L'ENVOLEE

Pour en finir avec toutes les prisons

2 EUROS — *Octobre 2009* — *Numéro* ***26***

SOMMAIRE

RÉCIT DE SNAKE : *« médicaments, déjeuner, enfilage de perles… »* **4**

L'INFÂME BOUILLIE MÉDICO-PÉNITENTIAIRE : suicides et médicalisation **6**
« Ça vaut combien… » Une avocate parle à un juge
« Personne ne comprendra… » Un anonyme
« L'adversaire, c'est l'administration pénitentiaire… » Kaoutar

« POUR NE PAS AVOIR ENVIE DE ME SUICIDER… » Salim **10**
« La liste des exactions serait trop longue » Omar

SEMAINE CONTRE LES LONGUES PEINES ET LES QI novembre 2009 **13**

LOI PÉNITENTIAIRE : le dernier crime du législateur **14**

« ICI COMMENCE LE PROCESSUS… » Snake **16**
« Ici c'est encore plus dur qu'en centrale » Jacques
« Non-respect de la chaîne du froid » Lol

EPM : *« nous, on veut se tirer d'ici »* **19**

« ÇA DÉBORDE, ÇA DÉBORDE, COMME PARTOUT » Farid **20**
« De plus en plus de détenues enfermées… » Kaoutar
« La surpopulation pénale est croissante… » Radji

PRIVATISATION DE LA PRIVATION DE LA LIBERTÉ **22**
« Les sociétés privées se bousculent… » Anonyme
« Bienvenue dans les geôles capitalistes de France » Snake

FICTIONS ET RÉALITÉS DE LA PRISON **25**
✗ *« On nous prend pour des moutons »* Mohamed **26**
« C'est grâce à leur combat… » Kaoutar
✗ *« Un oeil sur le reportage sur fleury »* Lol **28**
« Pas autant de bagarres que ça » Pulp
L'AP dans *le monde*
« Un public plus habitué aux salles obscures qu'aux GAV » Lol
Extrait d'un tract distribué devant la prison de Foix
✗ *« La carotte et le bâton »* Anonyme **30**
« Les matons se sont surpassés… » Lol
« À la merci des pulsions du geôlier » A1 nord
« La manif des matons » Lol
« Nous avons refusé de réintégrer nos cellules… » Lol
« Une bibliothèque des paradoxes de ce lieu » Procédurix & co
✗ *« Je leur ai dit qu'ils avaient des moeurs bizarres »* Pulp **34**
« J'ai réfuté cette injonction jusqu'à l'extrême… » Xavier
Pv d'audition de Xavier

LA PRISON À LA MAISON : quelques notes sur le contrôle judiciaire **36**
« Comme si les choses obtenues en prison… » Damien
« L'insanité juridico-pénitentiaire n'a plus de limites » Xavier

UNE MACHINE DE GUERRE : les JIRS **38**
« Les moyens mis à leur disposition… » Pulp
« À l'image de la justice, c'est une procédure arbitraire » Anonyme

LUTTES DANS LES PRISONS POUR ÉTRANGERS : italie, vincennes, mesnil-amelot **42**

VIENNENT DE PARAÎTRE **47**

INFOS SUR LES QI ET LES LUTTES CONTRE LES PRISONS EN BELGIQUE : *« une balle […] ressurgit avec pleine force »* **48**
Occupation de la section de criminologie à l'université de Gand

POLICE SANITAIRE ! CONTRÔLE VACCINAL ! Collectif toulousain *Grippons la machine !* **50**

ÉMISSIONS DE RADIO, CONTACTS **51**

L'Envolée

L'Envolée est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère. Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtiment, de la discipline, de la prison.

Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.

L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.

Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique, qui transforme les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.

Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent… Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.

Pour garder notre autonomie, nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.

Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

Pour en finir avec toutes les prisons...

EDITO

La justice française serait en passe de perdre son indépendance avec la suppression annoncée du juge d'instruction. Le parquet sera sans doute bientôt seul à instruire les affaires, se scandalise – entre autres – le syndicat de la magistrature. Comme si les juges d'instruction, qu'on est déjà prêts à regretter, n'avaient pas toujours – en toute indépendance – instruit à charge. Comme si la justice avait jamais eu un autre visage que celui d'une justice de classe. Comme si la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire avait jamais été autre chose qu'une fiction. Comme si Alliot-Marie n'avait pas été successivement ministre de la défense, de l'intérieur et garde des sceaux. Même après une mort en cellule ou dans un fourgon de police, on voit souvent les familles, les proches et les collectifs qui se constituent suivre la démarche habituelle : demander vérité et justice à l'état, canalisés par les organismes et associations dont c'est la fonction. Pourtant, la réponse du tribunal est toujours la même. Dernier exemple en date : à Nîmes, le gendarme Frédéric Chambard, qui avait abattu Mourad Belmoukhtar, vient d'être acquitté – à l'issue de six ans d'instruction. Il avait tiré neuf balles sur cet adolescent de 17 ans au cours d'une course-poursuite, mais comme l'a rappelé l'avocat général, les gendarmes n'ont pas besoin d'être en légitime défense pour tirer du moment qu'ils ont fait les sommations d'usage... Juge d'instruction ou pas, le parquet aurait mené la même enquête avec la même rigueur pour arriver à la même conclusion. Il ne s'agit donc pas de regretter les anciens maîtres de l'instruction mais de cesser de croire qu'on peut attendre quelque chose de la justice. Le juge Burgaud n'est pas une exception. À quand la suppression du parquet ?

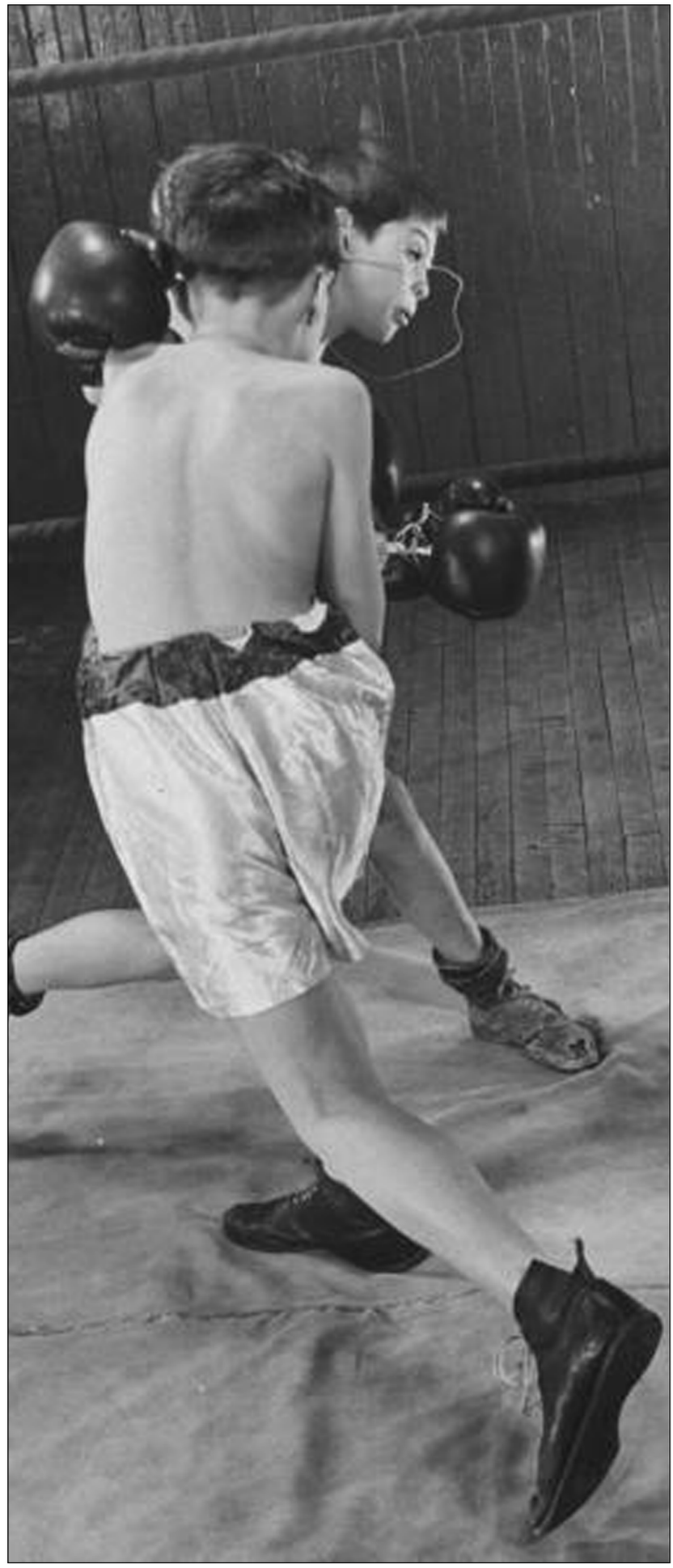

RÉCIT DE SNAKE

JUILLET 2009

« MÉDICAMENTS, DÉJEUNER, ENFILAGE DE PERLES, PING, FABRICATION D'UN SCOUBIDOU, PONG, GOÛTER, DOCTEUR MABOUL, MÉDICAMENTS, DÎNER, DODO »

Voici un courrier que Snake – qui est passé par la prison et l'hôpital psychiatrique – nous a fait parvenir. Ce long témoignage analyse en détail le caractère carcéral de la psychiatrie et le caractère psychiatrique de la détention. Nous le publions aujourd'hui avec le seul regret de ne pas l'avoir eu pour le dossier Psychiatrie et prison *du numéro 21.*

«On ne soigne pas les fous, on les garde ». Aucun d'entre nous n'a jamais compris si cette phrase était une réalité de notre société ou une devise solennelle de l'hôpital psychiatrique. Avant, l'hôpital psychiatrique, cela s'appelait l'asile. Au sens strict du mot, l'asile servait à protéger les malades mentaux de l'extérieur ; aujourd'hui, la psychiatrie ne cherche plus à protéger le fou de la société, mais à protéger la société du malade. D'ailleurs le fou est-il malade ? Ou le malade est-il fou ? Voilà une question qui devrait dérégler quelques rouages bien huilés de certains cerveaux. Ici commence l'hypocrisie d'un système dit de soins psychiatriques, car la folie n'est pas une pathologie mentale pour les psychiatres en milieu fermé. Pour le monde extérieur, le malade mental est fou ; dès qu'il passe le seuil de l'hôpital psychiatrique, il n'est fou que pour le dehors, il est souffrant vu de l'intérieur. Les psys, lorsqu'ils s'expriment en public, n'hésitent pas à employer le terme de folie -mais jamais devant leurs patients.

À l'hôpital psychiatrique, vous n'êtes pas considéré comme un homme par le personnel. Si vous êtes ici, surtout dans le cas d'une hospitalisation d'office ou à la demande d'un tiers, c'est que vous êtes un incapable majeur. Ainsi s'initie le processus d'infantilisation du malade. Le seul moyen de se plaindre si vous jugez avoir été interné à tort est d'écrire à un service de la préfecture de votre lieu d'enfermement. Et comme la médecine est une science exacte pour ses praticiens, il n'est pas rare d'être abreuvé de médicaments pour vous assommer de sorte que vous ne pourrez même plus tenir un stylo ; mais nous y reviendrons.

Le médecin règne en maître absolu dans son royaume, c'est lui qui décide de tout. Du traitement à prendre (jusque-là, ça paraît logique), c'est-à-dire de l'absorption obligatoire des petites pilules sous peine de piqûre forcée. D'ailleurs, lors de mes passages dans ce genre d'institutions, j'ai toujours demandé à pouvoir consulter la notice du médicament à prendre, mais je n'ai jamais eu ce privilège. Le médecin décide de vos visites, de votre nourriture, des habits que vous devez porter – habits civils ou pyjama avec chaussons en papier – au cas où vous voudriez vous évader, ainsi vous serez repéré tout de suite ; s'il vous passe par la tête l'envie de faire des activités, c'est à son bon vouloir. Le médecin choisit votre chambre, qui est une cellule qui ne dit pas son nom, avec dans certains cas une porte blindée et des barreaux aux fenêtres, qui n'ont pas la même forme que ceux des prisons, mais qui ont la même fonction, et le psychiatre de répondre : *« C'est pour faire joli, Monsieur, c'est pour décorer »*. En résumé, et dans la pure intention de ne pas tomber dans le langage familier, c'est la grande farce générale. Mais il y a mieux ! A l'hôpital Albert Chenneviers de Créteil, en unité fermée, un même médicament est distribué à tous les patients, et ce quelle que soit leur pathologie. II y a même un mitard dans l'unité – enfin *« une chambre d'isolement pour le patient »* dira le psychiatre, et *« c'est pour le bien du patient qu'on y a recours »*.

La vie dans l'hôpital est ainsi faite : réveil, médicaments, petit déjeuner, toilette, activités débiles et infantilisantes comme l'enfilage de perles et la fabrication de scoubidous. Pratiquement pas de livres dans l'unité, sauf si on vous donne l'autorisation d'aller à la bibliothèque. Une table de ping-pong et pas de tennis de table, c'est bien un truc d'asiles ça, le ping-pong. Nous dirons qu'aucun patient n'a accepté d'arbitrer un match de Dingo-dong, de peur de perdre la tête à force de la tourner en rond. Et le jeu de société Docteur Maboul était sous clé.
Quelques fois, une sortie dans le parc était autorisée, mais elle restait au bon vouloir des infirmiers ; d'ailleurs une fois le parc ouvert, certains patients n'avaient pas le droit d'y pénétrer. Médicaments, déjeuner, enfilage de perles, ping, fabrication d'un scoubidou, pong, goûter, Docteur Maboul, médicaments, dîner, dodo.

À l'hôpital, on ne voit le médecin qu'une fois par semaine – voire tous les dix jours : on se demande bien ce qu'il fait le reste du temps. Vous voulez savoir ce qu'il fait ? II est dans une salle secrète de l'hôpital à observer les écrans de vidéosurveillance. On ne le sait pas, on ne le voit pas, mais l'hôpital psychiatrique est truffé de caméras cachées et de micros ; et tous les entretiens avec le psychiatre sont enregistrés. Un conseil d'ami, ne vous attribuez jamais d'exploits à caractère illégal, car dans le public, les médecins ne sont pas tenus aux mêmes rigueurs concernant le secret professionnel qu'un psychiatre dit de ville. Votre dossier médical risque même d'être saisi par la justice.

« "MON FRÈRE, TU VAS CREVER TEL QUEL" M'A DIT UN COMPAGNON D'INFORTUNE AVANT QUE JE N'ENTRE EN PSYCHIATRIE »

Vous avez des doutes sur votre qualité d'observé ? Le médecin vous répondra : *« Vous vous croyez dans les films américains ? D'ailleurs, n'avez-vous pas l'impression d'être régulièrement suivi, d'avoir le sentiment que d'autres personnes émettent des avis négatifs sur vous, d'être surveillé, épié, ou espionné en permanence ? »*.
En d'autres termes, soit vous êtes un affabulateur ridicule relevant de la pure mythomanie, soit vous êtes atteint d'une grave psychose à caractère paranoïaque. Dans les deux cas, votre placement en unité fermée est justifié comme pour répondre à un besoin médical d'une nécessité absolue.
D'ailleurs, ne dit-on pas que les secrets de Polichinelle sont les plus faciles à garder : en effet, tout le monde les connait, mais personne n'ose les dénoncer.

J'ai rencontré des psychiatres dont le comportement avec les patients était à la limite du sadisme, et je dois dire que le personnel n'est pas toujours très correct avec les malades. Quand je n'étais encore qu'un enfant admirant les prouesses de la société, j'ai regardé le film *Vol au dessus d'un nid de coucou*, et je pensais – influencé par la candeur de mon jeune âge et mon respect envers le corps médical – qu'il ne s'agissait que d'une fiction. Croyez-moi, Miss Ratched et Mister Washington existent en ces lieux.
À l'hôpital Charcot, à Plaisir, dans les Yvelines, je suis resté quasiment enfermé dans une cellule durant quinze jours, et comme le lit prenait pratiquement toute la place au sol, ce n'était pas pratique de se dégourdir les jambes. La salle de bains était juste à côté de la chambre et chaque fois que je devais y aller, une chaîne d'aides-soignants, tel un cordon de CRS, formait un couloir sur les deux mètres qui séparaient la sortie de la chambre de l'entrée de la salle de bain. Mais ce qui m'a fait vraiment peur dans cet hôpital, c'est un aide-soignant d'une bonne cinquantaine d'années. II ressemblait à Hannibal Lecter. II avait l'air d'aimer la chair fraîche, et il montrait les dents; il m'a même fait des avances. Je pense qu'il ne tardera pas à se retrouver enfermé dans une des chambres qu'il était sensé surveiller, si ce n'est déjà fait. Un autre infirmier, en présence du psychiatre, rebondissait sur tous mes propos en les infirmant – avec, je dois dire, des arguments relevant d'un amateurisme déconcertant. Le médecin qui s'occupait de moi, à un moment, a même essayé de m'hypnotiser ; en tous cas, personnellement, je l'ai ressenti comme tel.

À l'hôpital, les aides-soignants se prennent pour des infirmiers diplômés d'état, les infirmiers se prennent pour des internes, et les psychiatres, et bien on se demande pour qui ils se prennent des fois. *« Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser »*, disait Montesquieu.
En fait, je n'ai pas compris au début pourquoi j'avais été placé dans cet hôpital sous le régime de l'hospitalisation d'office, c'est-à-dire par arrêté préfectoral (hors raisons administratives) ; disons que j'avais raconté mon histoire aux psychiatres de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, et je pense qu'ils ne m'ont pas cru. D'ailleurs, dès que j'ai admis au psychiatre de Charcot que tout cela, eh ben c'était pas vrai, on m'a renvoyé en prison. Mais malheureusement, c'était vrai.
La psychiatrie est un lieu fermé où, rappelons-le, le médecin a tous pouvoirs. Comme par exemple prescrire une injection avant que vous ne soyez entendu par un collège d'experts. Suite à l'administration de ce « médicament-poison », j'ai failli mourir à deux reprises par étouffement. Je n'ai jamais su ce qu'on m'avait injecté ; il paraît, selon les infirmiers, que ce n'est pas mortel. D'ailleurs, par deux fois, dans des hôpitaux différents, on m'a injecté un antidote qui, je pense, n'était qu'un vulgaire placebo pour les infirmiers – puisqu'à les entendre, tout se passait dans ma tête. Toujours est-il que j'ai vu ma vie défiler pendant le malaise et que j'ai même senti la langue enflammée du diable me lécher la plante des pieds.
« Mon frère, tu vas crever tel quel » m'a dit un compagnon d'infortune avant que je n'entre en psychiatrie.

A vrai dire, je n'ai jamais bien compris l'intérêt de certaines méthodes utilisées dans le milieu psychiatrique concernant la prise en charge du malade. II faut dire que la psychiatrie est une science jeune et qu'elle a encore beaucoup à apprendre. Au jour d'aujourd'hui, c'est loin d'être une science exacte. D'ailleurs, le rituel protocolaire de la remise des médicaments ne semble pas avoir changé depuis la sortie du film *Vol au dessus d'un nid de coucou* : les malades se disposent à la manière d'une colonne d'élèves de maternelle faisant la queue devant le bureau de la maîtresse pour recevoir leur bon point. On évitera de mentionner aussi certaines situations ubuesques où l'on a vu quelqu'un faire hospitaliser une autre personne et se retrouver quelques jours après dans le même service de soins (il est vrai que dans ce cas il s'agissait d'une pure provocation, admettez qu'il faut bien rigoler un peu ; malheureusement, l'équipe médicale n'a pas été très amusée d'une pareille situation). La psychiatrie, c'est la Folie !

C'est souvent que l'hôpital se moque de la charité, mais il est rare que la charité donne une leçon à l'hôpital.
Dans son livre *Asiles*, Erving Goffman traitait de la condition sociale des malades mentaux. Les maladies mentales ne sont que très peu reconnues dans le monde, alors comment parler d'un semblant de début de commencement de condition sociale si ces malades – qui souffrent quelques fois autant sinon plus que d'autres atteints d'affections exclusivement somatiques – ne sont pas considérés.
II faut ouvrir le malade sur le monde et non pas l'enfermer. En Afrique, ainsi qu'en Asie du Sud-est, les relations humaines sont plus fraternelles et les contacts plus faciles, et cela aide considérablement les souffrants de pouvoir évoluer au sein d'une communauté vivant normalement. En Europe, c'est tout le contraire, on isole le patient du monde et on l'enferme dans sa maladie. Déjà que les contacts humains en Occident deviennent de plus en plus compliqués, et qu'on diabolise le malade mental, comment voulez-vous que ce dernier puisse s'insérer ne serait-ce que pour favoriser sa guérison ou amoindrir son mal-être ?

La maladie mentale est une question de société. Au sein même de la justice, on nomme des experts psychiatres et psychologues qui se montrent volontiers imprécis, allant même jusqu'à ne pas relater dans leur intégralité les propos de l'examiné, et ainsi masquer la vérité pour n'en sélectionner que *« des bribes de savoir volées »* afin de présenter à l'autorité judiciaire le profil du mis en examen sous son plus mauvais jour, son côté le plus obscur. Et comment demeurer crédible en tant que prévenu devant une quelconque juridiction en dénonçant en public la flagrante mauvaise foi d'un expert lambda ayant dénaturé vos propos ? Autrement dit, *« tout le monde ment sauf vous ? Même les experts ? Et moi, à votre avis, je mens ? »* se complaira à affirmer le juge.
Tout le problème est là, je pense. L'handicapé mental dont la pathologie est méconnue est victime du regard des autres, experts comme analphabètes. Et son droit à évoluer dans notre société ne lui est pas accordé. L'handicapé, tel un concombre encombrant est abruti de médicaments qui le rendent plus malade qu'il n'était, et qu'on transforme suite à ces traitements en zombie ou en mort-vivant. Certains juges appellent cela la camisole chimique. Dès lors, notre victime n'a plus comme seule initiative que de se réfugier au contact de son homologue handicapé.
Le fou refuse la société car la société refuse le malade mental.

SNAKE

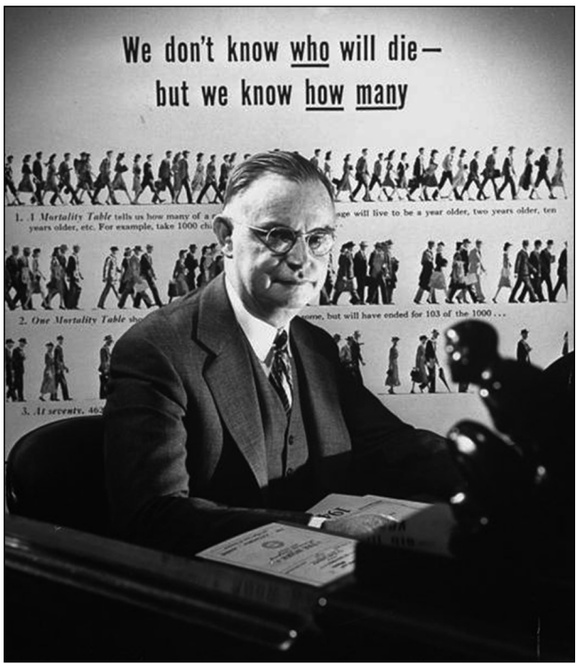

L'INFÂME BOUILLIE MÉDICO-PÉNITENTIAIRE

SUICIDES ET MÉDICALISATION

TRANSPARENCE PLUS QUE TOTALE

Le 18 août, la nouvelle garde des Sceaux s'est vu remettre le rapport demandé à l'administration pénitentiaire (AP) sur les suicides en prison depuis le début de l'année, dont le contenu n'a pas été rendu public. Par contre, ce même jour, le fameux rapport Albrand, jusque-là confidentiel, a été mis en ligne sur le site du ministère de la justice. S'agit-il de la version revue et corrigée par la précédente tenancière de la Chancellerie ? Le bon Dr Albrand vous répond : *« La ministre ressort la version édulcorée du rapport… La version* light*, pas celle que j'avais remise en décembre au ministère. »*

Cela n'a pas empêché Alliot-Marie de déclarer : *« La première des choses que j'ai décidé de faire, là aussi parce que je souhaite que l'on agisse dans la transparence, c'est de publier ce rapport »*. La transparence, selon la ministre de la pénitentiaire, est à opacité variable. En l'occurrence il s'agit que tout le monde voie ce document, *« ce qui permet ensuite de juger de ce qui est fait et de ce qui reste à faire. Il y a vingt préconisations dans ce rapport, j'ai décidé de suivre ces vingt préconisations. »* a-t-elle ajouté. Pure démagogie, car seule une commission de contrôle, indépendante de la pénitentiaire et dotée de moyens conséquents, pourrait produire une estimation sérieuse. Cela dit, quel sens y aurait-il à faire une estimation sérieuse de recommandations qualifiées d'« idiotes » par Albrand lui-même ? Il pourrait y en avoir 50 ou 100, de ces mesurettes d'opérette, que cela ne changerait rien à la réalité du problème…

Citons, à titre d'exemple, le fameux *« kit de protection »* à *« expérimenter »* pour les *« personnes détenues en urgence suicidaire élevée »* comprenant *« draps et vêtements déchirables* [en papier] *ou/et couvertures indéchirables ne pouvant être transformés en liens »*, *« des cellules sécurisées avec interphone et absence de points d'arrimage (support TV, canalisation, barreaux de fenêtre…) »* à *« expérimenter »*, toujours, ainsi qu'une meilleure formation des personnels pénitentiaires. Le dernier point de la préconisation n°11 va jusqu'à vouloir *« sensibiliser les codétenus* […] *en expérimentant* [encore] *une action de formation au soutien d'une personne en souffrance »*, les transformant donc en agents pénitentiaires psycho-médicaux.

Pour mettre fin à la « sursuicidalité carcérale », comme ils disent, l'AP semble surtout prête à renforcer les contrôles et la surveillance, dans la mesure de ses moyens c'est-à-dire qu'il faut que cela ne (sur)coûte rien ou presque.
S'il ne s'agit que de ramener le chiffre des suicides ou morts suspectes, en très forte augmentation en 2009, à des proportions moindres acceptables par tous les pouvoirs… Une fois retrouvé le taux de « suicidalité » des années précédentes, qui osera prétendre que le problème n'est pas résolu ?

MÉDICAL DE SÛRETÉ ET SANTÉ PUBLIQUE

C'est probablement en référence à l'efficacité des soins procurés et à la qualité de la prévention pratiquée que Florence Aubenas, nouvelle présidente de l'Observatoire international des prisons (OIP), s'est exclamée : *« On est là face à un problème de santé publique, je crois qu'il faut se décider à faire rentrer les médecins dans les prisons ! »*, la journaliste lui répondant fort justement : *« Mais il y a déjà des médecins dans les prisons aujourd'hui ! »*.
Plus précisément, voilà ce que pense l'OIP (1) : *« L'attitude de l'administration pénitentiaire, qui empêche toute analyse documentée et rationnelle du phénomène du suicide en prison, pour se prémunir d'une remise en cause de ses modalités d'action, témoigne de la nécessité de confier au ministère de la Santé la responsabilité de la définition et de la mise en oeuvre de la politique de prévention. »*

C'est d'une certaine façon une tentative de faire jouer le pouvoir médical soignant contre le pouvoir carcéral. En d'autres termes de faire jouer le biopouvoir contre le pouvoir disciplinaire et les survivances du pouvoir souverain, de plaider en quelque sorte pour le droit à la vie des personnes incarcérées.
Ce faisant, c'est oublier que le pouvoir

médical, sous sa forme psychiatrique, a depuis longtemps, hors du champ initial de son savoir, envahi le système pénal, notamment par le biais des expertises.
C'est oublier que ce même pouvoir gère l'enfermement psychiatrique et qu'avec la mise en place des UHSA (Unités d'hospitalisation spécialement aménagées), il devient un acteur à part entière du système pénitentiaire…
C'est oublier qu'avec la création des centres de rétention de sûreté, il joue sur tous les tableaux, apportant à la fois la caution de l'expertise et l'alibi du soin. (2)
C'est oublier enfin que le pouvoir médical est capable, sur injonction de la Chancellerie, de lourdement participer à la production de rapports – tel celui de la commission Albrand – où impératifs pénitentiaires (3) et thérapeutiques sont mêlés dans une infâme bouillie et où l'amalgame entre délinquance et pathologie est repris de plus belle (4)
Mais comme en 2003 avec la mission de réflexion sur les suicides confiée au psychiatre J-L Terra, les choses sont faussées dès le départ car la mission-commission, dirigée par un psychiatre, va d'emblée considérer la question sous l'angle de la maladie mentale. Et l'accroissement, ces dernières années, du nombre de prisonniers souffrant de troubles psychiques ne peut que renforcer la tentative d'en faire une affaire médicale. Mais le problème n'est pas fondamentalement psychiatrique, comme tentent de nous le faire croire certaines déclarations médico-pénitentiaires. Il est provoqué par des traitements durs, méritant pleinement le nom de torture : choc de l'incarcération, longues peines, transferts incessants, placements en quartier d'isolement, mises au mitard, refus de parloir, rejet de libération conditionnelle, etc. Il est provoqué par la prison même.

Première embrouille donc : oser qualifier de psychopathologie la souffrance et les comportements qu'elle induit. Et seconde embrouille : faire porter tout le poids de cette souffrance à l'individu en niant la responsabilité de l'administration pénitentiaire, du système répressif dans son ensemble et de la société.

Quant au soin qui semblerait, en l'occurrence, intéresser la pénitentiaire, il pourrait s'appeler techniques de *« préservation de l'intégrité physique à tout prix »*.

IL N'Y A PAS QUE LES « SUICIDES »…

On l'a déjà dit, mais on le répète : le bruit qui a été produit sur les suicides en prison (discours officiels et amplification médiatique) a été accompagné d'un silence assourdissant sur les « morts suspectes » dans les mêmes endroits. À de rares exceptions près, les medias sont restés prisonniers du sujet défini selon les normes au pouvoir, où pour un peu l'AP apparaîtrait comme une officine de santé publique aux prises avec un problème complexe dont est responsable une sous-catégorie – difficilement repérable – à l'intérieur d'une population spécifique, celle des détenus.
Mais il n'y a pas que des « suicides » ou des morts mal expliquées parmi les décès qui mettent en cause la prison, et ils ne se produisent pas qu'à l'intérieur. (5)
Peu de personnes en sont conscientes, mais le nombre de personnes mortes de la prison est bien plus élevé que le chiffre officiel des « suicides » en prison…

NOTES :
1. Cf. « Prévention du suicide en prison : en finir avec une politique absurde et mensongère ».
2. Comment en effet prétendre encore soigner dans un lieu où le moindre propos d'un prisonnier pourrait être retenu contre lui ? À moins de ne plus concevoir le traitement que sous la forme épurée : *« Gobe tes médocs et ferme ta gueule ! »*
3. *« En charge de la garde de cette personne, l'administration se doit alors de préserver son intégrité physique à tout prix, y compris contre elle-même. » La prévention du suicide en milieu carcéral*, rapport de la commission Albrand, p.15.
4. *« Par ailleurs, la délinquance est devenue plus violente et plus improvisée. Les personnes incarcérées sont ainsi souvent adeptes de « conduites à risques », atteintes de troubles de la personnalité, voire de troubles psychiatriques. »* Ibid., p.13.
5. Cf. « Prison : danger de mort », *L'Envolée* N°25.

« ÇA VAUT COMBIEN, QUAND ON EST MAGISTRAT, D'AVOIR LAISSÉ QUELQU'UN SE SUICIDER ? »

M.O. s'est pendu dans sa cellule à Fresnes ; son avocate demandait en vain son hospitalisation. Voici sa lettre ouverte aux magistrats où la force de la dénonciation de certaines pratiques judicières l'emporte sur une valorisation du systéme soignant psychiatrique, que nous ne partageons pas.

Juin 2009

Des années de détention provisoire pour n'avoir pas travaillé ont valu au juge Burgaud une réprimande. Ça vaut combien, quand on est magistrat, d'avoir laissé quelqu'un se suicider ? M.O. s'est pendu dans sa cellule de la Maison d'arrêt de Fresnes. Il était schizophrène. Un collège d'experts l'avait déclaré irresponsable de ses actes et capable de s'accuser de faits qu'il n'avait pas commis. Il existait un doute sur sa cupabilité. Il n'existait plus de doute sur son irresponsabilité. Cela faisait dix-huit mois qu'il était en détention provisoire. Monsieur le juge n'était pas pressé *« parce que les faits étaient graves »*. M.O. aurait noyé son fils. Vous avez oublié de penser que son fils se serait peut-être noyé. L'expert vous avait alerté sur le fait qu'il *« relève de soins intensifs menés par une équipe polyvalente et aguerrie dans la prise en charge de ces pathologies »*. Vous avez dit que certainement pour plus tard ce serait vrai. Pour après. Après quoi ? Après avoir pris le temps de ne pas travailler pour lui, pris le temps de vous désintéresser de son dossier ?

Je vous ai alerté plusieurs fois, Monsieur le juge d'instruction, sur l'incapacité de la Maison d'arrêt à traiter M.O. Vous m'avez dit avoir écrit un courrier. Fallait-il vous en féliciter ? La dernière fois que j'ai demandé sa mise en liberté, c'était en avril. J'ai demandé qu'il soit hospitalisé. Vous m'avez répondu qu'on n'était pas pressés. Ce n'étaient pas vos jours qui étaient comptés. J'ai fait appel de votre refus. A la chambre d'instruction, je leur ai dit que je venais plaider pour que ce ne soit pas de ma faute le jour où il se suiciderait ; je voulais les mettre en face de leur responsabilité. Que ce soit leur faute, aux autistes de la justice, à ceux qui veulent réprimer sans rien soigner. J'ai bien cru qu'ils avaient eu peur, un éclair de lucidité, quelque chose qui ressemblait à de l'humanité. Ils ont décidé de l'hospitaliser – du moins c'est ce qu'ils ont annoncé à l'audience. Cela devait être fait trois jours après. Deux heures plus tard je croisais l'avocat général dans le palais, il m'annonçait avoir fait *« un délibéré de couloir »*. C'est quoi, un délibéré de couloir ? Je ne suis pas près de l'oublier. Un délibéré de couloir se pratique tellement que le magistrat en parle sans se méfier. Cela signifie que le représentant du Parquet s'est invité dans le secret du délibéré, qu'il a pris la décision avec les magistrats du siège, en violant tous les principes fondamentaux, les règles du procès équitable et de la séparation des pouvoirs. Il a bien travaillé, l'avocat général. Ils l'ont bien écouté. Voilà ce qui arrive quand les juges se croient au-dessus des lois : ils ont rejeté la demande de mise en liberté, sans explication, comme si l'audience n'avait jamais existé.

Quand mon associé a appelé l'avocat général, il lui a dit de ne pas m'inquiéter, qu'il ferait très rapidement le nécessaire pour que M.O. soit hospitalisé, que trois jours ça n'aurait pas été suffisant, qu'il avait besoin d'un peu plus de temps. M.O. s'est suicidé. Monsieur l'avocat général, votre délibéré de couloir l'a probablement tué. Vous avez eu cinq semaines, ce n'était toujours pas assez ? Monsieur le Président de la chambre d'instruction, votre absence de respect pour la procédure, oserais-je dire votre soumission au parquet, l'a tué.

Monsieur le juge d'instruction, j'ai un faire-part à vous donner.

LAURE HEINICH-LUIJER

« LA MACABRE COMPTABILITÉ N'A CESSÉ DE S'ALOURDIR ... »

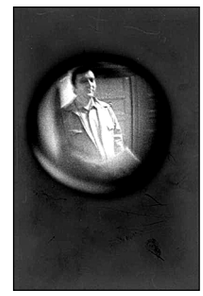

Voilà, je voulais vous faire part du malaise ambiant suite au suicide du détenu Oestermann Patrick. J'espère que vous trouverez le temps de faire connaître cette histoire au travers de l'émission. Il serait d'ailleurs bienvenu d'engager une réflexion de fond sur le suicide, car la macabre comptabilité n'a cessé de s'alourdir mois après mois.
Je vais donc vous laisser ici en espérant que la prochaine missive aura un contenu moins dramatique. Sincères salutations à toute l'équipe, continuez le combat. Un salut fraternel à toutes les détenues et à tous les détenus. Amitiés.

LOL

« PERSONNE NE COMPRENDRA JAMAIS CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA SOLITUDE DE LA CELLULE »

MA de Fleury-Merogis
le 15 mai 2009

La lettre que je vous adresse aujourd'hui est d'une tonalité nettement plus dramatique que d'habitude car je fais état du suicide d'un détenu survenu le samedi 9 mai. Je tiens à préciser que le bâtiment a été bloqué une bonne partie de la matinée et que l'administration pénitentiaire a préféré parler d'un décès par insuffisance respiratoire au lieu d'un suicide dans un premier temps. La vérité est venue de détenus qui ont parlé de cet événement autour d'eux. J'en ai donc profité pour collecter divers témoignages de détenus afin de mieux saisir leur état d'esprit peu après le drame.
J'ai également décidé de vous joindre le texte que m'a dicté un détenu, ce dernier voulant coucher sur papier ses sentiments.

« Ce samedi 9 mai à l'heure du départ en promenade est arrivée la tragédie que chacun redoute en détention.
Une porte de cellule s'est ouverte, le surveillant a reculé et la porte s'est refermée sur toi. On nous a alors demandé de nous presser en direction de l'escalier et de ne pas nous retourner.
Nous nous sommes échangés des regards inquiets, fouillant dans nos mémoires à la recherche d'un visage, celui qui ne serait jamais plus le tien.
Aucun nom ne nous est venu à l'esprit, sur le coup j'ai eu honte, honte d'avoir laissé l'administration pénitentiaire te dépouiller de ton identité. Mais ensuite, un visage s'est dessiné, sur ce visage un sourire triste, derrière ce sourire une voix douce qui échangeait des paroles amicales à l'occasion entre nous.
On se connaissait très peu en fait jusqu'à ignorer tout de ton parcours personnel et judiciaire mais cela nous importait peu car dans le fond, tu étais l'un des nôtres. Nous n'avons pas entendu le son du dernier souffle que tu as expiré pas plus que le poids de ton corps sur le sol lorsqu'ils sont venus te décrocher.
Personne ne comprendra jamais ce qui s'est passé dans la solitude de la cellule.
Peut-être auras-tu droit à une brève dans un journal télévisé mais rien n'est moins sûr, les chiens ne remuent plus la queue devant un si petit os à ronger. Juste un chiffre de plus qui viendra alourdir l'addition des peines de mort administratives que réclame la société en paiement de fautes.
Nous par contre, nous nous souviendrons toujours de toi afin que tu ne sois plus qu'un simple numéro d'écrou.

OESTERMANN PATRICK... PRÉSENT !

TÉMOIGNAGES DE CODÉTENUS :
« On savait qu'il était suicidaire, [on a jeté un] *coup d'œil dans la cellule et on a vu un lacet qui pendait aux barreaux de la fenêtre. ça nous a terrifiés. »*
« Je remontais du parloir et je me dirigeais vers ma cellule lorsque je suis passé devant celle qu'occupait Patrick. Un détenu et un surveillant étaient en train de faire son paquetage afin de rendre ses maigres effets à sa famille. Le surveillant m'a alors proposé de me servir dans ses cantines ; j'ai refusé, il a alors ajouté que ça finirait dans la poubelle. J'ai répondu que je n'avais pas encore perdu tout sens moral au point de dépouiller un mort. »

UN ANONYME DE FLEURY-MÉROGIS

« L'ADVERSAIRE, C'EST L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE, C'EST ELLE QUI NOUS TUE »

MA de Versailles
le 14 mars 2009

Bonjour à toute l'équipe de *L'Envolée*. Merci pour toutes les émissions que vous diffusez. Les différents témoignages nous font chaud au cœur, nous consolent et nous rappellent, à nous détenus, que l'on n'est pas seuls. Il y a quinze jours, j'ai appris par hasard dans une autre émission de radio que M.Benchetouia Rachid, quarante-deux ans, est mort en prison tué par d'autres détenus -règlement de compte, ou autre ? Vous n'en avez pas parlé, ou peut-être l'ai-je raté ; quoiqu'il en soit, sa mort m'a fait beaucoup de peine : son frère est un ami de la famille et j'imagine leur tristesse. Mon frère a assisté au lavage du corps, et Rachid a été rapatrié dans son pays. Je voulais juste dire une chose aux auditeurs, donner un message surtout aux détenus qui écoutent. Arrêtez cette violence entre détenus, il faut trouver le bon ennemi. L'adversaire, c'est l'administration pénitentiaire, c'est elle qui nous tue. Cessons de nous battre entre nous et cherchons notre combat ailleurs. Notre solidarité peut changer les choses. Rachid est mort, paix à son âme, mais la détention continue.
Force, courage, patience et détermination.

KAOUTAR

« POUR NE PAS AVOIR ENVIE DE ME SUICIDER AU REGARD DES MÉTHODES ET DES TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX DÉTENUS, IL FAUT AVOIR VRAIMENT FOI EN LA VIE, ET SURTOUT ÊTRE SOLIDE »

Dans le numéro précédent, nous avons publié une première lettre que Salim adressait à Rachida Dati, alors ministre de la justice. C'était à la fois un appel à l'aide désespéré et une révolte contre ses conditions de détention ; il s'en prenait alors aussi bien à d'autres prisonniers qu'à l'administration pénitentiaire (AP). Dans celle que nous présentons ici accompagnée d'un courrier écrit par son frère Omar, il n'est plus question de porter plainte contre un codétenu mais bien de se battre contre l'AP.

CP de Sennecey-le-Grand
le 28 Janvier 2009

Madame,
Je me permets de vous adresser un second courrier suite à ma situation à Varennes-Le-Grand où malgré toutes les personnes contactées, les pressions de la part de l'administration ont empiré.

Comme je vous l'ai indiqué, je me trouve depuis douze jours au quartier disciplinaire. L'administration met ma vie en danger. Je suis perdu et la seule chose qui me fait tenir face aux tortures physiques et morales des surveillants, c'est de pouvoir dénoncer tous ces problèmes dans les prisons et de parler au nom de tous ces détenus qui n'osent pas le faire.
J'espère de tout coeur ne pas perdre espoir. C'est la raison pour laquelle je vous demande vraiment de prêter une attention toute particulière à mon courrier, et surtout d'y donner suite.
J'évite de rentrer dans les détails, car cela risque d'être trop long et je ne pense pas avoir assez de papier pour tout mettre. Je vais vous énumérer quelques problèmes que j'ai rencontrés parmi tant d'autres.

Lors de mon placement au quartier disciplinaire, j'ai demandé au surveillant de préparer mes affaires. Celui-ci m'a dit de prendre quelques vêtements, du papier et un stylo. Il a refusé que je prenne le reste de mes affaires. Après douze jours au quartier disciplinaire, j'ai demandé à récupérer mes cantines, du courrier et des affaires que je devais envoyer à mon avocat. Les surveillants m'informent qu'ils ne retrouvent rien et refusent de faire l'inventaire de mes affaires. Face à cette réponse, j'ai demandé à voir le directeur ou un chef. En retour, j'ai reçu des insultes et menaces. Tout en restant poli, j'ai insisté à plusieurs reprises jusqu'à en arriver au conflit, pour récupérer mes affaires et cantines. Je vous rappelle que cela fait douze jours que je n'ai pas avalé un aliment.

Aucune explication ne m'est donnée. Mon frère a contacté plus de vingt-cinq personnes (députés, sénateurs, procureurs, consuls, médias, associations) et rien ne change pour moi. Toujours autant de pressions, de maltraitances, d'humiliations.
Face à tout cela, j'ai bloqué ma cellule et j'ai demandé à voir le directeur, toujours en étant poli et correct. En retour, deux brigadiers et deux surveillants cagoulés avec bouclier ont débarqué devant ma cellule. L'un d'eux me parlait froidement, prêt à intervenir physiquement, croyant que j'étais violent ou menaçant, car je ne voulais pas discuter avec. Je me suis adressé à l'autre surveillant à travers la porte en lui précisant que tout ce que je voulais, c'était voir le directeur ; mais ce dernier n'est pas venu. N'arrivant pas à ouvrir la porte, un des surveillants est allé chercher un couteau pour couper le drap qui coinçait la porte. Après réflexion, j'ai signalé au surveillant que j'allais ouvrir la porte et je leur ai précisé que je n'allais pas être violent, ni menaçant. On m'a demandé de me retourner, on m'a mis les menottes, on a vidé la cellule, retiré les draps et couvertures, les serviettes, mes vestes, le coussin... Ils ne m'ont laissé qu'un stylo et des feuilles.

Sachant que j'étais en grève de la faim, ils ont osé me couper l'eau et le radiateur et m'ont laissé en tee-shirt et pantacourt. Le lit est collé à la fenêtre, dehors la température voisine les - 5°celcius, il est 4 heures du matin, j'ai froid, mes jambes sont bleues à cause du froid passant à travers la fenêtre. J'essaye de m'endormir mais au bout de quelques minutes, le vent glacial me réveille. Qu'ai-je fait pour mériter cette torture ? J'ai tout simplement essayé de faire valoir mes droits en portant plainte contre l'AP, et cela ne lui plaît toujours pas. Des radiateurs rarement mis en route, des douches avec minuteur qui coupent l'eau au bout de quelques minutes, des cantines en retard, des détenus dévalorisés, rabaissés. Voici le dixième de ce que nous subissons.

J'ai eu un malaise et je suis tombé sur la bouche. Je me suis cassé une dent et ouvert la lèvre. Aucun médecin n'est venu m'examiner. Ce jour, le 28 janvier 2009, j'ai adressé un courrier à M. le directeur en lui indiquant que je devais sortir du quartier disci-

plinaire. En effet, ma sanction a débuté le 08 janvier 2009 pour une période de vingt jours. Cette peine m'a été notifiée ainsi qu'à mon avocat Me Thomas, du barreau de Chalon-sur-Saône. Nous avons signé ce document ainsi que le directeur. Mais le problème c'est que je n'ai pas exécuté ma peine, du fait du manque de place au quartier disciplinaire. J'y ai donc été conduit le 15 janvier 2009, mais aucune notification ne m'a été signifiée pour préciser que je commençais ma peine de quartier disciplinaire ce jour-là, ni pour aviser mon avocat, ni pour m'informer comme le stipulent les textes de loi sur le sujet.

Il est donc logique que je sorte ce jour, le 28 janvier 2009.
À 8 heures, j'ai remis un courrier au surveillant, rédigé par mes soins, dans lequel j'expliquais la situation en détail à M. le directeur. À 9 heures, le surveillant est revenu avec une copie identique à la décision du 08 janvier 2009. Or, trois éléments démontrent que ce document est un faux. En bas de la page, le document a été imprimé le 28 janvier 2009 à 8 h51, aucune signature du directeur, ni celle de mon avocat. Plus grave encore, les dates d'entrée et de sortie ont été modifiées pour me maintenir plus longtemps au quartier disciplinaire. On m'a donc remis un faux document. J'ai demandé à plusieurs reprises de récupérer l'original de la décision du prétoire, ainsi qu'un sac de linge qui se trouvait au vestiaire. Mais le surveillant prétend qu'il ne retrouve ni la décision, ni mon linge. J'ai donc demandé à avoir une copie de cette décision qui se trouvait dans le bureau des surveillants. On me l'a refusé.
Je préfère m'arrêter ici en ce qui concerne mes problèmes, je n'ai plus beaucoup de papier.

« JE SUIS PERDU ET LA SEULE CHOSE QUI ME FAIT TENIR FACE AUX TORTURES PHYSIQUES ET MORALES DES SURVEILLANTS, C'EST DE POUVOIR DÉNONCER TOUS CES PROBLÈMES DANS LES PRISONS ET DE PARLER AU NOM DE TOUS CES DÉTENUS QUI N'OSENT PAS LE FAIRE »

Après tous ces problèmes, le directeur me rend visite dans ma cellule. Je lui explique la gravité du faux document que je lui présente. Voici sa réponse : *« Je sais, mais à ce jour, aucun détenu n'a remarqué cette erreur sur leur document et aucun n'a jamais fait un recours. Faites donc un recours et on statuera si vous avez raison ou pas »*.
Voilà, Madame la Ministre, comment un directeur et ses employés gèrent leur établissement et les détenus dont ils ont la charge. Ils se croient au-dessus des lois, au-dessus de tout le monde. Je suis prêt à aller jusqu'à la cour européenne pour que ces personnes soient sanctionnées et que justice soit faite. J'ai déposé plainte pour la septième fois auprès du procureur de Châlon-sur-Saône contre le centre pénitentiaire. Je sais que j'ai pris un risque en le faisant. La preuve, j'en subis toujours les conséquences. Mais je ne lâcherai pas prise. Sauf si la machine à détruire se met en route et qu'on me sorte de la prison les pieds devant. Apparemment, les services de la gendarmerie ne trouvent pas grave ce qui m'arrive.

Je ne suis pas allé bien loin à l'école du fait de mes problèmes avec la justice, mais j'ai retenu quand même une chose qui me semble importante : la définition des droits de l'Homme et du citoyen, et je peux vous assurer qu'ici ils sont loin d'être respectés. Ni dans cette prison, ni dans de nombreuses autres. J'ai été affecté dans une dizaine d'établissements en tant que mineur, mais aussi majeur, et pour ne pas avoir envie de se suicider au regard des méthodes et des traitements infligés aux détenus, il faut avoir vraiment foi en la vie, et surtout être solide. Partout où je suis passé, les pratiques de gestion inhumaines à l'égard des détenus sont identiques.

Sachez que vous êtes très loin de vous imaginer ce que nous subissons dans les prisons françaises. Je n'ai que 21 ans et je ne suis pas un grand bandit. J'ai connu la prison à l'âge de 14 ans. Au total, j'ai passé cinq années en prison. Je m'apprête encore à effectuer cinq années. Pourtant, je n'ai tué personne, je ne suis pas un criminel, mais quelqu'un qui prend plaisir à conduire de belles voitures. Et pour en payer le prix, je passe dix années de ma vie derrière les barreaux. J'ai toujours assumé mes condamnations, mais ces cinq prochaines années vont m'être très difficiles car j'estime que la justice n'a pas été correcte avec moi.

Mais seule la cour de cassation en décidera. Ce que je ne veux pas assumer, c'est le fait d'être anéanti, poussé au suicide par les surveillants, dont certains sont des tortionnaires. Croyez-moi ou pas, mais nombreux sont ces détenus qui rencontrent des problèmes et qui n'osent pas porter plainte de peur que les surveillants rendent encore plus difficile leur vie en détention. Mais vous avez aussi les détenus fiers, rebelles qui vous diront : *« Je ne porte pas plainte, mais si on me cherche, on me trouve »*. Eh bien, ceux-là se retrouvent au quartier disciplinaire.

Avant de terminer mon courrier, je tiens juste à rendre hommage à M. Ibrahim Nefjah, qui venait de la ville de Troyes. Il avait 23 ans et a été retrouvé pendu dans une cellule d'isolement du centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand. Ce détenu avait parlé de ses problèmes à un surveillant et à un autre détenu. Jusqu'à ce jour, personne ne s'est posé de questions sur sa mort et sur le fait que jamais la presse n'a été informée de ce drame. Les citoyens doivent savoir ce qui se passe dans les prisons et les politiciens doivent agir face à ces problèmes. C'est pour cela que j'ai pris la décision de dénoncer ce qui se passe derrière les hauts murs des prisons françaises à l'abri des regards, ce que l'on me fait subir et ce que j'ai vu en prison. Aujourd'hui, j'ai décidé de parler afin que les choses changent, que l'on soit traité comme des humains, même si je dois y laisser ma vie.

La prison ne devrait être qu'un lieu privatif de liberté au sein duquel nous devrions effectuer notre peine dans des conditions dignes d'une démocratie qui se prévaut d'être le berceau des droits de l'Homme, sans être détruit moralement ou poussé au suicide.

Si vous pensez que tout ce qui nous arrive n'a pas d'importance ou que c'est normal, merci de ne pas donner suite à mon courrier.
Madame la ministre, j'espère que vous prendrez cette présente lettre en considération afin que je sois transféré et que je puisse avoir une détention normale ainsi que mes nombreux compagnons de galère.

Veuillez m'excuser de la présentation de cette dernière page car je suis à court de papier.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame la ministre, mes sincères salutations.

SALIM

« LA LISTE DES EXACTIONS SERAIT TROP LONGUE »

le 27 mai 2009

Je viens par la présente vous parler une fois encore des problèmes que subit toujours mon frère Salim Mellah en détention à la maison d'arrêt de Mulhouse après avoir dénoncé en vain et à plusieurs reprises sa situation inacceptable auprès d'associations et de personnalités politiques.

J'ai lu quelques articles concernant la grève des surveillants. Ils demandent de meilleures conditions de travail, plus de personnel, des locaux neufs, des cellules individuelles pour les détenus, que le système judiciaire soit revu, etc.

Enfin, tout ce qui est demandé par les prisonniers eux-mêmes, ceci pour plus de disponibilité et le bien de ces derniers.

Alors je me pose la question suivante : si tout ceci n'est fait que dans le but d'améliorer les conditions de détention des détenus, pourquoi mon frère Salim continue-t-il à être humilié, torturé et détruit ?

Pourquoi l'acharnement de certains surveillants ne cesse-t-il pas avant que l'irréparable se produise ?

Des courriers importants perdus ou donnés en retard, des vols d'affaires personnelles, des abus de pouvoir, des provocations incessantes, des mises à nu en plein hiver, une lance à incendie utilisée contre lui au quartier disciplinaire, des humiliations incessantes de la part de quelques surveillants qui n'hésitent pas à se placer au-dessus des lois.

La seule explication que j'ai trouvée à ces pratiques inhumaines est une volonté de détruire les détenus et leurs familles en les poussant au suicide, pire, de les tuer en les détruisant psychologiquement par le biais de pressions ininterrompues.

L'objectif est de créer des problèmes afin de parvenir au but que ces surveillants se sont fixés quant à leurs revendications.

Plus de personnel = moins d'heures consécutives. Plus de pouvoir = mieux soumettre et asservir les prisonniers. Plus de pétages de plombs chez les détenus = plus de salaire pour palier aux carences de structures psychiatriques.

Durant leur grève, un surveillant a confié à trois détenus – dont monsieur Cyril Khider, auquel je porte mon soutien parce qu'il a voulu sauver son frère Christophe en 2001 : *« Si l'autorité ne veut pas céder sur nos revendications, ce sont les familles qui en pâtiront, et là, comme vous autres détenus ne laisserez pas faire, au bout du compte nous obtiendrons satisfaction. »*

Ce qui nous donne une idée précise du supposé « bien » que veut l'AP aux détenus, mais aussi à leurs familles et à leurs proches.

Comme chez tous les humains, il existe une part d'ombre, plus ou moins importante, en chacun d'entre nous, laquelle ne devrait en aucun cas s'exprimer chez les agents pénitentiaires qui ont la charge et la responsabilité de vies humaines entre leurs mains. Ce n'est pas acceptable.

Alors pour éviter à mon frère de finir les pieds devant, suicidé ou complètement fou, je demande une fois encore à toutes les personnes associatives ou politiques compétentes de régler ce problème en urgence avant que le pire ne se produise.

Je ne sais pas comment fait Salim pour supporter tant de pressions.

Voici quelques exemples des pressions et des dysfonctionnements dont il fait l'objet.

Salim a adressé un courrier à une personne politique. Un mois plus tard, j'ai moi-même téléphoné à la permanence de cette dernière : le courrier n'est jamais arrivé.

Le tribunal administratif a envoyé un courrier en réponse à une requête que Salim a déposée, dans laquelle il mettait en cause l'AP. Mon frère n'a eu ce courrier que le 26 mai 2009, alors que la maison d'arrêt l'avait depuis le 7 mai 2009, ce qui fait que Salim n'a pu déposer de recours, le délai pour le faire étant largement dépassé. Par ailleurs, ce document a été ouvert et signé à la place de mon frère.

Arrivé à Mulhouse, Salim a été placé dans une cellule avec un détenu ayant des problèmes psychiatriques graves. On se demande pourquoi.

Ayant demandé à être affecté dans une autre cellule pour préserver sa vie face à ce malade (un détenu tristement célèbre qui a mangé le poumon d'un autre dans une prison française), mon frère a obtenu cette incroyable réponse : *« Si tu veux pas rester avec lui, ce sera considéré comme un refus de réintégrer ta cellule, et dans ce cas tu iras au quartier disciplinaire. »* À chaque nouvelle demande, la réponse a été celle-ci : *« Fais un mot, on verra dans la semaine. »* Jamais de réponse. Ne voulant prendre aucun risque pour sa vie face à ce détenu qui a dévoré le poumon de son cocellulaire à la prison de Rouen, Salim a décidé d'aller au quartier disciplinaire jusqu'à ce qu'on le mette en cellule avec une personne « normale ».

Après cet épisode, un matin Salim sort dans le couloir pour prendre sa douche, un surveillant refuse de le laisser sortir de sa cellule et le repousse à l'intérieur. Ce surveillant signale à la direction une rébellion de la part de mon frère. Deux surveillants témoins de la scène ont bien vu que mon frère n'avait rien fait. Ces derniers lui ont dit : *« Si les gendarmes nous interrogent, on leur dira que ce n'est pas vrai »* – alors qu'ils savent très bien que cet incident est du ressort de la directrice de l'établissement, madame Brunelle, et non de la gendarmerie. Mais lorsque Salim écrit un mot à madame Brunelle, il ne reçoit rien en retour ; et lorsqu'il lui arrive de la croiser et qu'il lui demande pourquoi il n'est pas transféré comme il le demande depuis des mois, elle lui répond : *« Tu veux être transféré ? »*, suivi d'un silence, puis elle sourit et s'en va.

Voilà, je préfère m'arrêter ici quant à Salim parce que sinon la liste des exactions serait trop longue.

Je pense que c'est contre le mutisme et l'inertie de Rachida Dati qu'il faut se retourner et non pas contre mon frère ou les familles de détenus. En effet, il y a plusieurs mois, j'ai interpellé la garde des sceaux en lui envoyant les témoignages de mon frère alors qu'il était dans un état suicidaire : plus de quatorze jours sans manger. Aucune réponse de sa part, mais peut-être était-elle occupée par des essayages chez Dior ou Chanel tandis que mon frère et plusieurs autres détenus sont en train de crever dans les geôles françaises. Cela démontre le peu d'intérêt que le ministère de la justice accorde aux personnes dont il a la charge après les avoir enfermées.

J'ai envoyé ces témoignages à plus de trente personnes du monde associatif et politique, sans succès, bien que Madame Alima Boumédienne Thierry – sénatrice des verts – ait interpellé monsieur Claude d'Harcourt, directeur de l'administration pénitentiaire à ce sujet et que l'association ARPPI ait relayé, ainsi que ses amis, ces témoignages sur les ondes et sur les blogs et sites concernés par le sujet.

Au regard de l'inertie des politiques, je pose la question suivante : dois-je aller chercher Salim avec un hélicoptère ou des explosifs pour tenter de lui sauver la vie ?

Une fois encore, je demande à toute personne pouvant intervenir quant à la situation de mon frère d'apporter une aide concrète et efficace pour que cessent dans nos prisons des actes indignes d'une démocratie.

D'ores et déjà, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre.

OMAR MELLAH

Novembre 2009

SEMAINE D'ACTIONS CONTRE LES LONGUES PEINES ET LES QUARTIERS D'ISOLEMENT

Ce qui pose actuellement problème dans le débat autour de « l'horreur carcérale » ce sont les points de vue qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Le dernier en date défend l'idée de rendre les murs des prisons transparents ; cela permet de faire l'économie de la mise en cause de l'existence même de ces murs avec la fausse naïveté de ne pas comprendre qu'un milieu coercitif comme la prison fonctionne nécessairement sur l'opacité et le silence.

L'Envolée se joint à la mobilisation nationale du mois de novembre 2009 pour l'abolition des longues peines et des quartiers d'isolement. Ce n'est ni la première, ni – hélas – la dernière : les prisonniers et prisonnières ont depuis longtemps inscrit ces deux points dans leurs listes de revendications. En 2000, juste avant la parution de notre premier numéro, les prisonniers de la centrale de Lannemezan ont envoyé aux autorités, aux médias et au grand public le texte suivant :
« Au début des années 1980, la peine de mort est abolie. Mais depuis, à la peine de mort s'est substituée la peine de mort lente, celle de années de pourrissement passées dans ces prisons qui deviennent de véritables tombeaux pour emmurés vivants. Nous émettons le vœu que soient abolies les longues peines, substituts cruels à la peine de mort et injure à notre civilisation. Nous émettons le vœu que les détenus gravement malades (sida, leucémie, sclérose en plaques, cancers) soient libérés. Nous émettons le vœu que soient fermés ces lieux de non-droit que sont les mitards ainsi que les quartiers d'isolement. Nous émettons le vœu d'avoir des parloirs nous permettant de recevoir nos familles décemment. Nous émettons le vœu de pouvoir avoir droit à des relations sexuelles sans condition. Nous émettons le vœu de bénéficier d'activités culturelles (ateliers, concerts, rencontres) ; nous crevons de ne pas pouvoir vibrer au contact d'émotions artistiques ».

Suite à l'évasion de Top Omar et de Christophe Khider de la centrale de Moulins en février 2009, juste après leur arrestation à l'issue de deux jours de cavale, Christophe disait à son avocate : *« Il faut que tout cela serve à quelque chose ». « Tout cela »*, c'est son refus de mourir lentement en prison, son refus de purger une peine comparable à une peine de mort (plus de quarante-cinq ans), son besoin de liberté – il a déjà passé plus de treize ans derrière les barreaux, et souvent dans les quartiers d'isolement des différentes maisons d'arrêt dans lesquels l'administration pénitentiaire l'a fait tourner. *« Servir à quelque chose »* : à dire à tout un chacun la réalité des peines éliminatrices et la torture blanche de l'isolement carcéral.

La mobilisation du mois de novembre 2009 veut fédérer le plus grand nombre possible. Beaucoup de prisonniers et prisonnières, de familles, de proches, de groupes et d'associations qui se battent contre la prison et ses gestionnaires se sont déjà joints à l'initiative de l'ARPPI (association pour le respect des proches de personnes incarcérées) ; ils partagent le refus de tous les enfermements tout en gardant leurs spécificités. La réunion de toutes ces forces devra parvenir à constituer un mouvement assez important pour être entendu le plus possible.

Pour autant, *L'Envolée* ne se fait pas d'illusion sur les résultats d'une telle campagne de revendication. Ce que nous attendons de cette semaine, c'est avant tout des rencontres avec des personnes qui connaissent la réalité carcérale, mais aussi avec celles qui n'ont jamais eu à croiser le monde judiciaire et pénitentiaire et qui n'ont comme seule vision que celle qui est déversée par les médias et les diverses sources du discours officiel. Nous n'acceptons pas tous les débats : certains qu'il n'y a pas de dialogue possible avec les enfermeurs, nous trouvons aussi difficile de discuter avec quelqu'un pour qui la nécessité de l'enfermement est une évidence. Les enfermeurs savent ce qu'ils font, ils connaissent leurs intérêts, ils utilisent ceux qui acceptent de collaborer avec eux et écartent les autres. Sans s'attarder sur le sens de telle ou telle revendication, ce qui est essentiel pour le moment c'est de créer des rapports de force, une dynamique qui permette une compréhension toujours plus poussée des mécanismes de l'oppression, qui construise des complicités et des résistances qui s'enrichissent sans cesse. Exiger l'abolition des longues peines, ce n'est pas demander des peines plus courtes. C'est l'ensemble des liens que développe cette revendication et les luttes qui pourraient les accompagner qui sont porteurs de liberté.

Attaquer l'existence des longues peines et des quartiers d'isolement, c'est attaquer l'ensemble du système judiciaire et carcéral, et la société qu'il sert. La logique qui préside à la distribution de peines délirantes n'est pas le fruit des rêves macabres de quelques juges, c'est un système d'exclusion et de répression qui enferme ceux qui refusent de se soumettre aux lois, et qui fait peur à tous les autres. On enferme de plus en plus et pour de plus en plus longtemps : l'allongement des peines va de pair avec la multiplication des peines dites « courtes ». Exiger la fermeture des quartiers d'isolement revient à demander la fin de toutes les prisons : l'isolement comme fonctionnement de toute la détention, l'isolement dans la détention, l'isolement dans l'isolement… sans ces quartiers qui sont une prison dans la prison, il n'y a plus de prison du tout. L'isolement est même devenu la norme architecturale des nouvelles prisons, avec l'alibi délirant de servir le bien-être et la sécurité des prisonniers ! Comment ne pas voir que les seuls impératifs du cahier des charges des architectes sont d'ordre sécuritaire, et rien de plus. C'est autour de cette supercherie que le pouvoir construit avec ses partenaires européens le nouvel espace judiciaire et le parc pénitentiaire appropriés à la mise à l'écart de tous ceux qui le gênent.

La contribution de *L'Envolée* à cette campagne consiste en la publication d'un hors-série (pour le commander, voir p.47) : hormis une introduction et quelques articulations, l'ensemble des textes publiés proviennent des numéros 1 à 26, parus de 2001 à 2009. Ce sont pour la plupart des lettres de l'intérieur qui témoignent des réalités des longues peines et des quartiers d'isolement pour les dénoncer et qui relatent différents mouvements d'ampleurs diverses. Nous avons choisi de les classer par thème et par chronologie : les longues peines, puis l'isolement, puis la multiplication des peines – qui participe pleinement de ce processus –, et enfin la mort en détention…

DES DÉBATS, PROJECTIONS, MANIFESTATIONS SONT PRÉVUS DANS PLUSIEURS VILLES DE FRANCE : PARIS, MARSEILLE, CLERMONT FERRAND, TOULOUSE, SAINT ETIENNE, LYON, CHALON SUR SAÔNE, NANTES…
POUR VOUS TENIR INFORMÉ, POUR PARTICIPER, CONSULTEZ LE SITE ARPPI.INFO.

LOI PÉNITENTIAIRE

LE DERNIER CRIME DU LÉGISLATEUR

C'est avec un pincement au coeur que nous voyons naître une nouvelle loi pénitentiaire : une nouvelle loi, c'est toujours des libertés en moins. Celle-ci tombe comme un couperet sur les prisonniers et leurs proches. Leurs témoignages décrivent la réalité carcérale bien mieux que les textes de loi et autres décrets.

Les lois pénitentiaires régissent l'organisation et le régime de la vie carcérale. Elles précisent les *« missions du service public pénitentiaire »*. La dernière, celle d'Albin Chalandon en 1987, avait servi à renforcer la « sécurité » et à construire de nouvelles prisons en privatisant une partie du système pénitentiaire sous l'alibi humaniste de la réinsertion des prisonniers.

En 1998, le parlement européen a invité les états membres à élaborer une nouvelle loi pénitentiaire. Elle devait définir les devoirs des prisonniers tout en gratifiant l'existence d'un organe de contrôle indépendant, auquel ils puissent s'adresser en cas de violation de leurs droits. Plus largement, ce sont les *« règles minima »* des Nations-unies et les recommandations du Conseil de l'Europe qui incitaient les Etats – par le biais des règles pénitentiaires européennes – à se doter d'une législation pénitentiaire encadrant les conditions de détention et le statut des prisonniers et des matons.

Cette nouvelle loi pénitentiaire française a été adoptée le 22 septembre 2009. Elle entend *« généraliser la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes, garantir les droit fondamentaux des personnes détenues, améliorer la reconnaissance des personnels pénitentiaires, s'engager encore pour la réinsertion des détenus, développer les aménagements de peine pour éviter la récidive, individualiser les peines par des régimes de détention différenciés, désengorger les établissements pénitentiaires »*. Puisque la prison « s'ouvre » sur l'extérieur, la loi doit également permettre cette *« extériorisation pénale »*, garantir le statut d'intervenant en prison et encadrer les nouvelles peines restrictives de libertés effectuées hors les murs : arrêts domiciliaires, bracelet électronique, etc.

L'élaboration de la loi pénitentiaire a encore donné lieu au bon vieux débat républicain et démocratique. L'Observatoire international des prisons (OIP) avait soumis en 2006 un questionnaire aux prisonniers, en collaboration avec de nombreuses associations et personnalités (visiteurs, syndicats de magistrats, Ligue des droits de l'Homme, médiateur de la République, Badinter, etc.) et en accord avec le ministre de la Justice. Il s'agissait alors de préparer une loi pénitentiaire pour *« parvenir à créer les conditions d'une prison républicaine »* (Gabi Mouesca, ex-président de l'OIP). Ce questionnaire n'évoquait aucune des principales revendications des prisonniers : arrêt des longues peines, fermeture des quartiers d'isolement et des quartiers disciplinaires. Les Etats généraux qui suivirent ont entériné le principe de l'enfermement, précisant seulement qu'il doit être *« une mesure de dernier recours »* ; ils n'ont pas non plus remis en cause les sanctions disciplinaires mais demandé simplement qu'elles soient prises dans des *« conditions qui respectent les principes du procès équitable, de la santé et de la dignité »*, tout en portant une attention particulière aux conditions de travail des matons. Résultat des courses, la loi pénitientiaire avalise des décrets, des circulaires et des pratiques administratives répressives déjà anciens. Elle régularise l'isolement et les quartiers différenciés et fait des prisonniers longues peines un simple problème de gestion.

Dans une lettre adressée aux directeurs interrégionaux suite aux débats de l'Assemblée nationale, le directeur de l'Administration pénitentiaire (AP) d'Harcourt se félicite, quatre jours avant son adoption, du *« vote favorable et acquis de la loi »*, qu'il présente comme la *« conclusion de nos efforts »* et un *« encouragement à donner un nouvel élan à nos actions »*.

De toute façon, chaque droit accordé aux prisonniers est assorti d'une restriction pour des raisons de sécurité, de prévention de la récidive ou de rentabilité.

LE STATUT DU PRISONNIER-CITOYEN OU DU CITOYEN-PRISONNIER

Ce statut est censé assurer *« le respect des droits civiques »* : en gros, la possibilité de recours, et surtout l'accès au vote. Le prisonnier peut maintenant se domicilier à l'adresse de sa prison-maison, toucher des prestations sociales et recevoir ses factures impayées. À côté de cela, il n'a toujours pas accès à une vie intime et familiale. L'administration peut ainsi lui retirer le droit de recevoir des visites, de téléphoner, retenir son courrier, restreindre son droit à l'image et son accès à l'information écrite ou audiovisuelle en invoquant des raisons de sécurité, de risque de récidive ou de censure (les prétextes pour cette dernière sont l'outrage, l'injure ou la diffamation à l'encontre du personnel ou des autres prisonniers). La possibilité pour le prisonnier de contester les décisions et les abus de l'AP auprès du *« Contrôleur général des lieux de privation de liberté »* – « indépendant » mais travaillant en collaboration avec l'administration – n'apporte en définitive que la garantie d'une torture carcérale propre et démocratique.

L'AMÉNAGEMENT DE PEINE, UNE PEINE SUPPLÉMENTAIRE

Alors que toutes ces dernières années ont été marquées par une politique de restriction des aménagements de peines (semi-liberté, conditionnelle...), l'enfermement à l'extérieur des prisons est présenté comme une nouvelle forme d'aménagement de peine. C'est en fait un contrôle permanent des condamnés par *« assignation à résidence »*, une mise aux arrêts domiciliaires sous surveillance électronique (décret du premier août 2007 sur la généralisation du bracelet électronique fixe et mobile) qui s'applique aux peines d'au moins deux ans ou aux fins de peine. Ce dispositif répressif vient s'ajouter à d'autres, comme le contrôle judiciaire ou l'obligation de soins. Il peut être complété par la mise au travail forcé et non rétribué : les travaux d'intérêt général (TIG) pour les peines de moins de six mois, dont la durée peut aller de dix à deux cents heures. Les mairies doivent affecter des places aux condamnés aux TIG. Un corps de réserve civile pénitentiaire est créé, constitué de matons retraités : des volontaires dont la fonction est *« le renforcement de la sécurité dans les services, établissements et bâtiments relevant du ministère de la justice »*. Ils serviront également à l''encadrement et au contrôle des nouvelles peines d'assignation à résidence.

L'ENCELLULEMENT INDIVIDUEL

Le décret du 10 juin 2008 stipulait que tout prévenu peut exprimer la demande d'être placé en cellule individuelle... dans la mesure du possible. La nouvelle loi étend cette possibilité aux prisonniers des maisons d'arrêt. Cependant, l'application générale de cette mesure fait l'objet d'un moratoire de cinq ans libère l'AP de toute obligation en ce domaine. L'encellulement individuel ne mettra pas un terme à la promiscuité – une taule reste un ensemble de cages : il multipliera simplement les possibilités de mise à l'isolement.

INDIVIDUALISATION DE LA PEINE ET RÉGIMES DE DÉTENTION DIFFÉRENCIÉS

En plus de purger leur peine, les prisonniers doivent devenir acteurs de leur parcours d'exécution de peine. L'existence de régimes de détention différenciés trouve sa justification officielle dans la possibilité d'accéder à des activités aidant à la réinsertion. Le GENEPI a mordu à l'hameçon : il considère qu'*« il peut apparaître comme utile de regrouper certaines personnes détenues dans telle ou telle partie des bâtiments et de leur appliquer des dispositions spéciales »*. En fonction depuis le début des années 1990, les quartiers différenciés servent en fait à « séparer le bon grain de l'ivraie ». L'administration classe les prisonniers en fonction de leur personnalité et de leur dangerosité présumée, et dose le degré d'isolement qu'elle entend leur appliquer. Le placement dans l'un ou l'autre de ces quartiers, c'est le bâton et la carotte qui lui servent à récompenser la soumission et à sanctionner la résistance. D'Harcourt réfute que les quartiers différenciés soient un *« derivé du régime disciplinaire »* et les considère comme un *« noeud de l'évolution du système pénitentiaire »*.

LA SANTÉ AUX FERS

Le corps du prisonnier ne lui appartient pas. L'accès au dossier médical et l'accompagnement par un tiers lors d'un acte médical peuvent être refusés aux prisonniers sous prétexte de sécurité ou de risque de récidive. La santé des prisonniers est pourtant régie par le code de santé publique depuis 1994. La fouille corporelle interne (les doigts du maton dans un ou plusieurs orifices) est maintenant reconnue comme un acte médical d'utilité publique exécuté par un médecin.

LE MITARD, PEINE DANS LA PEINE

Le mitard existe toujours. Le placement ne peut théoriquement excéder sept jours pour les mineurs. Les adultes y sont généralement placés pour une durée de vingt-et-un jours au plus, mais elle peut être prolongée à trente jours pour atteinte sur le personnel ou outrage. Bien qu'abaissant la durée maximale de quarante-cinq à trente jours (renouvelables), cette législation reste la plus répressive de toute l'Europe.

LE RETOUR DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

En votant l'obligation d'activité, les parlementaires ont réintroduit – après une interruption de vingt-deux ans – l'esclavage en prison. Personne ne s'est offusqué de cette régression. Normal : l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'Homme interdit le travail forcé ou obligatoire sauf *« pour tout travail requis normalement d'une personne soumise à la détention »* et la convention sur le travail forcé de l'Organisation internationnale du travail prévoit que l'interdiction du travail forcé ou obligatoire ne s'applique pas pour un travail ou service *« exigé d'un individu comme conséquence d'une condamnation judiciaire »*. Le droit du travail n'existe pas en prison : *« Un acte d'engagement »* entre l'administration pénitentiaire et le prisonnier définit les *« conditions, rémunérations et obligations »*. Les prisonniers sont une main-d'œuvre rentable et sans droits au service de la régie pénitentiaire, de concessionnaires et maintenant d'entreprises d'insertion privées ou d'organismes publics au sein d'ateliers et de chantiers d'insertion : dans les collectivités locales, par exemple.

Les volontés de réformer les conditions de détention viennent de deux horizons : de l'État et ses institutions, et des « partenaires sociaux » : OIP, CGT-pénitentiaire, Ligue des droits de l'Homme, etc. Ces derniers reprochent seulement à cette loi de ne pas respecter les règles pénitentiaires européennes. Une fois retombée l'agitation spectaculaire qui a entouré les débats, c'est en définitive les prisonniers et leurs proches qui vont pâtir pendant de longues années des conséquences des articles votés. Les citoyens et les législateurs peuvent dormir sur leurs deux oreilles, le couvercle est refermé.

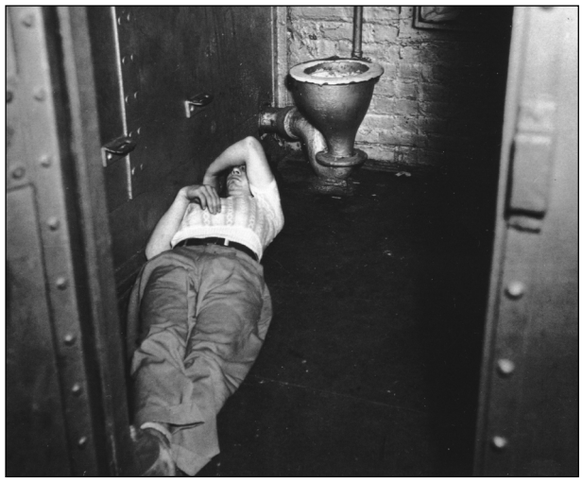

« ICI COMMENCE LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DE LA PERSONNE DANS SA FORME LA PLUS ÉLÉMENTAIRE »

Août 2009

Juniors, Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, vous ne vous aimez pas peut-être, vous êtes en conflit, vous voulez vous entretuer ? Pas de problèmes, mais savez-vous ce que vous avez en commun ? Vous êtes sales. Oui, vous êtes sales. Dans l'intention que personne ne soit vexé, nous allons reprendre les choses à leur origine. Cela sera une lecture linéaire pour les initiés. Vous êtes suspectés d'un délit ou d'un crime, vous êtes arrêtés. Une fois passé devant l'officier de quart, vous êtes en garde à vue (GAV). Ici commence le processus de dégradation de la personne dans sa forme la plus élémentaire : l'atteinte à l'apparence physique qui, dans nos sociétés, est la plus terrible offense qu'on puisse infliger à l'être humain.

Vous êtes en garde à vue, vous faites toujours partie de la société puisqu'on ne vous a pas condamné ; du moins pas pour l'instant. Vous allez passer deux jours dans les geôles capitalistes françaises. C'est long deux jours, sans mouchoirs, sans douche, sans rasage, sans cotons-tiges et sans brossage de dents. Devant l'officier de police, vous avez déjà l'air moins crédible avec votre sueur et votre mauvaise haleine. Au commissariat de Versailles, en 1997, j'ai été dans l'obligation de déféquer dans ma cellule, située au sous-sol, faute de sanitaires ; et j'ai dû m'essuyer avec les couvertures. Je prie Dieu pour que celles-ci aient été nettoyées en respect du gardé à vue suivant. Dans le courant de cette même année, j'ai été placé en GAV à l'ancien commissariat de Saint-Maur-des-Fossés. II n'y avait pas de couvertures disponibles, paraît-il, dans ce poste de police, si bien que j'ai bien cru pouvoir mourir de froid en cette geôle insalubre.
Lors d'une GAV au service départemental de police judiciaire 94 (SDPJ), alors que j'étais mineur, j'ai même été frappé par un geôlier zélé en raison d'une inscription sur un mur de ma cellule. Je me permets de préciser que les cellules du troisième étage de l'hôtel de police de Créteil font moins d'un mètre de large, et moins de deux de long. Autrement dit, pour s'allonger et se reposer dans ces cellules, il faut dormir par terre. Ce qui a été le cas au niveau de la sécurité départementale où il m'est arrivé une fois de partager une cellule de douze mètres carrés avec seize co-inculpés, dont deux mineurs. Quelques années auparavant, mineur, j'ai fait l'objet d'une autre GAV au cours de laquelle mineurs et majeurs, garçons et filles étaient dans la même cellule.

En 1998, j'ai été invité dans un commissariat de province, selon les règles antihygiéniques décrites ci-dessus. Nous tenons à préciser qu'un de mes co-inculpés nous a payé un repas au prix de cent francs pour trois personnes, repas qui se composait d'un croûton de pain et d'une maigre tranche de fromage. A vrai dire, c'était la seule façon de manger, parce qu'aucun de nous n'était en mesure d'attendre un repas de la part du commissariat si personne n'était enclin à le payer. Le troisième a été frappé lorsqu'il a protesté et a menacé de porter plainte ; nous ne savons pas où est partie la monnaie de nos trois sandwichs pour cent francs, ce qui faisait cher à l'époque. Un seul sandwich chacun pour deux jours. Moi, je croyais qu'il fallait manger au moins cinq fruits et légumes par jour. Honnêtement, j'ai dû être arrêté une trentaine de fois et je n'ai pas le souvenir d'avoir eu un jour une bouteille d'eau en cellule de GAV. Moi, je croyais qu'il fallait boire au moins un litre et demi d'eau par jour. Déjà qu'on vous prive de l'hygiène du corps, en plus on vous inflige une mauvaise hygiène alimentaire. Je ne sais pas comment cela se passe pour les femmes et les diabétiques, mais cela ne doit pas être très net non plus.

Vous avez fini votre GAV, bienvenue au dépôt. Le dépôt, c'est déjà la prison. Enfin, celle du Moyen-âge, nous dirons. Au moins, en prison, on a un matelas. Les cellules du dépôt de Créteil sont d'une vétusté impressionnante, et espérer pouvoir y dormir la nuit est impossible. Le béton, dans ce donjon du palais de l'injustice, est froid et dur. Et la lumière allumée au dessus de la porte ne s'éteint jamais. En plus, si vous êtes deux par cellule, vous aurez juste la place de vous asseoir. Donc vous avez fait quarante-huit heures de GAV, plus douze à vingt-quatre heures au dépôt, vous n'avez pas pu vous reposer depuis trois jours, vous suez de partout ou vous êtes frigorifié, vous sentez mauvais, vous avez une barbe qui ferait pâlir de jalousie Fidel Castro, vous n'êtes pas

peigné, votre visage est sale, et en plus vous êtes sous-alimenté. C'est l'heure de passer devant le juge, mes amis ! Effectivement, c'est bien plus facile pour un magistrat d'envoyer en prison un homme sale et hagard : vous êtes forcément coupable, puisque vous ne ressemblez pas aux citoyens qu'on peut croiser sur la rue de la Paix. L'homme n'aime pas condamner son prochain, car on s'identifie tous à la personne mise en accusation. Mais si l'accusé n'est plus un homme, alors c'est moins pénible de lui infliger un châtiment. Le premier droit qu'on vous retire lorsqu'on vous arrête, c'est l'hygiène. On parle de privation de liberté dans les codes de justice en répression à des délits ou des crimes ; mais il ne me semble pas qu'on parle de privation d'hygiène en répression à quoi que ce soit, du moins dans les textes.

Vous voilà donc en prison, après un trajet bien sympathique dans le car cellulaire qui fait la navette entre les dépôts de Paris et Créteil et les prisons de la Santé, de Fresnes et de Fleury-Mérogis en fin de parcours. On est alors au beau milieu de la nuit, et vos repères spatio-temporels sont sérieusement atteints. L'hygiène en prison, on le sait, c'est du propre, avec les toilettes bouchées au mitard de Fresnes et de Fleury et des conditions plus que spartiates au quartier disciplinaire (QD) d'Orléans. En quarante-cinq jours au QD de Fresnes, le privilège de pouvoir me couper les ongles ne m'a pas été accordé par le médecin-chef (qui en 2001-2002 se moquait bien du respect des règles déontologiques qu'implique le serment d'Hippocrate). À la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, j'ai bien dû attendre deux mois avant de pouvoir me présenter devant un coiffeur, et je n'ai pas eu la chance de passer à la douche après. Les douches, à Fresnes et à Fleury-Mérogis, on en a déjà entendu parler en ce qui concerne leur insalubrité. Précisons tout de même que c'est trop froid à Fresnes en hiver et trop chaud à Fleury en été. Au centre des jeunes détenus (CJD) de Fleury, l'été 97, les surveillants faisaient exprès de descendre à la douche plus de détenus qu'il n'y avait de places disponibles pour provoquer des bagarres. Une fois les détenus dans la douche, les surveillants faisaient joujou avec l'eau en la coupant de temps à autre. Le temps de douche était assez court, si bien que j'y ai vu un détenu qui n'avait pas terminé son shampoing devoir se rincer en cellule. A l'époque, pour accéder aux douches du CJD, il fallait passer par un corridor grillagé situé à l'extérieur. Quand il faisait beau, il n'y avait pas de temps d'attente dans ce corridor. Quand il faisait froid, il fallait parfois attendre vingt-cinq minutes pour sortir du corridor, que ce soit dans le sens des douches ou dans celui du bâtiment principal.

Aux prisons de Fresnes (Fresnes n'est pas une prison, mais « des » prisons au sens administratif : on dit « les prisons de Fresnes »), les plus heureux des pensionnaires, ce ne sont pas les gardiens qui expriment leurs vices sur les transsexuels et laissent libre court à leur agressivité sur les toxicomanes en manque, mais ce sont les rats. Ils sont bien sales et bien gras. Ils adorent les oeufs pourris et les tranches de viande toxique que leur lancent les prisonniers. Un d'entre eux a même envisagé de rentrer dans notre petite promenade surpeuplée. II m'a bien regardé dans les yeux, mais c'est plus moi qui ai eu peur que lui. Précisons que les promenades de Fresnes font moins de six mètres sur dix, et qu'il arrive à douze détenus d'y descendre en même temps. Dans la fameuse cellule 9 du QD de Fresnes, un soir, j'ai entendu des bruits dans les canalisations, et quelques minutes après, un rat est sorti de la cuvette des WC. Je crois qu'il a été aussi effrayé que moi, si bien qu'il a rebroussé chemin, et qu'il est reparti de la même façon qu'il était venu. Je me voyais mal partager la cellule avec ce curieux visiteur, surtout que je n'avais ni draps, ni couvertures, ni chaussures pour le combattre.

En prison, la différence entre les rats et nous, c'est qu'eux sont libres et bien nourris alors que nous sommes enfermés et malnutris. Peu de temps avant Noël 2001, au bâtiment D1, j'ai même trouvé un cafard dans ma brandade de morue. Lors de ma première incarcération au CJD de Fleury-Mérogis, on m'a donné une cellule avec une poubelle remplie de reflux gastrique. Une In-fec-tion. J'ai bien été obligé de prendre mon courage à deux mains et de la nettoyer. II arrive aussi dans cette prison de rester plusieurs heures au dispatching dans des cellules sombres, sales et minuscules, et personne ne vous emmènera aux toilettes si vous avez envie. Alors chacun fait ses petits besoins dans la cellule ; cela m'est arrivé en 2002 après un transfert qui avait duré la journée pour aller de Bois-d'Arcy à Fleury. D'ailleurs on ne m'a pas donné à manger ce jour-là, et je suis arrivé après le repas du soir au D4. Alors c'est sûr, au CJD, on a droit à toutes les capotes qu'on veut. Quand le service médical distribue à des garçons de 17 ou 18 ans des préservatifs dans une maison d'arrêt, on se demande où on est tombé. J'ai appris par la suite que des infirmières se livraient à la chasse sur certains jeunes mâles de l'établissement, mais c'était très discret. Par contre, ça, je l'ai vu au service médico-psychiatrique régional (SMPR) de Bois-d'Arcy. II n'y a aucun doute là-dessus. Avouons que ce n'est pas le détenu qui se plaindra.

« EN PRISON, LA DIFFÉRENCE ENTRE LES RATS ET NOUS, C'EST QU'EUX SONT LIBRES ET BIEN NOURRIS ALORS QUE NOUS SOMMES ENFERMÉS ET MALNUTRIS »

L'hygiène déficiente, corporelle ou alimentaire, que ce soit en GAV, au tribunal ou en détention, n'est pas seulement un problème éthique : c'est aussi une question politique. Nos dirigeants et nos magistrats choisissent par commodité de maintenir leurs prisonniers dans un sous-état d'hygiène pour les condamner dans leur coeur et dans leur âme avant même de les juger. C'est se donner bonne conscience d'avoir des prisonniers exclus de la société qui ne leur ressemblent pas en apparence. Ce délit de faciès créé de toutes pièces par les différents acteurs de la chaîne judiciaire a trois objectifs : déstabiliser la personne avant le procès, l'humilier, et enfin la ranger dans une sous-classe sociale pour ne pas avoir à s'apitoyer sur son sort. Le problème est vaste et loin d'être résolu, mais il faut garder espoir ; et surtout, il faut se solidariser pour faire face à ces exactions infligées par la république. Et nous sommes tous des citoyens, ne l'oublions pas.

Courage, et à bientôt.

SNAKE

« ICI C'EST ENCORE PLUS DUR QU'EN CENTRALE »

CD de Liancourt
le 26 avril 2009

Bonjour l'équipe de *L'Envolée.*
Eh oui ! Je me réveille pour vous réécrire pour exprimer mon désarroi. Je connais votre émission du temps que vous émettiez depuis les magasins généraux à La Plaine-St-Denis.
Je me représente, si vous me le permettez. À l'époque, j'étais à Fresnes, non pas au grand quartier mais dans un service du service médico-psychiatrique régional (SMPR), qui est dirigé par l'hôpital Paul Giraud à Villejuif. Les surveillants sont là pour la sécurité, le reste est du personnel civil.
Si j'ai pris le stylo pour vous exprimer mon désarroi, c'est que j'en ai gros sur le cœur de voir comme on est mis plus bas que terre par les medias, ainsi que par le gouvernement qui pond des nouvelles lois pour améliorer la vie des détenus, mais qui ne sont pas respectées.
Des exemples de ce que j'entends sur nous :
– Ils sont bien en prison, ils ont la télé. Oui, mais elle nous est louée 18 euros pour 18 chaînes classiques où les programmes sont répétés plusieurs fois dans la journée et cela pendant une semaine.
– Ils ont le frigo. Oui, mais il faut 8 euros pour l'avoir.
– Ils travaillent. Oui, mais pour une misère, entre 300 et 350 euros quand c'est un bon mois ; et, il faut le savoir, au-dessus de 200 euros par mois, il nous est pris 20% pour les parties civiles et 10% pour le pécule de libération, que l'on récupère le jour de la sortie. Et sur cent détenus, vingt ont du travail.
– Ils peuvent faire des cantines. Oui, mais à quel prix ? De 18 à 28% plus cher qu'à l'extérieur. Un petit exemple : rasoir *Gillette* vendu 7,25 euros à l'extérieur et ici 10 euros, autre exemple : un article de 9,35 euros vendu ici 20 euros !
– Ils peuvent avoir un ordinateur. Il est vrai que l'on peut s'en passer, mais étant privé de liberté, je ne pense pas me priver de petits plaisirs. Il est vrai que libre je réfléchirais à deux fois avant de dépenser, mais ici c'est le seul plaisir que je peux me faire. En plus je suis des cours d'informatique, pour dans cinq ans – sur le papier, ma libération. Je dis libération plutôt que réinsertion parce que c'est un mot qu'il faut abolir du vocabulaire français, car ça n'existe pas ; comme les trois mots liberté, égalité, fraternité, ceux-là aussi il faut les ôter des frontons des mairies.
– Encore un exemple de cantine : il y a six ans, mon ordi m'a coûté 1 610 euros, je l'aurais payé 950 à l'extérieur. Ils nous prennent pour des vaches à lait, surtout à Liancourt.
Je vais vous parler un peu du règlement de Liancourt, qui est un centre pénitentiaire qui comprend deux bâtiments comme centre de détention (CD), mais avec le règlement d'une maison d'arrêt (MA), une MA et un quartier pour mineurs d'une quinzaine de cellules. L'ensemble a une capacité de 680 à 700 places, et nous sommes plus de 1 200.
Dans le vieux CD, qui est un peu éloigné du CD où je me trouve, il y a huit dortoirs de dix détenus et deux pavillons (baraques de chantier en bois). Dans chaque pavillon, il y a dix cellules de deux détenus.
Dans la partie qui a ouvert en juin 2004, pour ce qui est des bâtiments CD nous sommes seuls en cellule, avec la douche. Je viens de Val-de-Reuil où j'étais bien, je pensais qu'avoir la douche dans la cellule c'était bien, mais bon, j'ai très vite compris mon erreur : la direction nous le fait payer très cher. Pour la MA, qui est construite comme le CD, donc pour être seul en cellule, ils sont quatre, des fois cinq en cellule, avec deux lits superposés et deux ou trois matelas par terre.
Et dans ce CD assez récent, il n'y a même pas de cellule prévue pour handicapé.
Dans mon unité, nous n'avons jamais de surveillants. Nous ne les voyons qu'à 7 heures pour l'appel, à midi pour voir si on est bien dans notre cellule ; à mon étage, les portes sont fermées le matin, elles sont rouvertes à midi et quart, et porte par porte, comme à la MA ; ils rouvrent à 13 heures pour l'appel et le courrier, si le surveillant est décidé à le donner ; sinon il est donné dans l'après-midi ou le lendemain, si ce n'est pas le surlendemain. Les portes sont rouvertes à 13 heures 30, jusqu'à 19 heures, puis réouvertes à 19 heures 15 pour le repas, toujours une par une.
Au rez-de-chaussée, les portes sont fermées toute la journée ; aux 2ème et 3ème étages, elles sont ouvertes toute la journée de 7 heures à 12 heures, puis à 12 heures 15, et de 13 heures à 19 heures, puis à 19 heures 15 ; en un mot ils sont réenfermés avant le repas, et les portes sont rouvertes pour le repas.
Dans une autre lettre, je reparlerai un peu du règlement, mais là je voudrais vous parler de ce que je subis.
Mon ordi est en panne depuis août 2008. J'ai écrit pour le faire réparer, à la date d'aujourd'hui il ne l'est pas encore. Comme il y a six ans que je l'ai, j'ai pensé à le changer. Le moins cher, ils le vendent quand même 513 euros, alors que c'est 250 à 300 euros à l'extérieur. Voici deux mois que j'en ai fait l'achat, mais il doit venir à pieds car il n'est toujours pas là ! Et quand je pose la question, on me dit : *« Il va arriver ! »*
En octobre, au lieu de l'acheter à *La Redoute*, j'ai fait acheter du linge par une personne du secours catholique, la seule personne qui peut me le rentrer car je n'ai pas de parloir. Ces affaires devaient être mises à mon vestiaire, mais elles n'y sont pas arrivées ; je demande où elles se trouvent : personne n'est foutu de me répondre. Il y en a pour 45 euros, et si je ne suis pas passé par *La Redoute*, c'est pour une question de prix.
J'arrête là pour aujourd'hui mes pattes de mouche. La prochaine fois, j'écrirai à l'ordi car les vacances scolaires seront finies et j'ai 2 heures 30 de cours d'informatique où je fais ce que je veux. Je suis en autonomie, nous sommes trois, sans prof – mais bien sûr enfermés.
Je veux dire aux codétenus qui ont le souhait de venir ici de changer très vite de direction, car ici c'est encore plus dur qu'en centrale. Un aperçu : parloir d'une heure dans des cabines, les mardi, jeudi et dimanche, au lieu de quatre heures par week-end. C'est pratique pour les gens qui travaillent la semaine.
Merci d'avoir lu ma lettre, et pour les bons moments que nous passons à vous écouter. Serait-il possible de recevoir *L'Envolée*, comme je le recevais à Fresnes ?

JACQUES GALLIENNE

« NON-RESPECT DE LA CHAÎNE DU FROID »

MA de Fleury-Mérogis
le 20 février 2009

Salut à toute l'équipe,
Suite à ma première missive dont vous vous êtes fait l'écho lors de votre émission du 13 février, je vous écris à nouveau afin de porter à votre connaissance un grave problème qui persiste depuis un moment déjà. Il s'agit du non-respect de la chaîne du froid, de l'impossibilité de conserver les produits frais et plus grave, du non-respect de la date de péremption de certains aliments. Pour commencer, ne disposant pas de frigos, il nous est impossible de conserver les denrées plus d'une semaine (et plus d'un jour en été lors des périodes de forte chaleur) ce qui est déjà un très sérieux handicap. Nous nous sommes rendu compte que les produits frais étaient congelés, sûrement pour permettre à l'administration pénitentiaire de les conserver plus longtemps, mais ce procédé comporte un inconvénient majeur dont les détenus sont les premières victimes : le non-respect de la chaîne de froid, ce qui a pour conséquence que sur un lot de fruits ou de légumes, certains seront bons à jeter dans la journée même de leur réception.
Récemment, nous nous sommes rendu compte que la date de péremption indiquée sur les paquets de fromage râpé était mars 2008… Devant ce fait, nous avons essayé d'en parler au cantinier mais ce dernier, particulièrement consciencieux ou obtus (rayer la mention inutile), nous a promptement envoyés sur les roses. Nous avons alors commencé à refuser la livraison de ce produit et il nous a répondu que si le fromage était périmé depuis un an comme nous le croyions il aurait une toute autre consistance. Certes, mais ça s'explique par le fait que les produits sont congelés. Entretemps, l'affaire ayant remonté au sommet de la hiérarchie, une note d'information (jointe avec cette lettre, on sait jamais) a été affichée pour tenter de rassurer les détenus en invoquant une erreur d'étiquetage, et en promettant un remboursement à ceux qui en feraient la demande. Malheureusement, cela n'est pas le cas et une majorité de détenus floués qui se sont plaints. (les autres ayant l'air de s'en foutre royalement…) ont décidé de ne plus commander ce produit à l'avenir.
Ironie ou touchante attention : depuis, nous ne recevons pratiquement plus d'emmental lors des repas.
Affaire à suivre, donc ; si quelque chose bouge dans le bon sens, je n'hésiterai pas à vous le faire savoir.
Me voici donc arrivé au terme de cette lettre, je vais donc en profiter pour saluer tous les bons gars d'ici et d'ailleurs. Un salut amical à toute l'équipe, continuez le combat.
Fraternellement,

LOL

EPM : *« NOUS, ON VEUT SE TIRER D'ICI ! »*

,La loi d'orientation et de programmation de la justice de septembre 2002 avait prévu la création de sept établissements pénitentaires pour mineurs (EPM) de soixante places. Cinq sont déjà en fonctionnement à Meyzieu, Lavaur, Quiévrechain, Marseille et Porcheville. Loin de remplacer les quartiers pour mineurs, ils sont venus augmenter le nombre de places disponibles pour enfermer des gamins de treize à dix-huit piges. Selon les derniers chiffres communiqués par la Protection judiciaire de la jeunesse, en 2008, il y a eu 218 000 mineurs mis en cause par la police et la gendarmerie. Parmi eux, 57 000 n'ont finalement pas été poursuivis, 78 000 ont fait l'objet d'alternatives aux poursuites (rappel à la loi, réparation), 83 000 ont été poursuivis devant un tribunal. Le premier juillet 2009, on comptait 767 mineurs écroués.
Le 29 juillet, c'est au secrétaire d'état à la justice lui-même que certains ont eu l'occasion de cracher leur refus de l'enfermement. Venu faire un peu de com' à l'EPM de Porcheville ouvert depuis avril, Jean-Marie Bockel n'a pas réussi à trouver un jeune suffisament contrit et satisfait de son incarcération pour l'exhiber à la presse. Pire, les journalistes présents ont assisté à des *« échanges houleux »,* comme ils disent poliment. *« Pourquoi vous venez ? »*, a lancé sur un *« ton agressif »* un jeune de 16 ans en détention provisoire. *« Notre travail, c'est d'avoir les meilleures lois possibles, de voir ce qui existe, pas seulement dans des dossiers »*, a expliqué Jean-Marie Bockel à plusieurs détenus participant à une des activités socio-éducatives de l'EPM. *« On s'en fout des activités. Ce qui compte c'est le contact avec la famille »*, lui a lancé un autre garçon de 16 ans enfermé à Porcheville depuis début juillet, et qui n'a pas encore pu parler à ses proches. *« Je ne suis pas contre payer. J'ai fait une bêtise, mais je ne veux pas être coupé de ma copine enceinte et de ma mère. – Je ne suis pas venu vous dire que la prison c'est agréable à vivre »*, lui répond Bockel, *« mais on est aussi là pour vous dire qu'on ne vous oublie pas ». « On peut parler toute la nuit mais y a rien qui va changer. Nous, on veut se tirer d'ici. Ce soir, en rentrant chez vous, vous nous aurez oubliés. »*
Un môme incarcéré depuis six mois à la prison pour mineurs de Lavaur s'est évadé le 12 juin dernier. Pour le retrouver, la ville a été littéralement ratissée par des compagnies de gendarmes venus en renfort de la police municipale tandis que des barrages s'érigeaient aux portes de la ville. En vain. La ville de Mazamet, – dont vient le gamin, et où les gendarmes pensaient qu'il allait retourner –, a aussi été quadrillée. Toujours en vain. La chasse à l'homme s'est alors poursuivie à l'échelle du département. Il a finalement été rattrapé.
Un prisonnier de 17 ans s'est échappé, lui, de l'EPM de La Valentine à Marseille le 13 juillet. Il a profité d'une sortie éducative en mer pour plonger du bateau, puis s'enfuir à pied sitôt le quai atteint. Deux autres gamins s'étaient déjà enfuis en février 2008 de cette prison ; ils avaient eux aussi obtenu une autorisation de sortie pour une activité nautique.

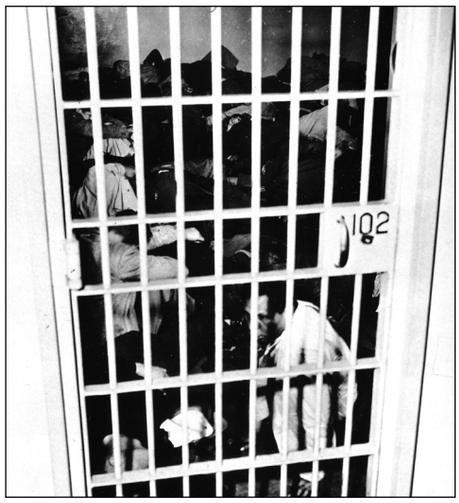

« ÇA DÉBORDE, ÇA DÉBORDE, COMME PARTOUT »

La surpopulation carcérale est le résultat de la multiplication des peines de prison. Les trois lettres qui suivent reviennent entre autres choses sur cette question, non pour demander de nouvelles prisons plus propres et plus humaines, mais bien pour faire comprendre la logique qui conduit à cet entassement industriel. Il y a de plus en plus de délits, et donc de plus en plus de petites peines ; et à l'autre bout, c'est l'allongement des peines juqu'à la mort.

MA de la Santé
mars 2009

Salut aux copains, camarades, compagnons
et à tous les prisonniers !

Je suis incarcéré au bloc A de la Santé, le dernier bloc ouvert de la prison, dans une cellule appelée par l'AP (administration pénitentiaire) : *« DPS »* (détenu particulièrement surveillé), juste parce qu'elle est individuelle. À part ça, sa taille est aussi particulière, puisqu'elle fait moins de 5m2 ! (Pour vous dire, je touche les deux murs latéraux en écartant les bras, et je ne suis pas large !). Les autres cellules sont de 3 lits superposés jusqu'au plafond, et de plus en plus, ce qui a l'air d'être nouveau, ils sont 4 en cellule. Ça déborde, ça déborde, comme partout…Tout le monde dit que l'été sera chaud… on verra. Ici, même les *« docteur Mengele »* de l'UCSA (unité de consultation et de soins ambulatoires), ils sont pour la destruction de la prison [*de la Santé*] ; sûrement parce que c'était un projet de l'Etat. Mais politique pénale oblige, il y a toujours 700 prisonniers à peu près. Et vu les coups de peinture qu'ils n'arrêtent pas de donner, ça n'a pas l'air d'être près de fermer. Au moins, il nous reste encore le plaisir de voir, quand on va au parloir, les 3 autres blocs désaffectés. C'est beau une prison abandonnée. J'allais dire en ruine, mais comme c'est le cas de toute la prison… comme dans pas mal de vieilles taules, les douches avec la moisissure qui goutte au plafond, ça vaut le détour. Et comme ailleurs, c'est là que les prisonniers attrapent pas mal de maladies, genre hépatites. Quand je dis ça à la docteur Mengele de l'UCSA, elle me répond *« ben, faut pas prendre de douches, alors, ah ah ah »*. C'est l'humour de la pénitentiaire qui a dû déteindre sur elle. Enfin, après un blocage l'année dernière, la douche est maintenant nettoyée tous les jours. De toutes les manières, ça ou une prison ultramoderne aseptisée... les conditions de détention sont toujours une peine supplémentaire. Partout il faut se battre pour tout. Là, le dernier blocage qu'il y a eu, c'était… pour pouvoir cantiner des œufs… une lutte victorieuse ! Mais il y a un mois, l'AP a voulu augmenter le prix des cantines de 10%. Comme quoi la crise ne profite pas qu'aux banques. Plusieurs mecs ont écrit pour protester et c'est redescendu direct à 5%... À quand les blocages pour le pouvoir d'achat des prisonniers ? Et pour la liberté, contre l'enfermement que ce monde d'exploitation utilise toujours plus pour maintenir son ordre social. On peut rêver… Dedans comme dehors, bloquons tout ! Bon, pour revenir à la réalité d'ici, en promenade on est jamais très nombreux vu les séparations de l'AP (par étage, et entre *« travailleurs »* et *« inoccupés »*). On parle parfois de ceux rendus accros aux cachetons qu'ont été envoyés au SMPR (service médico-psychologique régional), sorte d'HP dans la taule : double enfermement ! D'ailleurs aux arrivants, le docteur Mengele de service, à mon refus de voir un psy, m'avait dit : *« Ah, vous faites bien, quand on commence à entrer là-dedans... après c'est les cachets et...* (comme s'il se parlait à lui-même) *non, ils ne méritent pas ça, ils sont condamnés à la prison, mais pas à ça, non... »* Sacré schizophrène, lui, en tout cas ! On parle aussi de Christophe Khider qu'est juste a côté de nous (avant au mitard, maintenant au QI (quartier d'isolement)), et d'Omar Top-El-Hadj, que « quelques-uns » connaissent. Et on se dit que ces batârds, ils vont leur en faire voir de toutes les couleurs, mais on se dit aussi qu'ils ont plus que raison et que c'est bien dommage que ça n'ait pas duré plus longtemps ! Sinon ici la grande majorité est là pour *« rien du tout »*, comme on dit ici, c'est-à-dire pour des trucs qui avant n'amenaient pas en prison : conduite sans permis, petite quantité de drogue, vol à l'étalage… Il y a pas mal de mecs d'Europe de l'Est, dont certains ont été extradés de leur pays en France ; L'Europe ca marche ! Il y avait aussi un des sans-papiers inculpés de l'incendie du centre de rétention de Vincennes qu'est sorti le mois dernier (il a nié les vidéos et les flics ne l'ont pas reconnu).

Bon, je vous laisse en espérant que la grève générale illimitée et sauvage est pour bientôt… et de vous y retrouver au plus vite !
Allez, force et détermination et… toujours à bas toutes les prisons !

FARID

« J'AI REMARQUÉ QU'IL Y A DE PLUS EN PLUS DE DÉTENUES ENFERMÉES POUR DE PETITES PEINES »

MA de Versailles
le premier juin 2009

La maison d'arrêt se remplit de plus en plus. J'ai remarqué qu'il y a de plus en plus de détenues enfermées pour de petites peines (pour bagarre, vol, etc.). Trois semaines, un mois -pour des futilités quelquefois. Il faut bien confirmer les chiffres qui nourrissent le climat d'insécurité dont nous parlent tous les jours les médias et les politiques. On n'en est pas encore à dormir par terre, mais si ça continue, ça va être limite...
Je voulais profiter de cette lettre pour poser une question : Y a-t-il un projet de loi sur l'accès des prévenus au téléphone ? J'ai entendu dire –et notamment par des gradés– qu'on aurait peut-être la possibilité de téléphoner (avec l'accord du juge d'instruction, je suppose ?) pendant la préventive. Je demande directement parce que je ne fais pas confiance aux dires des fonctionnaires de l'administration pénitientiaire. Ça me tient vraiment à coeur d'avoir une réponse à ce sujet, une réponse sûre, parce qu'en plus de l'enfermement, c'est très difficile d'être à l'écart de la famille.
La semaine dernière, j'ai craqué: une détenue jugée m'a proposé d'utiliser son temps de crédit. Je savais qu'on allait me griller, mais je l'ai fait quand même ! Résultat : un rapport. J'étais « hors la loi », comme me l'a signifié le gradé. Hors la loi pour avoir parlé à mon neveu de six ans à qui je n'ai pas parlé de vive voix depuis deux ans et demi et qui me croit à l'hôpital !
Toujours est-il que je suis lasse de ce règlement à la con. C'est une pression psychologique dure à combattre au jour le jour.
Merci pour tout ce que vous faites.

KAOUTAR, LA « PRISONNIÈRE PARMI TANT D'AUTRES »

« LA SURPOPULATION PÉNALE EST CROISSANTE DEPUIS DEUX ANS, CAUSE À EFFET EN RELATION DIRECTE AVEC LA RÉCIDIVE »

MA de Fleury-Mérogis
le 7 juillet 2009

Dans ma précédente lettre, je vous parlais de la gauche ; OK, je suis d'accord pour qu'ils passent tous l'arme à gauche, et de préférence comme c'est écrit sur les paquets de clopes : lente et douloureuse, que nous leur souhaitons.
Ce que je veux dire, c'est que lorsque la gauche, lorsque Mitterrand était en place, il y avait de vrais trucs de faits : déjà, les sept jours par mois de remise et le quatorze juillet pour ce qui concerne les prisonniers. Quand Chirac est arrivé, les restrictions ont commencé ; en 1995, chaque été il y avait des articles exclus par la grâce jusqu'en 2006, dernier 14 juillet accordé aux détenus. Ils sont ce qu'ils sont, droite et gauche c'est quasiment pareil, sauf que les gauchistes sont plus humains – ou ils font semblant, mais en tout cas, ça a l'air mieux. Je pourrais vous en étaler des feuilles recto-verso, mais bon…
Déjà la télé est l'appareil qui t'amène des visions (et non la réalité, d'où le nom de télévision). Lorsque Dati inaugurait le D2 à Fleury, elle a dit que l'encellulement était en solo : mensonges, calomnies, car c'est bien des lits superposés qui y sont installés ; ceci sert à rassurer et à calmer l'opinion publique, mais ce n'est pas la réalité. La surpopulation pénale est croissante depuis deux ans, cause à effet en relation directe avec la récidive, donc moins de grâces, plus de 14 juillet -donc le taux de détenus est croissant. Ensuite les peines sont de plus en plus longues, donc les prisons ne peuvent pas se désengorger, car en France, chaque jour, par centaines, des mecs arrivent en prison. Deuxièmement, y'en a qui tombent pour un, deux ou trois mois, c'est contradictoire car 10 000 solutions alternatives à l'encellulement pourraient être mises en place.
La vraie version, ici à Fleury en 2009, y'a des puces, la galle, la tuberculose, les hépatites et VIH, entassés les uns sur les autres, tu peux te retrouver avec un mec contaminé ou plombé ; hallucinant, non ?
Pour ma part, je suis tout seul et c'est mieux ainsi, je ne cantine pas la télé depuis un an, manque de pécule ; certes, l'administration veut me la mettre gratuit, mais je refuse car je ne veux rien d'eux.
Mais le résultat c'est qu'ils font de toi ce que tu deviens à travers les transferts, les fouilles à nu, les humiliations. Tu ne penses qu'à te venger d'eux à la moindre occasion. Pour certains, le combat continue au quotidien. Boudji a raison, y'a deux catégories, ceux qui s'avouent vaincus avant l'heure et les révoltés qui n'arrivent pas à passer à travers les quartiers d'isolement (QI), ceux-là sont de plus en plus forts mentalement, cela produit l'effet inverse, donc ils font de toi ce que tu deviens ; avant de savoir, on ne savait pas.
Ici, à Fleury, essaie de parler de blocage, on va te dire : « moi je suis bien en cellule, j'ai la play et tout le bordel ». Ils ne sont pas concernés, c'est de l'homo sapiens d'un autre monde, la moyenne d'âge en dix ans a chuté : avant il y avait 25/50 ans, aujourd'hui, 18/30 ans. Ils ne veulent pas se mêler aux mouvements – quelque part, ça se comprend, car un blocage tu sais quand ça commence, mais tu sais jamais l'issue, transfert en cadeau sans ton paquetage, matraquage des ERIS (équipes régionales d'intervention et de sécurité) et des gardes mobiles. Ce n'est pas évident, les temps ont changé et la mentale également.
J'ai entendu pour la semaine du 2 au 8 novembre [*contre la longueur des peines, voir hors-série*], j'espère que cela sera bénéfique pour l'avenir des prisonniers. Et rappelez-le encore et encore, ce n'est pas juste en Île-de-France, mais national, même les Corses ou les Dom-Tom peuvent se joindre à la partie. Pour ma part, je suis partisan de tout ce qui combat le système et l'enfermement, l'isolement, l'uniforme.
Un grand bonjour à toutes les filles, tous les mecs, tous les minots détenus.

RADJI

PRIVATISATION DE LA PRIVATION DE LA LIBERTÉ

SUITE DE L'ENVOLÉE N°25

Des courriers le répètent et l'analysent encore dans ce numéro, le travail en prison, c'est l'exploitation sans même le pognon qui va avec. En plus de n'avoir aucune possibilité de gueuler légalement, les prisonniers qui bossent doivent se contenter de quelques miettes : 350 euros par mois – soit l'équivalent du RMI pour 35 heures d'atelier par semaine. Cette misère est ponctionnée à la base pour rembourser les frais de justice et éventuellement les victimes, et 10% sont bloqués pour « faciliter la réinsertion à la sortie », *comme on dit sans rire. Mais voilà, la crise fait aussi des ravages en prison, a t-on appris cet été de sources proches du dossier.* « L'offre de travail pour les détenus est en forte diminution », *analyse gravement* Ouest-France *le 2 juillet dernier.* « La baisse dans l'Ouest est de l'ordre de 25 à 30% depuis l'été 2008 », *annonce avec tristesse Jean-Yves Dalmar, responsable du travail des détenus pour les trois régions de l'Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie). Habituellement, ce sont des boîtes extérieures qui payent au rendement des* « tâches d'assemblages de petites pièces », *rouages et autres, ou de conditionnement. On appréciera l'ironie : cette* « source d'emploi se tarit », *et* « pour tenter de renverser cette tendance, nous avons lancé, en novembre 2008, un publipostage par courriel en direction de 850 entreprises morbihannaises. Cette démarche s'est traduite par des retombées et des contacts nombreux. Les nouveaux clients ne compensent pas encore les baisses de charges. Il faudra du temps pour y parvenir, mais je suis confiant. L'agroalimentaire pourrait notamment devenir un secteur très porteur. Je pense, par exemple, à l'emballage de biscuits déjà sous papier ou bien à de l'étiquetage », *explique, fiérot, le bureaucrate de la galère. Mais ce n'est pas à lui que revient la palme (plaquée bonne-conscience-véritable) du geôlier-exploiteur le plus inventif. Après la réinsertion de prisonniers sur le chantier de construction d'une nouvelle prison dans le Nord (voir* L'Envolée *N°25), elle revient ce trimestre au directeur de la Maison d'Arrêt de Grasse qui a* « réussi à convaincre des chefs d'entreprise pour qu'ils fassent passer des entretiens d'embauche à de futurs libérables ». *Sous couvert de réinsertion des prisonniers dans la société, c'est évidemment une arnaque de plus, et d'abord une carotte supplémentaire pour faire marcher les prisonniers, puisqu'il faut être sélectionné par l'administration pénitentiaire pour avoir le droit de participer à cette* « séance de *job-dating* », *comme ils osent l'appeler. Les quarante* « volontaires » *– sur sept cents prisonniers – ont intérêt à se tenir ; c'est un moyen pour la pénitentiaire de faire de sa com' à peu de frais, et une aubaine pour les patrons qui pourront ainsi recruter une main-d'œuvre plus que précaire, dépendante de leur bon vouloir et habituée aux conditions de travail les plus lamentables.* « Ce rendez-vous permet aussi à des employeurs d'y trouver leur compte. Nettoyage, espaces verts, BTP, restauration sont des secteurs porteurs », *peut conlure le journaliste,* « même si le bilan de la journée ne sera dressé que plus tard. »

« LES SOCIÉTÉS PRIVÉES SE BOUSCULENT POUR AVOIR DE LA MAIN-D'ŒUVRE BON MARCHÉ »

CP de Meaux

Je sollicite toute votre attention afin de vous dénoncer mes conditions de détention au centre pénitentiaire de Meaux-Choconin. J'ai à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme auprès du ministère de la santé, de la justice, de la direction régionale, et à ce jour rien n'a changé, si ce n'est que je suis victime de harcèlement moral, de coups bas de la direction de l'établissement. N'ayant aucun problème de comportement, aucun rapport, je travaille, j'indemnise mes parties civiles, et malgré tout ils trouvent le moyen de me refuser mes permissions en invoquant des motifs inacceptables. Il en va de même pour mes remises de peine supplémentaires. La population doit savoir que la privatisation des prisons n'est pas une avancée mais une régression dans notre société. Les sociétés privées se bousculent pour les contrats afin d'avoir de la main-d'œuvre bon marché. Les prix des cantines élévés, la réinsertion inexistante, des surveillants qui ne cachent plus la seule et unique raison d'accéder à cette profession : la sécurité de l'emploi et rien d'autre. L'Etat nous enferme en prétextant que nous ne respectons pas la loi. Que doit-on comprendre quand nous voyons tous les jours les lois bafouées par ceux qui sont censés les appliquer à la lettre. Aussi nous, les détenus de Meaux-Choconin, demandons l'intervention des associations des droits des détenus dans les plus brefs délais. Je suis convaincu de votre efficacité et j'espère de tout cœur avoir une réponse de votre part. Je souhaiterais également m'abonner à votre journal ; auriez-vous la gentillesse de me faire parvenir les modalités d'adhésion ?

ANONYME

« BIENVENUE DANS LES GEÔLES CAPITALISTES DE FRANCE »

juin 2009

Ce message s'adresse aux prévenus, aux détenus, aux prisonniers, ainsi qu'à toutes les autres personnes enfermées dans leur souffrance. Je doute que les vrais responsables se complairont à parcourir ces quelques lignes. Vous êtes détenus, prisonniers, enfermés ? Bienvenue dans les geôles capitalistes de France.

Capitalistes ? Les prisons ? *« Mais il s'agit d'un service public, Monsieur le prisonnier »* : ainsi rétorqueront les politiques, nous dirons même les ploutocrates. En 2001, l'administration pénitentiaire de la maison d'arrêt d'Orléans mettait un point d'honneur à ne délivrer que des repas immangeables. Une juge d'instruction a même dit à la mère d'un prévenu qu'il fallait lui envoyer des mandats pour que ce dernier puisse manger normalement, en cantinant. Alors le monde judiciaire reconnaît au moins la flagrante mauvaise qualité de la nourriture délivrée dans cette prison ? Et le directeur de répondre au prévenu : *« Vous pouvez travailler, Monsieur, nous avons des ateliers, vous pourrez ainsi améliorer un peu le quotidien »*. En effet, le goulag faisait partie de cette maison d'arrêt, comme dans bien d'autres lieux de détention. Alors analysons la situation : le détenu indigent ne mange pas à sa faim, et pour survivre, il doit « travailler ». Travailler, ou venir grossir les rangs de nos nouveaux esclaves modernes ? La maison d'arrêt du Loiret était à l'époque un modèle de productivité. Je croyais que l'administration pénitentiaire devait pourvoir aux besoins les plus primordiaux de ses prisonniers. Alors, comment parler de service public, puisque chacun comprendra que ce lieu de détention est privatisé de fait, en honorant ses commandes commerciales en exploitant des détenus malnutris payés à la pièce et ne pouvant espérer dans le meilleur des cas à peine 10% du Smic. Le travail en prison n'en est pas un, c'est un esclavage provoqué volontairement par les responsables des maisons d'arrêt. Le détenu a besoin, par nécessité, de se plier à cette exploitation, ne serait-ce que pour rester en bonne santé. L'exploitation, oui ; en prison, pas de syndicat, donc pas de grèves.

« LE TRAVAIL EN PRISON N'EN EST PAS UN, C'EST UN ESCLAVAGE PROVOQUÉ VOLONTAIREMENT PAR LES RESPONSABLES DES MAISONS D'ARRÊT »

Messieurs les prisonniers, voici une nouvelle qui ne vous surprendra pas : vous n'êtes pas des hommes, vous êtes des animaux. II y a deux catégories d'animaux en prison, les apprivoisés et les sauvages. L'animal apprivoisé descend et remonte de la promenade selon le coup de sifflet du maître (ici le haut-parleur). Le chien a fini sa promenade, il a bien joué à la baballe, et il ramène le jouet à son maître, et sa gamelle l'attend dès son retour au chenil. Si le chien veut boire dans sa cage à Fleury-Mérogis ou au quartier disciplinaire de Fresnes, il devra lever la patte et appuyer avec le genou sur le bouton commandant l'arrivée d'eau. C'est comme cela que les chiens font pipi. Ce qui est bien fait à Fleury, puisque le chien appuie sa patte sur la cuvette des WC lorsqu'il veut se débarbouiller ou étancher sa soif. Venons-en maintenant aux animaux sauvages : ils aiment la liberté et refusent l'autorité. L'administration a alors tout loisir de dresser ces animaux avant de les apprivoiser. Pour mémoire, on nous a rapporté que des surveillants avaient tenté de dresser un détenu récalcitrant au quartier disciplinaire (QD) de Fresnes avec de la nourriture. Le détenu devait prendre l'assiette dans la main du maître ou il ne mangeait pas. Précisons que les repas qui lui étaient accordés n'étaient jamais complets (privation de pain, d'entrée ou de garniture). Plusieurs fois lors de son passage au QD de Fresnes, ce détenu n'a eu comme repas qu'une portion de beurre qu'il devait manger crue ; quant à son hygiène, une douche froide à 6 heures du matin deux fois par semaine en plein hiver, pas de rasage, coups et mauvais traitements en tous genres, privation de stylo -et on arrêtera là la litanie. Mais notre ami s'estime heureux. En effet, en face, un transsexuel était amené au mitard pour des raisons futiles et les surveillants le saoulaient la nuit en échange de faveurs sexuelles. Nous n'avons jamais su s'il s'agissait de viols ou d'une prostitution volontaire en échange d'alcool... Toujours est-il que la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, l'observatoire international des prisons et la commission nationale de déontologie de la sécurité n'ont jamais voulu faire d'enquête en dépit de courriers signalant cette « irrégularité ».

D'aucuns diront que si on traite certains détenus de cette façon, c'est que ce sont des gens sans foi ni loi... Pourquoi donc va-t-on en prison ? En d'autres termes, pourquoi donc enfreignons-nous la loi ? Dans le film *Bamako*, une avocate malienne rappelle la complainte de Zegué Bamba dans sa plaidoirie : *« Avez-vous entendu, monsieur le Président, de la complainte de Zegué Bamba ? Ce paysan qui vous dit : " Pourquoi quand je sème, je ne récolte pas, et pourquoi quand je récolte, je ne mange pas ? »*. Aujourd'hui, chaque détenu vous dira -et on exclura ici les problèmes de moeurs- : *« mais pourquoi quand je vais à l'école, on ne me forme pas ? Mais pourquoi quand je suis formé, je n'ai pas de diplôme ? Mais pourquoi quand j'ai un diplôme, je n'ai pas de travail ? Et pourquoi quand je travaille je ne peux ni me loger, ni vivre décemment ? »* Afin d'étayer notre discours, nous nous permettrons de reprendre un

« BIENVENUE DANS LES GEÔLES CAPITALISTES DE FRANCE »

extrait du courrier d'un détenu : *« Aujourd'hui, nous commençons à apercevoir les limites de notre système économique basé sur l'exploitation des plus faibles et non sur la valeur intrinsèque du travail comme cela devrait l'être. Cette exploitation se retrouve désormais à tous les niveaux de la pyramide économique, et ce quels que soient les secteurs d'activité ; quel que soit le pays. Et c'est cela qui est nouveau et qui fait que notre économie sature. L'exploitation à outrance des forces vives (matérielles, naturelles et humaines) de notre planète, autrefois locomotive de notre train monétaire, est en passe de gripper tous les rouages de la machine à faire tourner le monde. L'industrie de Chaplin a encore de beaux jours devant elle. Drôles de temps, non ? »*

« NOUS AVONS TOUS UNE BONNE RAISON DE NOUS RÉVOLTER CONTRE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE, NOUS AVONS TOUS UNE CAUSE À DÉFENDRE, ET MÊME SI CE N'EST QUE LA NÔTRE, NOTRE COMBAT SERVIRA À D'AUTRES »

Pour beaucoup, la délinquance est un moyen obligatoire de subsistance. A cet endroit, nous pensons tout particulièrement à ces jeunes qui ont les poches remplies de montres et de parfums dérobés dans des boutiques de luxe, à ces jeunes qui volent du luxe pour se payer du nécessaire, car ils en ont marre de fouiller dans les poubelles des fast-food et des boulangeries, aujourd'hui cadenassées, pour avoir un repas. Nous pensons à ces jeunes qu'on met en prison pour des délits de première nécessité et qui une fois enfermés se révoltent. Certes le réflexe du jeune prisonnier est de racketter le plus faible, pour pouvoir subsister, avec de la nourriture, des vêtements ou du tabac, mais on ne leur a pas enseigné à se rebeller d'une autre façon. Victor Hugo a dit : *« Ouvrez une école, vous fermerez une prison »*. Le gouvernement ne veut pas que ces enfants s'instruisent, et qu'ainsi ils puissent combattre le système en retour de toutes les injures et vexations, frustrations, dont ils sont victimes. Droguez-vous ! Abrutissez-vous de cannabis et d'alcool, vous serez plus dociles. C'est la volonté tacite de nos dirigeants. Victor Hugo a dit aussi : *« Quel est le père du privilège ? Le hasard. Et quel est son fils ? L'abus. »* En d'autres termes, on ne choisit pas sa famille, et si on est aisé dès le départ, il est clair qu'on aura les meilleures écoles et le meilleur traitement. Nous deviendrons à cet effet forcément privilégiés et dès lors, nous abuserons de notre pouvoir.

Aujourd'hui, nous raisonnons surtout par attrition, non par contrition. Autrement dit, si nous n'agissons pas « mal », c'est par peur du châtiment, et non pas parce que nous avons peur d'enfreindre les lois de la morale (les exemples sont nombreux ; l'armée, entre autres). En ce qui concerne les prisons, disons que la plupart des détenus n'ont pas peur du quartier disciplinaire, car cela ne rallonge pas énormément la peine qu'ils ont à effectuer. Le discours de l'administration pénitentiaire est de dire à l'enfermé : *« Vous voulez protester, faites la grève de la faim ; si vous frappez un de mes hommes, je porterai plainte contre vous et vous serez jugé. »*. En d'autres mots, soit vous vous affaiblissez avec une grève de la faim dont tout le monde se fout, soit vous rallongez votre peine en agressant un gardien. II y a néanmoins des moyens de lutter autrement, je pense. Vous me direz, chers amis, qu'il est facile de griffonner des bêtises sur une feuille, mais je me permets de parler car j'ai essayé, j'ai tenté. II faut prendre l'administration pénitentiaire à ses propres armes. Entendez-moi bien : la prison, c'est une institution ; je dirai même, une administration comme une autre. Tout est bien huilé, et qu'on se le dise, en prison, on sera obligé de vous ouvrir la porte, ne serait-ce que pour aller en promenade ou à la douche : c'est le code de procédure pénale. Si demain un homme sort de sa cellule et s'assied dans le couloir, et qu'il attend qu'on vienne le chercher de force pour le ramener dans sa cellule, ou au mitard, cela devient très vite ingérable pour une maison d'arrêt. Là, nous avons un moyen de gêner la mécanique bien organisée de la prison. Un homme seul peut rester dans la promenade et attendre que les surveillants aillent le chercher dans l'arène, s'exposant ainsi à une contradiction dans leur protocole, car les surveillants ne pénètrent que très rarement dans les cours de promenade. Cela s'appelle une grève du mouvement, le jeu de la pierre. Gilbert Cesbron a dit : *« II existe trois formes de courage, le courage de feu* (celui-là, tous les détenus le connaissent)*, le courage de papier* (c'est celui qu'a eu Emile Zola en défendant un innocent accusé à tort, à travers son écrit : *J'accuse*. Le capitaine Dreyfus, défendu par Zola, n'avait pour seul tort que d'être juif.)*, et le courage de pierre. Le courage de pierre est celui de Gandhi, un homme innocent et inoffensif qui a mis à genoux la puissance coloniale anglaise en paralysant la population indienne : chaque indien refusait alors d'avancer, de travailler. Donc de faciliter l'exploitation de l'Inde par les anglais. »*. Gandhi a dit à son peuple : *« Je vous demande de livrer un combat »*. Mes amis, je ne vous prendrai pas en traître, faire une grève du mouvement requiert des nerfs solides, vous serez traînés sur le sol, frappés et molestés. Néanmoins, nous avons tous une bonne raison de nous révolter contre l'administration pénitentiaire, nous avons tous une cause à défendre, et même si ce n'est que la nôtre, notre combat servira à d'autres.

II y a, bien sûr, bien d'autres choses à dire sur les lieux d'enfermement. J'espère que je pourrai vous réécrire, et que vous pourrez lire d'autres articles concernant les exactions et autres injustices infligées dans ces lieux qui se réclament de la justice. Enfin, je tiens à vous dire que si vous passez au prétoire, et que vous considérez que les personnes en face de vous qui sont censées vous juger sont de mauvaise foi, donc qu'ils ne rapportent pas vos dires sur le procès-verbal, n'hésitez pas à prendre le stylo pour inscrire au bas du rapport :*« Rapport incomplet et dénaturé »* et signer ; ce sera toujours mieux que de ne pas signer, et de laisser au chef de détention la possibilité d'affirmer que *« le détenu est de mauvaise foi, puisqu'il refuse de signer l'évidence »*.

Je vous remercie de m'avoir lu, prévenus, détenus, prisonniers. Ensemble, nous ferons une prière pour nos victimes.

SNAKE

FICTIONS ET RÉALITÉS DE LA PRISON

Depuis près d'un an, la prison est revenue au centre du bourdonnement médiatique tandis que se multipliaient les rapports et les projets de loi. Il y a eu la première vague de discussions parlementaires sur la loi pénitentiaire, les évasions d' « ennemis publics »*, la diffusion nationale d'extraits du reportage filmé de l'intérieur sur les conditions de détention à Fleury, le très spectaculaire mouvement des matons, les* « suicides » *de prisonniers, la sortie du film* Un prophète*, les scandales sur les* « dysfonctionnements » *de l'administration pénitentiaire (AP), et pour finir le vote définitif de la loi pénitentiaire. Tous ces bavardages, polémiques en apparence, se rejoignent en fait sur deux points : il faut tout faire pour que* « les murs des prisons soient enfin transparents » *– avec des parpaings translucides droits-de-l'hommistes ? – et inventer une convergence d'intérêts entre enfermeurs et enfermés. Au passage, on nous rappelle qu'il faut protéger les prisonniers... les uns des autres ; car c'est là, évidemment, que s'exerce la violence carcérale.*

Bref, un paquet de mensonges. La violence, c'est celle de l'enfermement, et dans les faits, elle est appliquée par l'AP ; une évidence qu'il est de plus en plus nécessaire de rappeler tant le ministère de la justice travaille à la faire oublier. Les intérêts des prisonniers ne peuvent en aucun cas être ceux des matons, même si dans les faits, l'administration en général et des matons en particulier savent alimenter des séparations artificielles en montant des prisonniers contre d'autres par le biais de rumeurs, de trafics et de petits cadeaux. C'est un outil parmi d'autres entre les mains de l'AP pour maintenir un semblant de calme à l'intérieur.

Les murs ne seront jamais transparents ; il est indispensable qu'ils restent opaques pour remplir leur fonction : il s'agit de surveiller, punir et détruire des milliers de prisonniers et prisonnières, et faire peur à monsieur tout-le-monde. Quand bien même ils le seraient un jour, ce ne serait jamais que le cauchemar réalisé d'une immense prison à ciel ouvert.

Les courriers qui suivent commentent à leur manière ce grand show judiciaire et pénitentiaire et rappellent où sont les vraies séparations.

« NOS CONDITIONS DE DÉTENTION SONT DE LA MERDE ET NOUS LE SAVONS. MAIS LÀ, FRANCHEMENT, LES MECS, ON NOUS PREND POUR DES MOUTONS »

MA de Fresnes
le 15 février 2009

Je viens à vous pour dénoncer une situation honteuse pour nos prisons françaises. Bien sûr, plusieurs fois, on a dénoncé les conditions de détention, mais jamais cela n'a été de cette façon.
Pour appuyer cette forme d'exposé, je conforterai mes dires par deux rapports gouvernementaux et un constat actuel des prisons françaises.
Donc Delarue, le contrôleur des lieux de privation des libertés, nommé par le président Sarkozy. Son rapport signale que l'hygiène est déplorable, qu'il y a une discrimination manifeste au sein de la population pénale – car le fait d'être dans un bâtiment ou un étage peut vous exclure des activités, que le parcours de la réinsertion est un parcours du combattant sachant qu'il y aura énormément de laissés pour compte à la fin de ce cursus. Je garde le meilleur pour la fin : que les promenades sont extrêmement dangereuses et que les incidents peuvent aller jusqu'à l'homicide -sachant que les surveillant n'interviennent jamais en promenade. Ces promenades sont dangereuses pour les détenus et pour les surveillants. Voilà tout ce que dit ce rapport après le contrôle de la maison d'arrêt (MA) de Villefranche, près de Lyon. C'est une prison du plan des 13 000 comme Villepinte et Nanterre. Alors vous imaginez si son contrôle avait été fait à Fleury ou à Fresnes ?
Passons au deuxième rapport, celui du haut commissaire des égalités et des chances, Sabeg – aussi nommé par Sarkozy. Son rapport met en garde le gouvernement français sur la situation actuelle, où on va dans une forme d'apartheid social. En gros, que les fils d'ouvriers ne pourraient être qu'ouvriers. Il s'est même dit être le démineur des plans banlieues car ces derniers ne sont pas assez ambitieux. Fadala Amara, secrétaire d'état de la ville, ancienne patronne de l'association pute et soumise, a dit que le haut commissaire se trompe et qu'elle est contre son projet de quota pour obliger les entreprises à prendre des employés issus de l'immigration, car Benoît a autant de droit que Mohamed et Mamadou. Mais, franchement, elle se moque de qui, cette folle ? J'ai grandi dans une cité et les Benoît ont toujours eu des chances qu'on n'a pas eues ! Anecdote personnelle : mon ami, français de souche, et moi, maghrébin, on se fait attraper dans un trafic de stupéfiants. En garde à vue, mon pote me dit : *« On est morts, mets tout sur mon dos, je prendrai moins que toi. »*. OK, de là, on fait ce qu'il a dit ; pourtant, il se fera condamner à trois ans et moi à cinq ans – et on est vraiment associés ! Et je ne l'ai pas engrainé – c'est grave, non ? Et ça, c'est quoi ? Rappelez-vous de Begag, ministre des égalités et des chances, il a dit qu'il n'a pas de moyens ! Plus pertinent, après les émeutes de 1977 aux USA, les afro-américains ont commencé à être reconnus. Certes, dans les films, c'était toujours les premières victimes ou les voyous. Mais trente ans après, il y a Denzel Washington et plein d'autres. Oui, j'oubliais, il y a le président afro-américain Obama. Ceci est un exemple à suivre mais aux USA, il y a eu des lois qui ont obligé les entreprises à avoir un pourcentage d'afro-américains dans leurs boites. Fadela Amara, révise ton histoire !
Pour conclure avec le constat d'Hancourt, directeur national des services pénitentiaires. Il a dit récemment à la presse écrite (*Le Parisien*) et à la télévision sur La Cinq, dans l'émission *C'est dans l'air* (qu'est-ce que je ne l'aime pas, ce présentateur) que la loi stipule qu'un détenu doit avoir une cellule seul ; or dans la réalité, nous savons qu'ils sont deux, voire trois par cellule; et quand quelqu'un n'est pas content, et bien, ça sera le mitard : au moins, là il sera seul ! Mais le plus monstrueux est qu'il estime qu'il y a plus de 50% de la population pénale musulmane. Donc, il a dit plus de 50% pour ne pas dire tout simplement 60% ou 70% de Musulmans. Nous savons avec précision que les personnes issues de l'immigration musulmane se concentrent dans les cités ghettos HLM et les quartiers populaires et défavorisés, ces quartiers sont pour la plupart des zones sensibles du fait du taux de chômage élevé, d'enfants à l'abandon, de trafics en tous genres, etc. Il est donc logique que tous ces jeunes aient plus de facilité à glisser dans la délinquance qu'à trouver une réelle opportunité. Bien sûr, et ce facteur n'est peut-être pas une circonstance atténuante ! Mais au lieu de mettre de l'argent pour créer des emplois, on préfère rajouter des fonctionnaires de l'ordre public.

Rappel : je vous cite Victor Hugo avec son œuvre magnifique : *Les Misérables*. Vous savez qu'actuellement des chercheurs se posent la question : *« Qui étaient réellement les misérables ? Des voyous, des sans domicile fixe, ou des monsieur-tout-le-monde ? »* Oui, cette œuvre signale bien que depuis plus de deux siècles, quand on ne trouve pas comment se nourrir, eh bien on vole pour survivre !

De plus, vous parler des conditions de détention serait trop long, et cela demande un travail laborieux. Je citerai seulement le rapport de la commission européenne sur les conditions de détention en Europe diligenté par la Cour européenne des droits de l'homme. Elisabeth Guigou a cité ce rapport lors des débats de l'émission *Ce soir ou jamais* sur *France 3*. L'ancienne ministre de la justice et député dans le 93 a dit que selon le rapport de la Commission Européenne, la France est placée au vingt-sixième rang, juste avant la Roumanie. J'en avais entendu parler, mais quand même : on parle de vingt-sept pays ! Donc on est situés juste avant la dernière, mais j'aurais voulu savoir ce qui nous sépare du vingt-cinquième, pour connaître l'écart! Sachant que la Roumanie, c'est un pays qu'on pourrait comparer avec l'Algérie ou le Mali. Soit-disant, nous sommes la cinquième puissance mondiale, et on est un pays riche. Une question : *« Est-ce que la Roumanie est un pays riche ? »* Pourtant, on les voit, les Roms…
Nos conditions de détention sont de la merde et nous le savons ; mais là, franchement, les mecs, on nous prend pour des moutons !

Le favoritisme en prison, il y en a à mort, vous le savez, on le voit tous les jours. Mais quand je vois les Corses, les Basques, les détenus particulièrement surveillés (DPS) de toutes les taules en passant par Fleury, Fresnes, la Santé et d'autres, je ne peux que constater une discrimination entre nous et ces détenus, et j'en pète les plombs. Les Basques, les Corses et les DPS ont du mérite parce qu'ils ont acquis des droits et des privilèges par la lutte. Nous, on veut que les choses se fassent toutes seules ! Je vous dis que la religion est un facteur de discrimination car l'islamophobie se ressent de plus en plus ; combien de musulmans ne peuvent pas voir d'imam par manque d'aumôniers ? C'est normal, ils les expulsent tous. Blague du siècle : pour former des imams en France, ils vont dans une école de l'Église catholique de Paris. Bien sûr, pourquoi il n'y a pas de rabbins, ou encore de moines tibétains : discrimination avérée.

MOHAMED BENABDELOUAHED

« C'EST GRÂCE À LEUR COMBAT, LEUR LUTTE SOLIDAIRE, QU'ILS PROFITENT DE CERTAINS ACQUIS »

MA de Versailles
le 18 avril 2009

Bonjour à toute l'équipe de *L'Envolée.* Je suis revenue à la maison d'arrêt des femmes de Versailles après avoir séjourné au service médico-psychiatrique régional (SMPR) de Fleury. J'ai « cédé » à un chantage de l'administration pénitentiaire pour réintégrer une cellule seule. J'étais angoissée par rapport à une dure épreuve que je redoutais énormément. Je ne voulais pas faire de forcing à l'arrache car je suis arrivée à Versailles suite à un transfert disciplinaire après vingt jours de mitard. Alors Versailles m'a dit : *« Faites un pas et nous en ferons un aussi »*. L'épreuve est passée, *hamdoulillah*, mais j'étais pressée de revenir à Versailles. Fleury a trop changé, c'est pire qu'avant. Le téléphone est en fonctionnement pour les condamnés là-bas comme ici. La nouvelle directrice, Mme D.D., fait du zèle et n'hésite apparement pas à envoyer au mitard toutes celles qui passent en commission. Les condamnées sont d'un côté et les prévenues de l'autre (deux cours de promenade) – avant c'était récidivistes/primaires – et Madame la directrice a changé les systèmes de promenade. Pour les heures, l'été, avant, c'était une heure le matin, de 9 heures à 10 heures, et puis de14 heures à 16 heures 30. Maintenant c'est comme chez les hommes, c'est une heure le matin et 2 heures, je crois, l'après-midi – mais par aile ; donc les filles ne se voient plus entre elles. Le sport, c'est toujours la même : au bon vouloir des profs – anciens matons – et à la tête de la « cliente ». Bref, Fleury c'est fini pour moi ; j'y ai passé trois semaines environ, et en trois semaines, impossible de récupérer un foulard de ma mère auquel je tenais énormément. Surveillantes rancunières, et toujours aussi aigries. Je suis arrivée là-bas avec mon poste ; ils me l'ont passé au contrôle, je n'ai pas pu vous écouter. Comme par hasard, le jour de mon départ pour Versailles, le contrôle venait d'être fait la veille.

J'ai écouté la lettre de Mohamed de la semaine du 17 avril, et je soutiens fermement ses dires par rapport aux propos des détenus qui disent que les Basques et les DPS (détenus particulièrement surveillés) sont favorisés : ils ne se rendent pas compte que c'est grâce à leur combat, leur lutte solidaire, qu'ils profitent de certains acquis. Ceux-là sont des moutons, ils ont peur, ils croient que ce sont les surveillants qui vont les faire sortir de prison.

En ce qui me concerne, pour la religion musulmane, puisque c'est la mienne : pas assez d'aumonières, pas de réunion de groupe pour faire la prière ensemble. Avant que je ne parte à Fleury, tout un week-end a été bloqué par l'aumônerie catholique pour prier : fleurs, chocolats, gateau, jus d'orange. Et nous, pour l'Aïd, qu'avons-nous eu ? Ah si, l'administration a accepté que l'aumônière rentre un sachet de *Kinder* à se partager à dix pour l'Aïd-el-kebir – on aurait préféré de la viande.

Bref, je vais terminer par dire que je suis seule en cellule, c'est tout ce que je voulais… pour le moment. Vous informer aussi que *L'Envolée* ne passe pas à Versailles ; pour répondre à votre question, je ne l'ai encore jamais lu, mais je ferai tout pour le lire ne serait-ce qu'une fois, *inch'allah*. Le retour à Fleury m'a fait du bien intérieurement car j'ai vu les choses différement.

Pour info, ils m'ont mis vingt jours de mitard parce que j'ai soi-disant agressé violement une surveillante au bras. La vérité, c'est que je ne voulais pas baisser le son de ma musique et que celle-ci est rentrée dans ma cellule pour prendre mon poste ; j'ai repris mon poste et je l'ai rapproché de moi. Elle a sifflé l'alarme. J'étais calme, c'était un dimanche, je préparais des bricks pour les filles en promenade. Dix minutes après, ils sont venus (gradées, surveillantes) et m'ont porté au mitard menottée. Ils en avaient marre de moi à Fleury parce que je dénonçais la discrimination envers les détenues ; une semaine avant, j'avais réussi à récolter une soixantaine de noms pour signer une pétition (récidivistes et primaires) pour attester ce manque de respect, de dignité, et surtout nos conditions de détention indignes. Pétition disparue ou balancée ? Incarcérée depuis le 19 septembre 2007, je suis arrivée à Versailles le 20 novembre 2008. Le directeur m'a reçue et m'a dit : *« C'est vous la terreur de Fleury ? »* – je pèse 55 kilos pour 1 mètre 60. Il m'a bien fait comprendre que mon dossier détention était énorme. Je l'ai écouté, mais tout ce que je voulais, c'était me poser dans une cellule « normale », regarder le ciel que je n'avais pas vu depuis vingt jours, voir un paysage, écouter la vie… Et pour terminer l'anecdote, c'est qu'à Fleury, l'infirmière du SMPR qui assiste à la réunion mensuelle où ils radotent sur les détenues soit-disant *« particulièrement atypiques »* a dit : *« On préfère la Kaoutar 2 que la Kaoutar 1 »*. Par contre, le greffier de Versailles m'a précisé hier qu'il ne leur avait pas remis mon dossier détention pour la deuxième période à Fleury. Normal : il était bon, contrairement au premier. La lutte continue, mon combat est plus intérieur. Fini les pétages de plomb, comme avant, quand on me disait – je ne l'oublierai jamais : *« Ecoutez Mme C., cela me dérange de vous voir faire la prière »*. Ignorance et diplomatie, que ça à faire !

KAOUTAR

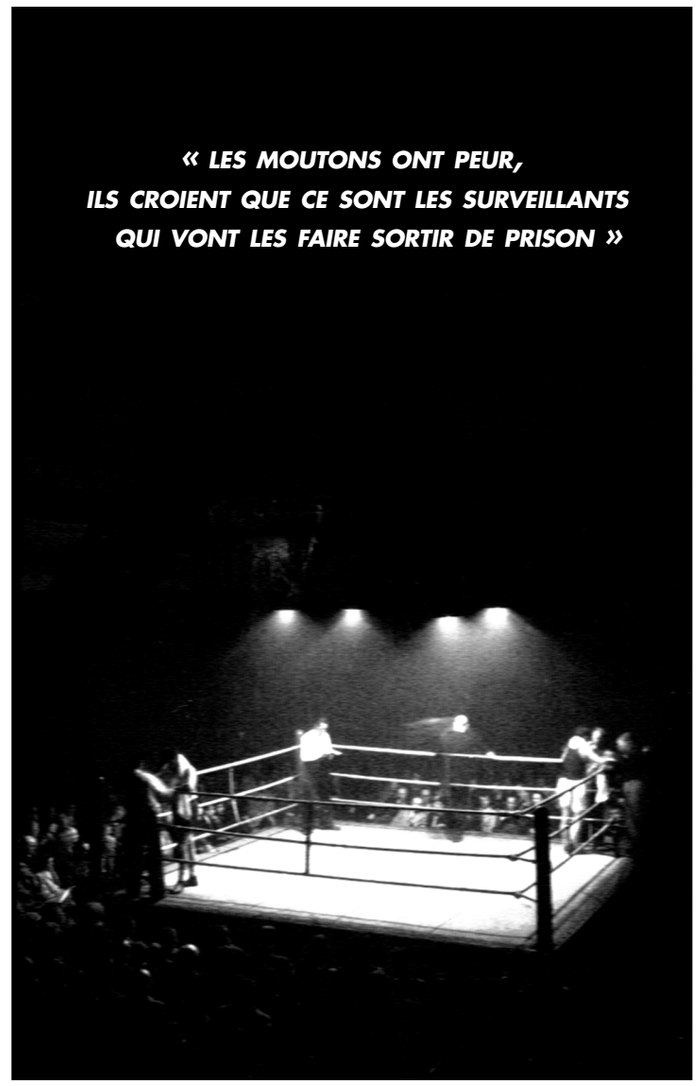

« JE ME SUIS RISQUÉ À JETER UN ŒIL SUR LE REPORTAGE CONSACRÉ À FLEURY-MÉROGIS »

MA de Fleury-Mérogis
le 20 avril 2009

Comme beaucoup, je me suis risqué à jeter un œil sur le reportage consacré à Fleury-Mérogis et diffusé dans *Envoyé spécial*, et le moins que je puisse dire, c'est que j'en garde un jugement très mitigé.
En effet, il ne fait aucun doute que les images aient été remontées par les journalopes qui ont supervisé le projet.
La recherche du sensationnel annihilant toute tentative de remise en question de la politique menée par l'administration pénitentiaire (AP).
On a parlé un peu de la vétusté des locaux et de la crasse omniprésente, on a passé sous silence le peu d'activités sportives et culturelles – on a envie d'aborder le problème du travail en prison et de sa très faible rémunération, des relations conflictuelles avec une grande majorité du personnel – pour se focaliser uniquement sur les petits trafics (relativement peu lucratifs) et la violence qui serait à la base même du propre fait des détenus, occultant par là-même la violence exercée par l'AP.
Et que penser de cette voix off qui commentait les images ? Un complet décalage avec la réalité que nous vivons au quotidien.
On se doutait fort bien que ce reportage serait dévoyé par les médiaputes, et cela n'a pas manqué, la palme de l'hypocrisie revenant à l'interview du sous-directeur sur l'air bien connu du *« tout va très bien, passez votre chemin »*. Désolé de ne pas être de votre avis, cher monsieur, car bien que l'AP annonce l'ouverture de nouveaux lieux d'enfermement, la surpopulation carcérale demeure un problème primordial, le manque de perspectives une réalité et la politique de réinsertion par l'école et le travail une arlésienne.
Les propos tenus par la journaliste sur le plateau après la diffusion du reportage ont été particulièrement éloquents…
En gros, une prière adressée à l'AP afin d'autoriser les média aux ordres à venir filmer à l'intérieur des prisons les endroits que l'on choisira au préalable puisqu'on te dit de faire où on te dit de faire, mais si on pouvait inclure quelques images de bastons et des témoignages de détenus violés afin de maintenir les chiffres d'audience et le téléspectateur passif en haleine, nous vous en saurions gré.
A gerber !
Heureusement qu'il existe encore quelques voix dissidentes telles que les vôtres afin de troubler le chœur des spectateurs du système.
Voilà donc mon opinion sur ce fameux reportage : bien que l'intention ait été louable, on ne peut que regretter le choix d'avoir laissé des vicaires s'en emparer jusqu'à en vider la substantifique moëlle afin de proposer un produit de consommation à heure de grande écoute.
Un salut fraternel à tous les détenus d'ici et d'ailleurs.
Continuez le combat !

LOL

« POUR LE CÔTÉ SPECTACLE : EH NON, Y A PAS AUTANT DE BAGARRES QUE ÇA »

MA de Fleury-Mérogis
le 2 avril 2009

Salut à toute l'équipe,
Comme vous, j'ai vu le reportage que des détenus ont fait au bâtiment D3 ; déjà, bonne initiative ! Mais le fait d'avoir (sûrement) laissé France 2 faire le montage et surtout les commentaires, ça me gêne un peu sur certains points qui, je pense, vont être exploités dans l'autre sens. La première diffusion sur Internet en novembre avait fait 150 000 connections, et cinq mois plus tard, un *prime time* de quatre millions et demi de téléspectateurs : c'est bien de montrer la réalité de Fleury, et pas que le D3. Le D1, le D4, le D5, c'est la même chose pour la vétusté et le délabrement.
Je sais de quoi je parle : j'ai déjà fait tous les bâtiments. Pour le côté spectacle : eh non, y a pas autant de bagarres que ça, mais c'est une zone de non-droit – pas du fait des détenus mais de celui de l'administration pénitentiaire.
Pour info, ils ont installé un poste de téléphone à chaque étage et dans chaque aile. Ici, au D4, ça marchera on sait pas quand.
Force, courage et détermination.

PULP

L'AP DANS *LE MONDE*

Le 29 juillet 2009, *Le Monde* prend des libertés avec la syntaxe pour titrer en une : *« Homicide, tortures et intimidations derrière les barreaux de la prison de Fleury-Mérogis – plusieurs gardiens seraient impliqués après la mort d'un détenu et des sévices »*. Or en français , on n'est pas impliqué « après » mais « dans » une affaire. Si ça permet de ménager la susceptibilité de l'administration pénitentiaire...
D'un côté, la version des matons, béton comme une cour de promenade : blessé lors d'une bagarre sous le préau le 25 août 2007, Denis Ardon est emmené à l'infirmerie où il décède des suites de ses blessures. De l'autre, celle de X, *« français d'origine maghrébine, analphabète qui collectionne les séjours en prison pour violences diverses et délits mineurs »,* croit utile de préciser le quotidien. Ce jour-là, il attend un médecin à l'infirmerie. A travers une vitre, il voit des surveillants y amener Ardon. Sans brancard, insiste X, mais la tension est palpable. Des insultes fusent, un surveillant porte un coup de poing au visage d'Ardon. *« Il tombe et les surveillants en profitent pour lui mettre des coups de pieds »*. Denis Ardon ne se relève pas et meurt dans la journée.
Craignant que X ne raconte ce qu'il a vu, les gardiens tentent d'abord de l'acheter avec un travail et leur protection. Tout s'arrête après un parloir : ils sont sûrs qu'il a parlé. Son calvaire commence : isolement, rumeurs, agressions jusque dans sa cellule.
Trois tentatives de suicide amènent X à Bois-d'Arcy, puis en psychiatrie à l'hôpital de Versailles, d'où il s'évade en mars 2008. Rattrapé, il craque et raconte pour Ardon et pour lui. Vingt mois après les faits, c'est parole contre parole, prisonnier *« analphabète » vs* matons assermentés.

« JE M'INQUIÈTE BEAUCOUP DE LA PERCEPTION DE L'UNIVERS CARCÉRAL PAR UN PUBLIC PLUS HABITUÉ AUX SALLES OBSCURES QU'AUX GARDES À VUE »

MA de Fleury-Mérogis
le 14 septembre 2009

Une petite lettre pour vous donner quelques infos d'ici. Pour commencer, depuis quelque temps, j'ai remarqué qu'il était devenu presque impossible de vous capter correctement sur la fréquence 106.3... En effet, cette dernière est parasitée par une autre radio, *E-FM*, ainsi que par les échanges radio entre les personnels de l'AP. J'ai remarqué qu'on arrive à vous capter un peu mieux sur 106.25 et en rallongeant l'antenne, à l'aide d'une fourchette par exemple.
A part ça, il y a eu une grosse réorganisation au sein de la prison, la direction a décidé de regrouper tous les détenus ayant une peine inférieure à six mois au bâtiment D1, et ceux qui ont une peine plus longue au D5. Certains détenus sont en désaccord total avec cette volonté, les détenus du D2 ont bloqué le bâtiment pour protester.
Au D1, nous assistons à un durcissement du règlement. Dorénavant, chaque détenu qui se fait pincer avec un *DVX* se voit signifier un compte-rendu d'incident ; ça devient vraiment de pire en pire. Autre chose : la saleté ambiante s'est accentuée... Beaucoup de détenus ont attrapé des staphylocoques dorés aux douches et ont dû consulter pour se voir prescrire des pommades... Info ou intox, un cas de grippe A a également été annoncé, mais pas d'info supplémentaire sur ce sujet... D'ailleurs il n'y a aucun traitement de prévu en cas d'épidémie – on est vraiment considérés comme des moins-que-rien.
Pour en revenir au film *Un prophète*, qui entraîne de plus en plus de débats plus ou moins houleux, je tiens pour ma part à notifier que je n'ai trouvé aucune matière à réflexion dedans ; il ne s'agit que d'*entertainment*. On est même très loin de l'univers de la série *Oz* qui avait su poser ses personnages, décrire leurs parcours personnels, leurs structures psychologiques, faire comprendre l'importance de leurs choix, de leurs actes... en gros, susciter l'empathie ; ce que n'arrive pas à faire le film d'Audiard. Pour moi, c'est un bon film, certes, mais c'est du sous-*Scarface*, et je m'inquiète beaucoup de la perception de l'univers carcéral par un public plus habitué aux salles obscures qu'aux gardes à vue...
Me voici arrivé au terme de cette lettre, aussi vais-je vous laisser ici en espérant vous retrouver fidèles au poste (de police, ha ha ha!).
Salutations à toutes les personnes incarcérées, aux braves dans les quartiers d'isolement.

LOL

P.-S. :J'ai apprécié à sa juste valeur l'intervention d'Hafed expliquant que la population carcérale en maison d'arrêt était très différente de celle qu'on rencontre en centre de détention ou en centrale. Il est bon d'expliquer que la petite délinquance « alimentaire » (en gros, celle qui rapine pour se payer une *Playstation* ou un week-end à *Eurodisney*) n'avait rien à voir avec la criminalité organisée et les grosses équipes. Ben ouais, tout le monde n'est pas Tony Montana ; les places sont chères.

EXTRAIT D'UN TEXTE DISTRIBUÉ DEVANT LA MAISON D'ARRÊT DE FOIX

« La géographie de ce quartier de Foix est à l'image de ce monde : une gendarmerie, un supermarché, un stade, un cimetière, une salle de spectacle, une maison d'arrêt. Un espace pour le contrôle, un autre pour acheter, un autre pour jouer, un pour enterrer, un autre pour divertir ; un dernier pour enfermer. Que le festival de cinéma militant Résistances décide enfin de s'intéresser « aux frontières et aux murs » pourrait sembler être une bonne chose... Sauf que regarder des films sur la prison – quand bien même ils seraient bons – à moins de dix mètres d'une prison nous laisse un goût amer dans la bouche. C'est contribuer une fois de plus à faire de la prison une réalité séparée, hors du monde : d'un côté des militants que la prison « indigne parce qu'elle ne respecte pas les droits de l'homme », de l'autre des prisonniers qui restent des « délinquants qui doivent s'amender », des « déviants dont la société devrait se prémunir d'une autre manière », des individus « qu'il faut bien gérer, tout de même ».

Le problème n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'horreur carcérale que les points de vue d'humanistes, de sociologues ou de travailleurs sociaux qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Le débat d'aujourd'hui feignant d'opposer – pour mieux réunir – Gaby Mouesca (ex-prisonnier, ex-président de l'Observatoire international des prisons) et la secrétaire régionale de la CGT pénitentiaire, contribue en réalité à mettre sur un même plan la *« nécessaire amélioration des droits des personnes détenues »* et la *« reconnaissance du personnel pénitentiaire »*. Il devrait pourtant paraître évident que ces deux catégories de personnes – que l'on n'ose même plus simplement appeler « prisonniers » et « matons » – ne « vivent » pas la même prison et n'ont manifestement pas les mêmes intérêts à défendre. Nous ne pouvons pas discuter avec un représentant de l'administration pénitentiaire même « de gauche ». Qu'il démissionne, on verra ensuite.

Si les prisons sont pourries, si les prisonniers sont entassés, c'est parce qu'il doit en être ainsi : la justice enferme toujours plus et de plus en plus longtemps. L'enfermement carcéral doit faire peur et servir de repoussoir. Toujours dans un coin de nos crânes, il est bien plus qu'un simple moment du contrôle, qu'une simple répression des actes interdits. [...] Nous avons décidé de regarder ensemble et pas seulement en images les murs gris, les miradors, les barbelés derrière lesquels des hommes en enferment d'autres, où des pauvres en gardent d'autres.[...] Parce que nous savons que nous sommes tous des anciens ou futurs prisonniers et parce que nous savons que dehors aussi nous sommes pris dans d'autres types d'enfermements.

QUELQUES EX/FUTURS PRISONNIERS, JUILLET 2009 »

« LES AGENTS SE SERVENT DE L'OUVERTURE ET DE LA FERMETURE DES PORTES COMME DE LA CAROTTE ET DU BÂTON »

CD de Séquedin
le 5 juin 2009

J'attire votre attention sur des pratiques en vigueur au centre de détention de Séquedin, plus particulièrement au QMC – pour le moins hors la loi, et quasiment douteuses. J'ai pu constater au sein du QMC des abus qui donnent lieu à des dérives dangereuses !

1. Les agents du QMC se servent de l'ouverture et de la fermeture des portes comme de la carotte et du bâton : ils laissent ouvert en permanence si tout le monde joue le jeu, et ils ferment s'ils estiment qu'un détenu est récalcitrant. Tout cela au mépris des règles de sécurité pour les détenus et pour eux-mêmes. Les portes doivent être ouvertes toutes les heures pendant quinze minutes. Les détenus présents ici sont qualifiés de dangereux, donc ils sont censés représenter une menace potentielle pour les surveillants autant que pour les autres détenus. Dernièrement, une rixe a eu lieu à une heure où les portes auraient dû être fermées : un détenu a été blessé à coups de fourchette par un codétenu au niveau de l'œil.

2. Par contre, les agents ferment les portes s'ils trouvent qu'un détenu ne *« joue pas le jeu »*, selon leurs propres termes. Ils répondent aux autres, qui leur demandent pourquoi, que c'est *« parce qu'Untel ne joue pas le jeu »* ! De tels propos peuvent provoquer des rixes graves susceptibles d'avoir des conséquences mortelles ! En fait, les agents imposent une politique de dialogue forcé : tout détenu qui s'y refuse devient l'objet de brimades et de représailles diverses, mais aussi de la stigmatisation par les autres détenus – parce qu'il ne *« joue pas le jeu »*. J'en ai été victime, et d'autres aussi ; mais les prisonniers ont peur de dénoncer la chose.

3. Concernant le dénommé D., j'ai été témoin à de multiples reprises des provocations qui lui étaient faites. Il s'est finalement suicidé au quartier disciplinaire sous la pression. J'ai d'ailleurs dit aux surveillants qu'ils lui avaient trop mis la pression et qu'ils portaient une part de la responsabilité de son décès sur la conscience. Ils m'ont répondu que si ce n'était que ça, c'était presque un compliment, vu l'individu !

4. Par la suite, on m'a fait payer mes propos par des provocations et des menaces : *« Si y avait pas les caméras, on se serait déjà occupés de toi. Ici, t'as pas droit de cité ; ici c'est nous... »*, et d'autres encore. Les surveillants ont dit à d'autres détenus que *« j'allais dégager »*. Encore aujourd'hui, je me demande ce que ça veut dire ! Mes jours sont-ils en danger ?

5. Depuis, les incidents n'ont pas cessé de pleuvoir sous divers prétextes : des CRI (compte rendu d'incident) en font foi ! Je suis donc passé en commission disciplinaire, où j'ai refusé de me présenter car un débat où les deux parties ne sont pas représentées n'a rien de contradictoire ni d'impartial. Néanmoins, je me suis déplacé jusqu'au quartier disciplinaire par respect pour l'institution française. Bien sûr, je ne suis pas entré dans la salle de prétoire ; au préalable, j'ai prévenu la direction et les gradés que ce n'était que par principe.

6. Aujourd'hui je me pose des questions sur ma condamnation : quatre-vingts jours après cumul des peines, pour des rapports dans lesquels il n'est question ni de violences, ni de menaces ! Une injustice totale.

7. De plus, durant mon séjour de trente jours au quartier disciplinaire (QD), j'ai été l'objet de persécutions constantes : toutes les deux heures, les agents de ronde tapaient dans ma porte à coups de pied et laissaient la lumière allumée jusqu'à ce que je sois réveillé.

8. J'ai aussi observé que les détenus considérés comme suicidaires voyaient un psychologue après leur arrivée au QD, et que celui-ci les faisait sortir pour raison médicales ; cinq jours après, les mêmes revenaient : la détention les renvoyait finir leur mitard ! Je vous le demande : est-ce qu'un homme en crise suicidaire se rétablit en cinq jours ? C'est clairement remettre son suicide de quelques jours, et faire passer la sanction avant tout ; même la vie humaine. Pour toutes ces raisons, je demande que la justice passe à Séquedin.

C'est dans l'ombre que se passent les pires atrocités ; voilà pourquoi je mets toutes ces choses en lumière !

ANONYME

« CET ÉTÉ, LES MATONS SE SONT SURPASSÉS POUR RENDRE NOTRE QUOTIDIEN ENCORE PLUS INSUPPORTABLE »

MA de Fleury-Mérogis
le 31 août 2009

Salut à toute l'équipe,
Inutile de vous préciser que je suis heureux de voir l'été toucher enfin à sa fin, car en prison l'été n'est pas synonyme de détente, de convivialité et de *farniente*. Plus encore qu'en d'autres périodes de l'année, on souffre, on étouffe, on déprime…
Surtout que cet été, les matons se sont surpassés pour rendre notre quotidien encore plus insupportable car lors des sondages de barreaux, ils arrachaient les cartons et les serviettes que les prisonniers apposent aux fenêtres afin de préserver les cellules des rayons du soleil qui peuvent nous assommer… Résultat, nous étions accueillis par une fournaise en cellule, avec confiscation des objets dans certains cas et compte rendu d'incident (CRI) pour les récidivistes… Et que dire des ventilos achetés à prix d'or, et qui brassent plus de poussière que d'air ? Non, décidément je ne regretterai pas l'été.
Une période en chasse une autre… Nous sommes maintenant entrés de plain-pied dans le ramadan… Vous savez, cette fête religieuse qui devient un marché des plus juteux pour la grande distribution et les industriels (s'il fallait une preuve pour se convaincre qu'on n'existe qu'en fonction du fric qu'on peut dépenser pour faire vivre le système capitaliste, la voilà…) et l'administration pénitentiaire a décidé de faire quelques efforts.
Dans un premier temps, elle a fait circuler un formulaire d'inscription afin de faire bénéficier les prisonniers qui pratiquent le jeûne du ramadan d'un régime « spécial »… Et à lire le formulaire en question, on dirait plutôt un recensement déguisé (mais à quelles fins ? Surtout depuis que certaines fictions sur l'univers carcéral désignent du doigt le péril « islamiste », voir le récent film *Un prophète*).
Dans un second temps, elle a édité un bon de cantine « ramadan » - avec des tarifs qui me paraissent très exagérés, comme à l'habitude. À noter que certains matons se sont trouvé un nouveau jeu… Le soir, au moment de la rupture du jeûne, ils font sauter les plombs afin d'emmerder les prisonniers, ce qui entraîne bien sûr un concert d'insultes et de coups aux portes… en pure perte… Mieux vaut donc investir dans des rallonges et se brancher sur la prise *« toto »* située à côté du lavabo… Mais on peut saluer l'inventivité des matons… Ils se surpassent chaque fois encore un peu plus.
Me voici donc arrivé au terme de cette lettre ; je vais donc vous laisser, non sans vous souhaiter un bon courage pour cette reprise.
Salutations à toutes et tous les détenu(e)s d'ici et d'ailleurs, aux camarades dans les quartiers d'isolement,
Amitiés,

LOL

« PLUS QUE JAMAIS, NOUS DEMEURONS À LA MERCI DES PULSIONS DU GEÔLIER »

CD de Bapaume
le 5 mai 2009

Hello l'équipe,
Mardi 28 avril, 6h45, aile nord, bâtiment A1 : la soldatesque administrative investit les lieux. Il n'y a pas à se méprendre sur la nature de l'intervention. Ce serait presque banal si nous étions en maison d'arrêt, mais là, dans un centre de détention (CD), quoiqu'indigne de ce nom, on peut être surpris.
L'intégralité des résidents (soit environ vingt-cinq personnes) sont orientés vers la salle polyvalente afin que l'administration puisse officier bassement. Vers 12 heures, il nous fut concédé de réintégrer nos pénates et là, ô rage, ô désespoir, l'unité est devenue Gaza version Pas-de-Calais après le déferlement des sbires locaux. Ce qui se voulait jusqu'alors un périmètre d'hygiène, de quiétude et de convivialité n'est plus qu'un vaste cloaque. Si le responsable du bâtiment nous avait concédé la pose de grands puzzles (réalisés par nous-même) pour agrémenter les parties communes tant que cela ne compromettait pas les impératifs sécuritaires (murs extérieurs), ils ne purent néanmoins s'interdire de les arracher, de les briser, marteaux et tournevis aidant, animés d'une pure volonté de destruction. Nos plantes, éléments décoratif de l'unité, petite touche d'exotisme dans cet univers bétonné, eurent à subir un sort calqué. Faut-il préciser que certaines avaient été fournies par l'administration lors de l'ouverture des lieux (avril 1990), mais il est vrai qu'à cette époque la réinsertion n'était pas un concept vide de sens… Ce qui nous amène à penser présentement que lorsque l'imbécilité fraie le chemin à l'abjection, il ne peut y avoir d'obstacle à leur mutuelle progression. On brise, on piétine et l'on vous laisse cogiter à partir d'un profond sentiment de viol intime. Il vous sera fait grâce des saisies arbitraires de l'appareillage orienté vers le vestiaire afin d'y subir un sondage intégral.
Notre réflexe fut simple. Nous avons refusé, dans un premier temps, de prendre le repas et avons, secondairement, renchéri sur l'aspect ordurier et insultant en étalant de nos propre sacs de déchets au sol. Lorsque la connerie fait écho à la connerie… Dès lors, il leur fut aisé de venir présenter leurs excuses, à savoir, celle de la directrice adjointe (J.M., pour ne pas la citer, une carriériste frustrée par ses petits résultats de concours administratifs, contrainte de se rabattre vers l'administration pénitentiaire en tant qu'ultime planche de salut professionnel) mais aussi celle de l'*Oberlieutenant* L. (à savoir le chef de détention adjoint, un grand bouffon dépité, entretenant un perpétuel contentieux avec le genre humain et compensant sa transparence sociale par un zèle administratif) : le mal était fait. Qui plus est, il convient toujours de se défier de la délicatesse du bourreau lorsqu'il se travestit en infirmière, cette prévenance augure souvent une réplique du séisme. En l'état, ce ne sont pas leurs mots artificieux qui viendront atténuer les stigmates psychologiques, car l'amertume est bien ancrée dans les esprits. Plus que jamais, nous demeurons à la merci des pulsions du geôlier et dépendants de sa capacité de nuisance. Professionnellement parlant, justifier une fonction n'induit pas foncièrement des excès inappropriés, voire un rendu humainement négatif ; faudrait-il que le camp adverse puisse le saisir, mais la vacuité intellectuelle abyssale dont il fait preuve le dispense en toute logique d'un tel combat. Quant à nous, nous veillons à préserver notre intégrité mentale et refusons d'opérer la génuflexion, celle du renoncement. À bientôt, prenez soin de vous.

LE A1 NORD

« NOUS ÉTIONS AUX PREMIÈRES LOGES POUR ASSISTER À LA MANIF DES MATONS »

MA de Fleury-Mérogis
le 7 mai 2009

Quelques petites nouvelles d'ici.
Lundi 4 mai, nous étions aux premières loges pour assister à la manif des matons et au blocage par ces derniers de la porte d'entrée de Fleury-Merogis.
Le soir, nous les avons vus mettre le feu à une barricade composée de palettes et de pneus, une épaisse fumée noire s'est élevée, et poussée par le vent, s'est dirigée vers le D5.
Juste après, nous avons vu les forces de l'ordre déloger et repousser les matons de la porte d'entrée. Le spectacle offert était tel que les détenus massés aux fenêtres ont laissé éclater leur joie et ont déversé un flot d'insultes… Plus vicieux, je me suis contenté de pousser un vibrant « solidarité avec les forces de l'ordre » qui a fait son effet.
La réponse n'a pas tardé, nous avons eu droit à des tirs de gaz lacrymos dans la cour administrative, ce qui nous a obligé à fermer les fenêtres pour ne pas être incommodés par les gaz.
Le lendemain nous avons saisi quelques bribes de conversations entre matons. Ils faisaient état des incidents survenus plus tôt le matin et des matons qui avaient été « tazés » par les forces de l'ordre… Certains disaient qu'ils devaient procéder à un durcissement de leur action en bloquant les parloirs des détenus, mais ils n'ont finalement pas osé. D'ailleurs sachez que ce lundi 4 mai, les matons étaient réfugiés derrière les familles venant rendre visite aux détenus, ce qui signifie qu'en cas d'intervention musclée ce sont ces familles qui auraient eu droit aux premiers coups de matraque !
Sinon il y a eu une énième note d'information, avec encore une fois un renforcement de la discipline, cette fois lors des mouvements en promenade.
Par contre toujours aucune réponse concernant la lettre de revendications que nous avions rédigée et qui avait entraîné un blocage dont je vous avais parlé.
Nous réfléchissons donc à la rédaction d'une nouvelle adresse visant à satisfaire aux revendications des détenus et à un nouveau moyen d'action… Pour faire bonne mesure, je pense vous faire parvenir à vous ainsi qu'à l'observatoire international des prisons (OIP) une copie de cette lettre de revendications dès qu'elle sera rédigée, histoire de vous faire connaître la lutte que mènent certains détenus.
Me voilà donc arrivé au terme de cette lettre, aussi vais-je vous laisser en espérant recevoir bientôt de vos nouvelles via les ondes.
Mes sincères salutations à toute l'équipe.
Un salut fraternel à toutes les détenues et à tous les détenus.

LOL

« NOUS AVONS REFUSÉ DE RÉINTÉGRER NOS CELLULES ET AVONS RÉDIGÉ UNE LISTE DE REVENDICATIONS »

MA de Fleury-Mérogis
le 9 mai 2009

Salut à toute l'équipe,
Tout d'abord je tiens à m'excuser pour mon long silence mais il s'est passé tellement de choses que je ne savais plus où mettre de la tête.
En effet, depuis peu, une nouvelle directrice est arrivée au bâtiment D1, Madame Delabane, et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle s'est mis en tête de mener la vie dure aux détenus.
D'ailleurs de nombreux incidents ont débouché sur un blocage le jeudi 12 mars à l'issue de la promenade de fin d'après-midi. Nous, détenus du troisième étage, avons refusé de réintégrer nos cellules et avons rédigé une liste de revendications que voici :

« Pour protester contre les dégradations de nos conditions de détention nous demandons :
- que les douches soient nettoyées sur-le-champ, ces dernières ne l'ayant pas été depuis quinze jours, de l'eau stagne dans les cabines et une odeur épouvantable s'en dégage.
- une amélioration tant qualitative que quantitative des rations qui nous sont servies à l'heure des repas (en effet, à plusieurs reprises des détenus n'ont rien eu à manger, comme en témoigne le papier joint que j'ai chopé sur le chariot au passage devant ma cellule, et sur lequel il est écrit qu'il manque 100 rations de pommes de terre sur 250… Bon appétit !)
- L'abrogation de la note d'information interdisant aux détenus de plaquer des serviettes et des cartons aux fenêtres de leurs cellules afin de masquer les barreaux et de conserver un semblant d'espace de vie agréable.
- Le droit pour tout détenu d'acheter tout produit culturel souhaité sans aucune restriction car depuis son arrivée la directrice refuse systématiquement tout produit culturel qu'elle juge trop violent ou subversif comme les films d'horreur, les CD de rap et les jeux vidéos type GTA – Grand Theft Auto *»*

En réponse à nos revendications, l'administration pénitentiaire (sans majuscule SVP) a procédé à des transferts disciplinaires vers d'autres bâtiments… Une bonne trentaine de gars en ont fait les frais.
Dernière douceur en date, une nouvelle formule pour les achats en cantine extérieure avec un bon de commande digne du cerveau malade d'un régime totalitaire.
Bon, je pense avoir tout dit pour cette fois, aussi vais-je vous laisser ici en espérant que vous recevrez cette lettre à temps pour la prochaine émission.
Un fraternel salut à toute l'équipe ainsi qu'aux bons mecs d'ici et d'ailleurs. Amicalement,

LOL

« NOUS AURIONS PU FAIRE UN ROMAN, OU PLUS EXACTEMENT UNE BIBLIOTHÈQUE, DES PARADOXES DE CE LIEU »

CD de Bapaume
mars 2009

Chers auditeurs, Chères auditrices,
Soyez les bienvenus dans le monde carcéral, où la réinsertion est en théorie pratiquée ; par contre, dans cette dite pratique, ce n'est que de la théorie…
Soyez les bienvenus au centre de rétention nommé centre de détention de Bapaume, où pour une altercation physique, vous n'avez pour sanction qu'un avertissement ; par contre, dès lors que vous êtes suspect d'être un conseil pour d'autres détenus afin d'améliorer leur situation pénale, pour cause qu'ils sont mal renseignés, mal orientés par certains services de l'administration, dont c'est pourtant la fonction première, rien ne vous sera épargné…
Lorsque vous imaginez que, d'après les textes de loi en vigueur dans cet état dictatocratique, estimé par supposition *« pays des droits de l'homme »*, vous êtes sujet à poursuite disciplinaire pour le fait d'avoir couché une armoire -en faisant très attention de ne pas la détériorer- afin d'en faire utilisation d'extension de table (dimension de la table : longueur 75 cm, largeur 60 cm) dans le but de pouvoir mieux étudier et affiner vos recherches dans divers domaines… Systématiquement un rapport d'incident vous est signifié au vu de ce que dit le règlement intérieur, qui se contredit en acceptant une chose tout en l'interdisant…
Tel que le fait qu'il vous est interdit d'aménager votre cellule, alors qu'ils vous autorisent à acheter des meubles par correspondance, ou qu'ils vous permettent d'en construire… Dans ce cas, que font les détenus de ces meubles ? Les laissent-ils dans les coursives ? Certainement pas, puisque ceux-ci, strictement interdits d'après le règlement, sont installés en place, donc dans leurs cellules respectives… Où est la cohérence de ce règlement ? Comment comprendre l'incompréhensible ? Comment expliquer l'inexplicable ? Des questions que certains nous affirmeront futiles et que malgré tout, entre ces murs, nous nous posons de façon journalière…

Cette parenthèse sur le règlement intérieur du CD (Centre de détention) de Bapaume étant portée à votre connaissance, revenons sur ce rapport d'incident pour une armoire couchée… En date du vendredi 22 mai 2009, lorsque nous nous sommes présenté dans ce lieu morbide qu'est le quartier disciplinaire, nous avons eu la stupéfaction de constater qu'un des membres du personnel prenait sa fonction très au sérieux, étant entendu que le détenu que nous sommes a été confondu avec un avocat : *« Bonjour, Maître! »*… Tout bien pesé, vu ce qu'est une usurpation d'identité et bien que cette malencontreuse erreur n'eut été organisée de notre propre chef, il nous a semblé judicieux de corriger cette méprise faite par le chef d'établissement du CD de Bapaume et ceci dès que nous nous présentâmes auprès du tribunal intérieur de cet édifice (portant pour dénomination prétoire)… Cette révision sur notre titre de détenu et non d'avocat ayant été spécifiée devant témoins, dès notre entrée en la matière pour notre défense, la vexation s'est fait sentir tout du long de ce que nous avons pris pour un semblant de procès dans cette parodie de justice…
Attendu que nous étions déjà sous la menace d'un sursis pour fait qu'auparavant nous nous étions défoulé sur cette même armoire (le 11 février 2009) dans l'intention d'éviter une querelle violente et physique avec un quidam, nous savions pertinemment que nous serions jugé sur notre passé et non le présent, donc condamné (aux travaux forcés ?)… Lorsque nous eûmes appris la décision prise à notre encontre, pour enfoncer le clou (ou défoncer les portes ouvertes, au choix), tous les documents que nous avions en notre possession (dont certains n'ont pas été communiqués aux individus présents hormis notre défenderesse…) ont été placés sous enveloppe sur laquelle étaient indiquées les coordonnées de leurs hiérarchies directes, avec au dos de celle-ci nos coordonnées, avec bien entendu un double timbrage sur le recto (deux précautions valent mieux qu'une…), que nous avons remise ouverte à notre défenderesse afin qu'elle reprenne connaissance du contenu et pour qu'elle s'assure de la continuité de la procédure, puis nous avons signé leurs notifications de culture du chiffre…
Sanction : cinq jours ferme à faire ultérieurement.

Une question… encore une… quelle différence y a-t-il entre le CD de Bapaume et la MA (Maison d'arrêt) de Douai ? La réponse tient à :
- écouter et non pas simplement entendre…
- expliquer correctement et non vaguement…
- la négociation et non la confrontation…

Nous aurions pu faire un roman, ou plus exactement une bibliothèque, des paradoxes de ce lieu, surtout lorsque vous discutez avec autrui sur les reproches qui peuvent être faits sur les résolutions faites au détriment du plus grand nombre…
Si malheureusement pour vous, une condamnation vous prive de liberté, n'écoutez point la publicité mensongère : évitez le CD de Bapaume avec tout le mépris qu'il mérite…
Nos occupations nous appelant, nous vous laissons méditer sur ce qui vient de vous être formulé…
Salutations

PROCÉDURIX & CO

« JE LEUR AI DIT QU'ILS AVAIENT DES MŒURS BIZARRES »

MA de Fleury-Mérogis
le 22 mars 2009

J'ai encore changé d'étage et de cellule ; sinon, jeudi dernier, j'ai été extrait pour une demande de mise en liberté au tribunal de grande instance de Paris, et là, surprise : au dispatch, après m'être rhabillé, j'ai vu arriver une ceinture avec un anneau sur le devant. Je leur ai dit qu'ils avaient des moeurs bizarres, et que jamais je me laisserais passer ça ! Bref, après une foire d'empoigne – que j'ai perdue, car à un contre dix, c'est dur –, je me suis retrouvé saucissonné comme un gigot. De là, j'ai fait le trajet avec un truc qui t'empêche de respirer et te comprime l'estomac. Tout mouvement est imposible, vu que les menottes sont attachées à la ceinture par un cadenas ; j'ai réussi à esquiver la cagoule parce que je suis asthmatique et qu'ils n'avaient pas de masque de ski. Le chemin : une horreur ! Ils ne sont passés que par la nationale à l'aller comme au retour. Résultat : j'ai customisé leur camion au retour. Bien sûr, la mise en liberté m'a été refusée comme les dix fois d'avant, et quand on a évoqué le fait que le directeur d'enquête a reconnu avoir fait de faux procès-verbaux, le proc et la présidente ne se sont pas montrés trop durs envers lui, nous laissant le choix de porter le fait devant les autorités concernées ; la chose est en cours. Je vous salue et vous remercie encore d'être aussi combattifs.
Force, courage et détermination

PULP

« J'AI RÉFUTÉ CETTE INJONCTION JUSQU'À L'EXTRÊME LIMITE »

Dans cette lettre, Xavier revient sur l'extraction qui a précédé sa comparution au tribunal pour refus d'un énième prélèvement génétique : il s'est fait encore une fois tabasser par des matons. Son courrier est suivi du procès-verbal de la plainte qu'il a déposée.

CD de Bapaume
le 5 juillet 2009

Toujours un réel plaisir de vous parcourir lorsque le journal me parvient, c'est-à-dire pas souvent. J'ai cru saisir que vous aviez récemment débattu de la question de l'ADN. Concernant celle-ci, je souhaiterais vous faire part d'une expérience personnelle.
Sommé depuis mon arrivée ici-même (septembre 2008) de me prêter à un énième prélèvement génétique, j'ai réfuté cette injonction jusqu'à l'extrême limite, en l'occurrence une invitation à comparaitre devant l'instance correctionnelle. Je risquais gros, à savoir deux années supplémentaires, mais aussi l'intégrale suppression des remises de peine concédées et à venir. J'ai dès lors axé ma défense sur le contenu de l'article R53-21 du code de procédure pénale, stipulant que tout prélèvement effectué lors de l'information judiciaire doit être transféré dans un délai d'un an au FNAEG (fichier national des empreintes génétiques), auquel cas l'intéressé ne saurait répondre d'une négligence ou n'aurait pas à supporter le non-respect de la loi.
Lors de l'audience initiale, me réclamant de ce principe, il fut exigé un complément d'information par le président, intéressé de savoir si je m'étais effectivement soumis au test lors des instructions antérieures. La nouvelle audience, le 9 juin, nous rendit raison. Il fut confirmé que les prises d'ADN existaient, ce qui nous rapprochait de la relaxe. A noter qu'un assesseur fit remarquer au parquet que les prélèvements génétiques à Bapaume relevaient principalement, voire exclusivement du profit de l'intéressé et des faits qui l'y avaient conduit, nullement d'une mesure générale et donc arbitrairement imposée, à croire que ce fief judiciaire (le parquet d'Arras) tient coûte que coûte à élaborer une base de données personnelles. Nous avons donc obtenu gain de cause, en espérant qu'un tel rendu puisse servir à d'autres.
Quant à la nature de l'extraction, ci-joint une photocopie de procès-verbal dont vous apprécierez la teneur. Le paradoxe réside dans le fait que la force militaire puisse dorénavant prendre l'ascendant sur la responsabilité administrative au sein même d'un établissement pénitentiaire sans que cela n'émeuve quiconque.
Il va de soi qu'au-delà de l'entreprise judiciaire, dont l'examen est aussi partiel qu'aléatoire en telle circonstance, il en fut aussi d'appréhender une députée, présentement Madame Michèle Délainai, afin qu'elle puisse saisir la commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) dans le cadre d'une démarche parallèle à l'action de justice, à dessein de prévenir le renouvellement de telles exactions, susceptibles d'entraîner des poursuites disciplinaires. Cela prendra certainement du temps, mais il me paraît capital de remédier à de tels manquements faute de réitération potentielle, conscient que ce type de violences est une vérité exponentielle le plus souvent teintée d'une opacité administrative. Associer extraction à exaction ne peut conduire qu'à une dérive condamnable.
Il va de soi que je vous tiens informés des suites données.

XAVIER

P.-S. : Je voudrais rendre hommage à notre camarade Frédéric Demonceaux, ayant mis fin à ses jours dans la soirée du 5 au 6 juillet après avoir effectué quatorze années d'incarcération et à quelques encâblures de la liberté… Bapaume serait, paraît-il, l'Eldorado carcéral, le pays de cocagne des aménagements de peine ; en voici un contre-exemple. Le juge d'application des peines venait de lui suspendre ses permissions et avait par deux fois rejeté sa demande de libération conditionnelle. Il a donc opté pour un élargissement définitif.

GENDARMERIE NATIONALE
ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
Brigade des Recherches
Le lundi 29 juin 2009 à 10 heures 30 minutes.

Nous soussigné Adjudant Chef MOUGIN Marie-Odile et Maréchal des Logis Chef CORREIA Hervé, Officiers de Police Judiciaire en résidence à la Brigade des Recherches d'Arras.
Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au centre de détention de BAPAUME, rapportons les opérations suivantes :

Nom Prénom
VANLANCKER Xavier

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : « Je prends connaissance des raisons pour lesquelles ma déposition est requise aujourd'hui. Je vais m'expliquer sur les événements qui se sont passés le mardi 9 juin 2009 dans la cellule de fouille lors du départ de mon extraction. Je n'ai pas souhaité être entendu tout de suite car j'ai préféré prendre conseils auprès de mon avocat afin de savoir les démarches que je pouvais entreprendre. Le mardi 09 juin 2009 vers 8 heures 30, je me trouve en cellule d'attente car je dois être présenté devant le tribunal correctionnel d'Arras pour une comparution. Je partais le coeur léger car j'avais eu de bonnes nouvelles la veille de la part de mon conseil. J'avais appris qu' il y avait des nouveaux éléments au dossier et que cela ne pouvait que jouer en notre faveur. Lorsque je suis arrivé en cellule d'attente, je n'ai pas été fouillé par le surveillant, ce qui m'a surpris. J'ai vu apparaître le chef d'escorte qui m'a demandé de décliner mon identité, ce que j'ai fait immédiatement. Je précise que ma carte d'identité était posée sur une table, ce qui permettait au chef d'escorte de vérifier mes dires. J'ai senti tout de suite une réticence au niveau du contact. Lorsque je lui ai donné mon identité sommairement, le chef d'escorte m'a répondu : *« ça commence mal avec toi »*. Ensuite le chef d'escorte procède à ma fouille. Je lui donne tous mes vêtements progressivement. Les évènements débutent lorsque je lui tends mes chaussures et qu'il en retire les lacets. Je lui demande de pouvoir les récupérer, ce à quoi il ne répond même pas. Les choses ont empiré lorsque je me suis retrouvé nu devant lui et qu'il m'a demandé que je lui donne ma montre. J'enlève le bracelet et je lui présente les deux faces en souhaitant pouvoir la garder, car pour moi elle est un repère temporel. Je me doute à ce moment là qu'elle va subir le même sort que mes lacets. C'est l'élément qui va tout déclencher. A ce moment-là, j'insiste pour garder ma montre. Le chef d'escorte s'avance vers moi et se fait pressant. Pour ma part, je recule, je monte sur les deux bancs qui sont dans cette cellule et je lève les bras en signe de soumission. Je précise que j'ai toujours ma montre dans la main gauche et que j'ai la paume de ma main droite ouverte, en lui faisant comprendre que je ne cherche pas l'affrontement. A cet instant, je suis toujours nu. Je me souviens lui avoir dit par deux fois : *« Attention, tu vas faire une connerie. »* II m'empoigne par la gorge, m'étouffe, me rabat vers l'entrée du vestiaire et me plaque au sol. Je ne cherche pas à résister ; par contre, je garde ma montre en main. Je précise qu'il m'a fait une clé de bras. Un autre gendarme est intervenu tout de suite et m'a écrasé au sol en appuyant son genou sur mon corps. Le chef d'escorte se saisit de ma montre qui était toujours dans ma main. Je supplie par trois fois d'arrêter. Je précise que le surveillant du vestiaire entend tout cela mais n'intervient pas. A ce moment-là je suis prostré et essoufflé. On me jette les vêtements et les chaussures sur l'arrière du crâne en me sommant de m'habiller rapidement, car visiblement on a perdu du temps. J'entends le chien aboyer. Le maître-chien est juste à l'entrée de la cellule. Comme apparemment je ne vais pas assez vite, j'entends un des personnels de l'escorte, mais je ne sais pas qui, dire : *« va chercher le Taser, il va se rhabiller plus vite. »* Je me suis rhabillé, on m'a entravé et nous sommes partis jusqu'au tribunal correctionnel d'Arras.

QUESTION : Est-ce que quelqu'un de l'établissement pénitentiaire ou de l'escorte vous pose des questions sur d'éventuelles traces qui vous portez au niveau du visage ?
RÉPONSE : Au début, je sens que ça me brûle au niveau du visage mais je ne sais pas encore que je porte des traces. C'est au moment de ma comparution que mon avocat me demande pourquoi je porte des traces au niveau du visage. J'explique à mon avocat ce qui s'est passé. Lorsque je suis passé devant la présidente du tribunal, je n'ai pas souhaité m'expliquer, car ce n'était pas la raison de ma présence au tribunal. Je précise qu'il en a été fait état lors de l'audience. J'ajoute que lors d'une apostrophe du substitut présent, je lui ai montré que je portais des chaussures dépourvues de lacets

QUESTION : Pouvez-vous nous préciser qui était présent lors de votre altercation avec le chef d' escorte ?
RÉPONSE : Au début, le chef d'escorte était seul dans la cellule avec moi ; par contre, le maître chien accompagné de son chien se trouvait sur le seuil de la cellule. À partir de l'épisode de la montre intervient au minimum une troisième personne.

QUESTION : Quelles ont été les suites de cette altercation ?
RÉPONSE : Dans la soirée des événements, j'ai été transféré au centre hospitalier de Bapaume pour des radios du crâne. Je ne connais pas pour l'instant les résultats. Dès mon retour du tribunal, je me suis rendu à l'infirmerie du centre où j'ai été ausculté par un médecin généraliste qui m'a donc remis un certificat médical où il est mentionné une interruption de travail temporaire de deux jours. Aujourd'hui je suis allé au centre hospitalier d'Arras pour une visite auprès d'un ophtalmologiste, je ne connais pas non plus les résultats.

QUESTION : Avez-vous refusé votre extraction suite à cet incident ?
RÉPONSE : Non, à aucun moment je n'ai refusé cette extraction. II était très important pour moi de me présenter à l'audience car nous avions travaillé beaucoup avec mon avocat. Je dépose plainte contre la personne que je qualifierai de chef d'escorte pour des violences volontaires. J'aimerais ajouter que lors de l'incident avec le chef d'escorte je n'ai senti aucune assistance de la part du surveillant qui était présent alors que j'étais encore sous sa tutelle. Malgré mes supplications, iI n'est absolument pas intervenu. Je ne vois rien d'autre à ajouter.

À BAPAUME, le 29 juin 2009 à 11 heures 50, lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

LA PRISON

Entre autres contraintes imposées par le contrôle judiciaire, les assignations à résidence peuvent remplacer la détention préventive. Sous couvert – notamment – de désengorgement, l'enfermement peut ainsi s'étendre au-delà de l'enceinte des prisons. La nouvelle loi pénitentiaire dote le système pénal de tout un arsenal de dispositifs de contrôle supplémentaires – qui ne serviront en rien à réduire la surpopulation carcérale. La toute nouvelle « assignation à résidence » *est un* « arrêt domicilaire avec surveillance électronique » *qui complète le dispositif existant en s'appliquant aux peines de moins de deux ans et aux fins de peine. En enfermant ceux-là chez eux, le système pénal peut continuer à poursuivre et à condamner à tour de bras : il y a, et il y aura toujours « de la place » en prison.*

Nous présentons ici des extraits d'une brochure parue récemment sous le titre : Prison à la maison, quelques notes sur le contrôle judiciaire, *ainsi que deux lettres reçues à la radio qui traitent du même sujet.*

La parution de la brochure – dont le courrier et le texte suivants sont extraits – est liée à une série de mises en examen pour « transport de fumigènes et de clous tordus et tentative d'incendie d'une dépanneuse de police lors des élections présidentielles ».

Le contrôle judiciaire a été créé en 1970. Présenté à l'époque comme une alternative à la détention provisoire, il permet au juge de garder une personne sous la main de la justice en attente du procès sans pour autant remplir les prisons. Souvent présenté comme une façon d'échapper à la prison, il permet à l'État d'avoir le contrôle sur une personne suspectée. En ce sens, il constitue une autre forme de sanction, qui vient s'ajouter à l'incarcération et étend les possibilités de la justice pour contrôler et punir. En fait, le contrôle judiciaire s'ajoute doublement à la prison : d'abord parce que, de fait, les prisons sont toujours aussi pleines -on n'envoie pas moins de gens en prison- ensuite parce que la période passée sous contrôle judiciaire n'est pas comptabilisée dans la condamnation (contrairement à la détention provisoire), elle s'ajoute à la période d'incarcération.

Concrètement, le juge choisit parmi un panel de règles et d'obligations : pointages réguliers dans un commissariat (de une fois par mois à une fois par jour), suivi social (obligation de travailler ou de rechercher un emploi), interdiction de se rendre dans certaines parties du territoire, interdiction de voir certaines personnes, restrictions d'horaires, interdiction de quitter son domicile, obligation de soin, interdiction de se déplacer hors du cadre autorisé sans l'avis du juge d'instruction…

Toutes ses règles personnalisées multiplient les raisons d'être incarcéré (ou réincarcéré) car ne pas les respecter peut être puni de plusieurs mois de prison. Elles sont des contraintes qui agissent sur le quotidien : une partie assure « l'insertion sociale », l'autre la surveillance pure et simple. Les dispositifs voués à la mise au travail et au contrôle se développent sur toute la population.

La fonction sociale de la prison est de gérer la misère et d'être un repoussoir pour tous afin d'accepter l'exploitation. Sous couvert d'objectifs d'insertion, le suivi social ressemble bien souvent à une mise au travail forcée. Ainsi, les dispositifs du contrôle judiciaire sont similaires à ceux du contrôle des chômeurs, où le moindre faux pas peut être suivi d'une suppression d'Assedic ou autres allocations. Ce sont autant de rendez-vous qui rappellent à l'ordre et contraignent à accepter n'importe quel boulot. Bien déçu celui qui pense y trouver une activité épanouissante, il n'y trouvera que travail de merde et discipline. Le contrôle judiciaire est toujours un contrôle des déplacements et des fréquentations, dans une dépendance permanente aux instances judiciaires. Les projets personnels sont, dès lors, placés sous leur surveillance et soumis à leur accord. Ainsi, dans beaucoup d'affaires, des proches sont considérés comme des complices et il est interdit de les rencontrer, ce qui a pour conséquence d'isoler et de briser les liens. Parfois même, le contrôle judiciaire interdit de se rendre dans le territoire de son lieu d'habitation.[...] En prison, les interdictions et l'absence de liberté sont palpables à chaque instant à travers les murs et les barreaux. Avec le contrôle judiciaire, chacun est sommé d'intérioriser les interdits et les obligations. A l'instar de bien d'autres aspects de notre société au premier rang desquels le salariat, le contrôle judiciaire participe de cette intériorisation de la résignation, de cette auto-discipline qui doit faire accepter à chacun de rester à sa place et de ne pas faire de vagues.[...]

Comme face à toute mesure visant à soumettre et à contrôler chacun, que ce soit dans les transports, au travail ou à la CAF, il existe de multiples formes de résistances et de contournements des mesures du contrôle judiciaire. Toutes sortes d'arrangements, de magouilles et d'esquives permettent de ne pas se soumettre en permanence, de continuer à vivre et donnent pleins de raisons de ne pas se résigner. Dans chaque procédé de contrôle, il y a toujours des failles et ce n'est pas l'accumulation de ces mesures coercitives qui entameront la détermination à lutter pour une société libérée de l'exploitation et de l'enfermement.

MA de la Santé
Mars 2009

Après près de dix mois en « liberté provisoire », les juges m'ont réincarcéré le 11 mars pour *« violation volontaire aux obligations de contrôle judiciaire »*. Sur la base d'un rapport de la section anti-terroriste de la brigade criminelle, ils me reprochent d'avoir parlé avec Ivan lors de deux manifestations de solidarité avec *« Isa et tous les prisonniers »* au mois de Janvier. Que les sources de ce rapport de police soient plus que troubles, qu'il ne comporte aucune photo à l'appui et que je me sois expliqué n'y a strictement rien changé. Dans un monde où police et justice sont les deux faces de la même machine à opprimer, rien de bien étonnant là-dedans. Sans doute auraient-ils voulu qu'après quatre mois de détention préventive pour *« association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste »*, nous prenions peur et nous désertions ce qui était, avant l'offensive de l'état, nos terrains de lutte, pour la liberté de tous, contre tous les enfermements. Cela n'a pas été le cas, car de l'autre côté du mur, face à la logique judiciaire d'emprisonnement massif des pauvres et des étrangers, face à la réalité carcérale d'écrasement et d'annihilation, nos idées et notre rage n'en sont sorties que plus déterminées. C'est donc bien pour cela, parce que nous sommes restés debout, refusant l'isolement qui nous était promis, que les juges se sont décidés à nous « punir » et à nous renvoyer derrière les hauts murs. D'ailleurs dans l'ordonnance il m'est reproché d'avoir plusieurs fois osé demander des modifications du contrôle judiciaire, montrant bien ce qu'est le contrôle judiciaire, une « liberté » surveillée par les juges, les flics et les assistantes sociales ; et à condition de fermer sa gueule.

FARID
réincarcéré pour « violation de contrôle judiciaire »

À LA MAISON

MA de Villepinte
le 9 avril 2009

Comment allez-vous ? De mon côté je suis toujours à Villepinte dans le même bâtiment mais j'ai quelques espoirs d'obtenir prochainement une liberté provisoire, ce qui ne signifie pas la fin de la pression judiciaire, mais c'est toujours mieux que la prison. Ca fout vraiment la rage pour Ivan et Farid, l'un réincarcéré, l'autre ne s'étant pas présenté, pour avoir été vus ensemble à une manif alors que leur contrôle judiciaire l'interdisait. C'est vraiment du petit acharnement pour montrer que même « libres », la police garde un œil sur nous et qu'il ne faut pas se faire remarquer -surtout pas en allant à une manif. Surtout que dans ce dossier, l'instruction patine : j'ai été extrait le vendredi 13 mars et interrogé pendant cinq heures et on m'a reposé plein de questions qu'on m'avait déjà posées, en l'absence d'éléments nouveaux. La plupart des questions concernaient des idées et un contexte politique, pas des faits. Ils n'ont pas bougé d'un poil leur position et tentent par tous les moyens de confirmer leurs hypothèses judiciaires et policières : il existerait une mouvance – dite *« anarcho-autonome »* – structurée, organisée, avec une stratégie commune, des chefs qui donnent des directives… Par exemple, refuser de parler en garde à vue (ce qui, au passage, est un droit) devient un comportement caractéristique des anarcho-autonomes qui obéissent à des directives. J'ai aussi eu plein de discussions sur des actions ou des événements qui ont pu avoir lieu à l'autre bout du monde, comme par exemple le caillassage d'un tribunal en Californie en solidarité avec les inculpés des luttes sociales, on était bien loin des faits qui me sont reprochés : la tentative d'incendie d'une voiture de police en mai 2007. Quand je l'ai fait remarquer à la juge, elle m'a dit qu'étant suspecté d'appartenir à une mouvance terroriste, elle s'intéressait au contexte jusqu'en Californie. Encore mieux, en juin dernier, il y a eu des banderoles déployées au Pays Basque en solidarité avec les prisonniers, et notamment avec notre histoire. Eh bien pour la juge, ça pose la question des liens qu'on aurait avec l'ETA, car c'est bien connu, l'ETA a le monopole des banderoles au pays basque… Sinon, lors ce cet interrogatoire, j'ai de nouveau refusé de donner mon ADN en expliquant que j'étais opposé au fichage et que je ne voulais pas alimenter ce fichier de mon plein gré. Hier, deux mecs de la police ont débarqué le matin dans ma cellule pour une « perquisition » afin de pouvoir ficher ce fameux ADN, car il n'est pas permis de s'opposer à la volonté de l'Etat. Ils ont pris ma brosse à dents et ma taie d'oreiller. Sinon, ici à Villepinte, pas grand-chose de neuf ; si, quand même : depuis une semaine, les Basques sont tous au mitard pour protester contre la réorganisation des horaires de sport et de promenade, et plus largement contre la nouvelle direction qui veut imposer son autorité. Il y a eu quelques refus de plateaux-repas en solidarité dans les bâtiments, mais sans plus. Et j'ai appris, hier, que deux des Basques avaient été transférés, c'est dur. Ici à Villepinte, le sentiment de partager une situation commune n'est pas très développé, l'individualisme domine et les surveillants arrivent à faire passer l'idée que la lutte d'untel sur les conditions de détention ne te concerne pas et qu'au contraire, elle ne va faire qu'empirer la situation. Comme si les choses obtenues en prison l'avaient été en le demandant poliment à l'administration pénitentiaire. C'est comme ce que vous dites à l'émission sur l'idée que les évadés de Moulins mettraient en péril les régimes de détention ou les aménagements de peine : c'est vraiment de la connerie, faut pas se tromper d'ennemi, ni inverser les responsabilités quant aux conditions de détention. J'ai noté que quelques anciens avec qui j'ai discuté ici m'ont tous dit qu'un des principaux tournants de la baisse des luttes et de la montée du chacun pour soi en prison, c'est l'arrivée de la télé en 1986, qui a cassé beaucoup de choses ; c'est bien triste.

« COMME SI LES CHOSES OBTENUES EN PRISON L'AVAIENT ÉTÉ EN LE DEMANDANT POLIMENT À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE »

Je vous laisse pour cette lettre, j'espère à bientôt, bon courage à vous tous.

DAMIEN

CD de Bapaume
le 26 février 2009

Un petit bonjour rapide. Je ne sais ce que vous devenez mais je vous garde toujours à l'esprit. *Quid* du monde de l'extérieur ? Force est de constater que de nouvelles lois scélérates sont venues assombrir l'horizon. Dorénavant, un nouveau parcours afflictif s'imprime au-delà de la sentence accomplie. Plus que jamais, nous ne sommes quittes de rien.

En ce domaine, l'insanité juridico-pénitentiaire n'a plus de limites. Présentement, certains achèvent leur parcours de croix, parfois très long, et à l'aube d'un renouveau, ils se voient imposer un suivi médico-socio-judiciaire associé au port d'un bracelet GPS pour une durée de deux ans, renouvelable par deux fois. Lorsque l'un de mes camarades d'infortune a décliné l'offre après avoir accompli quatorze années sur vingt, en passe d'une libération sèche, ils n'ont guère trouvé mieux que de lui révoquer l'intégralité du crédit de remise de peine, à savoir quarante-quatre mois ; une bagatelle pour ces gens-là… Si ce n'est pas un cas isolé, il est toutefois suffisamment révélateur de la nouvelle donne judiciaire.

« L'INSANITÉ JURIDICO-PÉNITENTIAIRE N'A PLUS DE LIMITES »

Voilà à quoi nous sommes réduits : éluder toute perspective future, tout au moins au sens social du terme. Leurs aménagements de peine ne sont qu'un artifice destiné à conforter les statistiques, le plus souvent consentis en fin de course, lorsque le reliquat à purger n'excède pas un an… Inutile de se lamenter, car ce ne sont là que les fruits de la passivité sociétale, de l'inertie carcérale et d'une politique sécuritaire et liberticide galopante. Tout est admissible, ratifiable, lorsque l'esprit de contestation se résume à un combat stérile dénué de prise de position effective. Dès lors le potentat actuel se réserve de beaux jours, éradiquant préalablement ceux qui refusent d'adhérer à l'instinct grégaire animant leur société pour mieux éliminer ceux qui dénient toute manipulation, fichage, estampillage et autre classification.

Que les événements récents puissent induire cette réflexion, à savoir que le réel désir de liberté soit d'essence carcérale, une gestation sur le long terme dont la progéniture jaillira des murs au gré des opportunités…

Allez, prenez soin de vous, à bientôt.

XAVIER

UNE MACHINE DE GUERRE : LES JIRS

LES JURIDICTIONS INTERRÉGIONALES SPÉCIALISÉES

La loi du 9 mars 2004 dite loi Perben II d'adaptation aux évolutions de la grande criminalité a mis en place tout un arsenal juridique pour aggraver les peines et créer de nouveaux délits. Elle a donné plus de prérogatives au parquet et aux policiers en dotant leurs services de moyens techniques plus élaborés. Une de ses principales mesures est la mise en place des JIRS (juridictions interrégionales spécialisées), effective dès octobre 2004. Passée quasiment à l'insu du grand public, cette mesure prétendûment destinée à lutter contre la grande criminalité contient des dispositions qui peuvent en fait s'appliquer à la majorité des délits, et permet – par les moyens qu'elle met à la disposition des magistrats et de la police – une surveillance globale des lieux et des personnes dans le but de démanteler – ou de créer – pour les besoins d'une enquête une bande organisée. C'est une véritable machine de guerre qui peut ratisser loin dans les cercles successifs des personnes soupçonnées ou mises en examen.

Cette loi qui généralise à une grande majorité de délits les mesures les plus répressives montre une fois de plus qu'il n'y a pas de justice d'exception, mais une justice toujours plus implacable pour ceux et celles qui outrepassent les lois de l'ordre économique et social établi.

DES COMPÉTENCES ÉTENDUES

Créées pour lutter contre la grande criminalité, les JIRS sont des juridictions compétentes pour les crimes et délits visés par les articles 706-73 et 706-74 du code de procédure pénale (annexes 1 et 2). Elles élargissent les compétences des tribunaux de grande instance qui les hébergent à l'ensemble du territoire national. Au nombre de huit (Bordeaux, Lille Lyon, Paris, Marseille, Rennes, Nancy, Fort-de-France), les JIRS contrôlent toutes les étapes procédurales, elles instruisent et jugent les dossiers pour lesquels elles sont saisies. Une fois en charge d'un dossier, la JIRS a pour but de démontrer l'existence d'un groupe, dit criminel, d'en éclairer le fonctionnement et d'identifier les crimes et délits qui peuvent lui être imputés.

Elle s'appuie pour cela sur le recoupement d'informations collectées par différents services : SRPJ (service de recherche de la police juduciaire) et autres services de recherche, douanes, services fiscaux, inspection du travail, etc. Ces services sont eux-mêmes épaulés par des assistants spécialisés.

Créés par la loi du 2 juillet 1998, ces assistants mis à la disposition des magistrats peuvent maintenant participer aux procédures relatives à la criminalité organisée ; ils se recrutent dans les trois fonctions publiques : hospitalière, d'état, et dans les collectivités territoriales.

Au sein de la JIRS, c'est le procureur de la république interrégionale qui coordonne les stratégies, regroupe et centralise les procédures afin de démontrer l'existence du groupe criminel visé et de le démanteler. À cette fin, des contacts réguliers et fréquents sont instaurés entre ce procureur, les juges d'instruc-

tions de la JIRS, le parquet et les services d'enquête.
Enfin, dans le but de prévenir tout risque de nullité, les compétences spécifiques du magistrat habilité JIRS ne sont pas exclusives. En cas d'absence du magistrat saisi, tout autre magistrat du parquet d'une JIRS peut, dans le cadre de sa permanence, prendre les décisions nécessaires, c'est-à-dire ordonner ou autoriser tout acte en urgence sans que ce dernier puisse être entaché de nullité.

LA BANDE ORGANISÉE

C'est donc l'article 706-73 de la loi Perben II qui définit les infractions pour lesquelles les JIRS sont compétentes. Le contenu juridique nécessaire pour faire basculer ces infractions d'une compétence de droit commun à celle d'une JIRS est celui de la *« bande organisée »* : *« une bande organisée est tout groupement formé ou toute entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'une ou plusieurs infractions. »*
La détermination de ce critère est laissée à la seule appréciation du magistrat, éclairé par certains éléments objectifs comme le nombre ; au minimum deux personnes, ou encore pour les vols le montant du préjudice, les circonstances aggravantes (usage ou menace d'une arme, violence), ou encore le niveau de préparation.

Cette *« criminalité organisée »* est considérée comme *« de grande complexité »* dans les cas suivants :
1) « Caractère occulte du groupe criminel reposant sur des mécanismes de dissimulation et de protection de la structure de direction » ; la JIRS a alors recours à des opérations d'infiltration.
2) «Diversification des activités (dans leur nature, le temps et l'espace) illicites – du groupe – manifestée par une division des tâches, une hiérarchisation des niveaux de compétences, un recours à différentes formes de violences. »
3) « Dimension nationale de l'implantation du groupe criminel et de ses activités ».
4) « Dimension transnationale des activités criminelles » ; la JIRS entreprend alors une action coordonnée avec les autorités judiciaires des pays concernés par la création d'équipes d'enquête communes *via* Eurojust.
5) « Dimension financière et patrimoniale de l'organisation criminelle » ; intervention en ce cas de magistrats spécialisés dans les infractions financières, et entraide pénale internationale.
Elle peut aussi être dite *« de moyenne envergure »*, ce qui permet à la JIRS d'être aussi compétente pour des délits connexes (exploitation de la mendicité, corruption de mineurs, escroquerie, évasion, recel) à celui pour lequel elle avait été saisie (article 706 -75 annexe 3).

Pendant l'enquête, la JIRS dispose d'outils juridiques étendus et de moyens techniques sophistiqués. Réservée jusqu'à présent aux seules affaires de trafic de stupéfiants ou de terrorisme, la garde à vue étendue à quatre-vingt-seize heures est désormais applicable dans tous les dossiers dont une JIRS est saisie. L'intervention de l'avocat connaît alors trois régimes différents :
- pour les infractions visées aux numéros 1, 2, 5, 9, 10, 12, 13, 14 de l'article 706 – 73 (voir annexe 1), l'avocat peut intervenir à compter de la vingt-cinquième heures, puis de la quarante-neuvième, et encore à la soixante-treizième.
- pour les infractions visées aux numéros 4, 6, 7, 8, 15, l'avocat peut intervenir à compter de la quarante-neuvième heure, puis de la soixante-treizième.
- pour les infractions visées aux numéros 3, 11, l'avocat ne peut intervenir qu'à compter de la soixante-treizième heure.
Les perquisitions peuvent être effectuées sans l'assentiment des personnes chez lesquelles elles ont lieu pour tous les délits punis d'une peine supérieure ou égale à cinq ans ; elles peuvent être effectuées de nuit, disposition jusqu'ici réservée aux affaires de terrorisme, de proxénétisme ou de trafic de stupéfiants. Dans le principe, cette perquisition ne peut s'effectuer dans des lieux d'habitation sauf lorsqu'il s'agit d'un crime ou d'un flagrant délit, et qu'il *« existe un risque immédiat de disparition des preuves ou des indices matériels, lorsqu'il existe des raisons de soupçonner qu'une ou plusieurs personnes sont en train de commettre une infraction dans ces lieux d'habitation. »*
Compétent sur l'ensemble du territoire et plus si l'enquête le nécessite, le magistrat de la JIRS peut ordonner des saisies conservatoires des meubles ou immeubles de la personnes mise en examen.

DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS CONSIDÉRABLES

Cette extension des mesures les plus répressives à tous les délits pour lesquels les JIRS sont compétentes se retrouve aussi au niveau des techniques spéciales d'enquête. Alors que jusqu'à maintenant l'article 18 du code de procédure pénale imposait aux OPJ (officiers de police judiciaire) des réquisitions du procureur de la république s'il leur était nécessaire de sortir de leur zone territoriale, le nouvel article 706-80 précise que ces même officiers et agents de la PJ (police judiciaire) peuvent, après en avoir informé le procureur de la république, étendre leur surveillance de la personne ou des biens soupçonnés à l'ensemble du territoire.

Pour ce qui est du son, l'article 706-96 autorise le fait de *« capter, fixer, transmettre, enregistrer des paroles prononcées par une ou plusieurs personnes à titre privé ou confidentiel dans des lieux ou véhicules privés ou publics »* ; il en va de même pour les images. De plus, tout agent ou officier de la PJ peut, sur autorisation du juge d'instruction, *« s'introduire sans le consentement du propriétaire, possesseur, occupant ou titulaire du bail dans tous les lieux privés ou publics lorsqu'il apparaît nécessaire que l'introduction dans un lieu d'habitation soit effectuée en dehors des heures légales. »*
Concernant l'interception de correspondance, la procédure est simplifiée à l'extrême, puisque *« afin d'éviter l'ouverture systématique de procédure, et donc la mise en œuvre d'une procédure lourde, il est apparu utile de donner la possibilité au ministère public de demander la mise en place d'écoutes téléphoniques au stade de l'enquête. »*

Outre ces outils technologiques, des moyens humains sont mis au service des JIRS. Des opérations d'infiltration sont autorisées dans le cadre de l'enquête, mais elles peuvent même lui être antérieures ; les informations recueillies justifient alors, *a posteriori*, l'ouverture d'une information judiciaire.
L'enquêteur infiltré bénéficie *« d'une immunité de responsabilité pénale qu'il agisse en qualité de coauteur, de complice ou de receleur. L'immunité permet à l'agent d'agir éventuellement à titre principal. »* Néanmoins, il ne peut être l'instigateur de l'infraction.

Les JIRS peuvent enfin s'appuyer sur des repentis qui pourront être *« exemptés de peine ou voir celle-ci réduite lorsqu'ils ont aidé les autorités à empêcher ou à limiter les effets d'une infraction, ou à en interpeller les auteurs »*. Si la dénonciation est postérieure au délit, la réduction de peine ne sera valable que si les informations permettent *« d'identifier les complices ou de faire cesser l'infraction »*. Elle est exclue dans les cas suivants : association de malfaiteurs, trahison, espionnage, sabotage, attentat et évasion.

« TOUT CE QUI A ÉTÉ DIT SUR LES MOYENS MIS À LEUR DISPOSITION EST EXACT, ET ÇA ÉQUIVAUT À PRESQUE TOUT LE CODE PÉNAL »

MA de Fleury-Mérogis
le 19 avril 2009

Salut à toute l'équipe
Pour revenir sur l'émission de la semaine passée sur les JIRS (juridictions interrégionales spécialisées) : je suis actuellement en instruction au pôle de Paris, alors effectivement, tout ce qui a été dit sur les moyens mis à leur disposition est exact, et ça équivaut à presque tout le code pénal. Par contre, ils ont déjà connu un revers ces derniers mois, c'est important pour tous les gens qui sont dans le même cas : lors du placement d'un micro HF et GSM dans un domicile régulier, une voiture ou un box, ils sont tenus de renouveler régulièrement la prolongation de l'écoute chez le juge, et aussi de sortir et de nettoyer les micros pendant la période. Si ce n'est pas fait, ça constitue un vice de forme qui a déjà fait sortir des mecs de prison.
Concernant la totale immunité, elle peut s'appliquer aussi bien à un flic sous couverture qu'à un indic. La loi Perben 2 est soi-disant appliquée depuis 2004, or dans le dossier pour lequel je suis mis en examen, l'indicateur était en activité depuis 1997. Il était payé et protégé sur les affaires qu'il donnait même s'il y avait participé. Il a donné un tas d'affaires de fourgons blindés, de dépôts, d'évasion, d'assassinat et de tentative d'assassinat. Pour bien situer la capacité des services de police tels que l'office central de répression du banditisme, la brigade de répression du banditisme ou la brigade régionale d'enquêtes et de coordination à protéger leurs indics, il a également payé un mec pour assassiner sa propre femme, ce qui a été fait ; les services de police avaient retrouvé sur place un élément ADN qui comme par magie n'est jamais passé au FNAIG (fichier national des empreintes génétiques) depuis 1998. Après la disparition de cet indicateur en 2003, les services de police ont ressorti cet élément ADN et retrouvé le mec qui a craqué en garde à vue en apprenant que la femme était enceinte. Il a été condamné à dix ans en décembre dernier. Voilà. Pour ce qui est des affaires qu'il a données, c'est de la folie. Vous pouvez venir au procès d'assises.
Force, courage et détermination.

PULP

« À L'IMAGE DE LA JUSTICE, C'EST UNE PROCÉDURE ARBITRAIRE »

MA de la Santé
avril 2009

Suite à votre demande à la radio et à celle d'un ami, je vous explique ce qu'est une procédure de la JIRS (juridiction interrégionale spécialisée) créée par Perben, ministre de la justice. Je peux en parler et en témoigner car j'en ai fait l'objet avant d'être récemment laissé sous liberté provisoire – tout en restant encore détenu pour d'autres faits. Un des juges qui a instruit mon dossier, le magistrat Péries, à Paris, m'a mis sous mandat de dépôt correctionnel, mais exceptionnel : pas trois fois quatre mois, mais six fois quatre mois ; en général, cette procédure s'applique pour des faits en bande organisée (moi : extorsions en bande organisée), des trafics de stupéfiants aussi. Ce mandat de dépôt s'applique aussi devant un juge antiterroriste pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste : six fois quatre mois aussi. À l'image de la justice, c'est une procédure arbitraire, qui est également axée sur la répression. Par contre, suite à l'émission de la semaine dernière, je veux dire que quand on a des idées politiques, on les assume et on ne les renie pas.
Et j'aimerais dire pour finir qu'il faudrait plus de solidarité entre les détenus pour protester et agir contre les conditions en France, des gens qui y sont incarcérés, et ce pour mener des actions identiques à celles des années 1980 et 1990, fortes, contre toute cette déshumanisation.

ANONYME

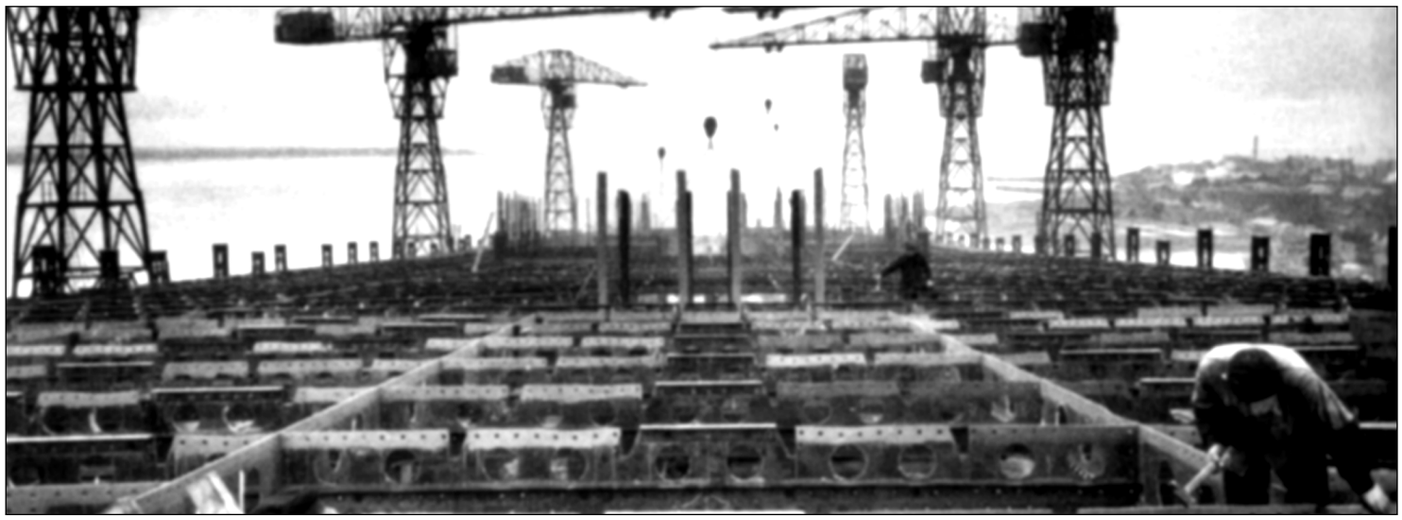

ANNEXES SUR LES JIRS

Annexe 1 :

Article 706-73 modifié par la Loi n°2007-1598 du 13 novembre 2007 - art. 5 JORF 14 novembre 2007

La procédure applicable à l'enquête, la poursuite, l'instruction et le jugement des crimes et des délits suivants est celle prévue par le présent code, sous réserve des dispositions du présent titre :

1° Crime de meurtre commis en bande organisée prévu par le 8° de l'article 221-4 du code pénal (CP);

2° Crime de tortures et d'actes de barbarie commis en bande organisée prévu par l'article 222-4 du CP ;

3° Crimes et délits de trafic de stupéfiants prévus par les articles 222-34 à 222-40 du CP ;

4° Crimes et délits d'enlèvement et de séquestration commis en bande organisée prévus par l'article 224-5-2 du CP ;

5° Crimes et délits aggravés de traite des êtres humains prévus par les articles 225-4-2 à 225-4-7 du CP ;

6° Crimes et délits aggravés de proxénétisme prévus par les articles 225-7 à 225-12 du CP ;

7° Crime de vol commis en bande organisée prévu par l'article 311-9 du CP ;

8° Crimes aggravés d'extorsion prévus par les articles 312-6 et 312-7 du CP ;

9° Crime de destruction, dégradation et détérioration d'un bien commis en bande organisée prévu par l'article 322-8 du CP ;

10° Crimes en matière de fausse monnaie prévus par les articles 442-1 et 442-2 du CP ;

11° Crimes et délits constituant des actes de terrorisme prévus par les articles 421-1 à 421-6 du CP ;

12° Délits en matière d'armes et de produits explosifs commis en bande organisée, prévus par les articles L. 2339-2, L. 2339-8, L. 2339-10, L. 2341-4, L. 2353-4 et L. 2353-5 du code de la défense ;

13° Délits d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers d'un étranger en France commis en bande organisée prévus par le quatrième alinéa du I de l'article 21 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;

14° Délits de blanchiment prévus par les articles 324-1 et 324-2 du CP, ou de recel prévus par les articles 321-1 et 321-2 du même code, du produit, des revenus, des choses provenant des infractions mentionnées aux 1° à 13° ;

15° Délits d'association de malfaiteurs prévus par l'article 450-1 du CP, lorsqu'ils ont pour objet la préparation de l'une des infractions mentionnées aux 1° à 14° ;

16° Délit de non-justification de ressources correspondant au train de vie, prévu par l'article 321-6-1 du CP, lorsqu'il est en relation avec l'une des infractions mentionnées aux 1° à 15°. Pour les infractions visées aux 3°, 6° et 11°, sont applicables, sauf précision contraire, les dispositions du présent titre ainsi que celles des titres XV, XVI et XVII.

Annexe 2 :

Article 706-74 Créé par la Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 1 JORF 10 mars 2004 en vigueur le 1er octobre 2004.

Lorsque la loi le prévoit, les dispositions du présent titre sont également applicables :

1° Aux crimes et délits commis en bande organisée, autres que ceux relevant de l'article 706-73 ;

2° Aux délits d'association de malfaiteurs prévus par le deuxième alinéa de l'article 450-1 du CP autres que ceux relevants du 15° de l'article 706-73 du présent code.

Annexe 3 :

Article 706-75 Créé par la Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 1 JORF 10 mars 2004 en vigueur le 1er octobre 2004

La compétence territoriale d'un tribunal de grande instance et d'une cour d'assises peut être étendue au ressort d'une ou plusieurs cours d'appel pour l'enquête, la poursuite, l'instruction et le jugement des crimes et délits entrant dans le champ d'application des articles 706-73, à l'exception du 11°, ou 706-74, dans les affaires qui sont ou apparaîtraient d'une grande complexité. Cette compétence s'étend aux infractions connexes.Un décret fixe la liste et le ressort de ces juridictions, qui comprennent une section du parquet et des formations d'instruction et de jugement spécialisées pour connaître de ces infractions.

ITALIE, VINCENNES, MESNIL-AMELOT

LUTTES DANS LES PRISONS POUR ÉTRANGERS

Près d'un an et demi s'est écoulé depuis l'incendie du centre de rétention de Vincennes. Les traces de l'incendie sont effacées, le centre reconstruit et le procès des dix inculpés à venir. Après un an de détention préventive pour certains, quatre d'entre eux – Mahamadou Drame, Moïse Diakité, Ali Diallo et Ekma Mouktare – sont sortis au début de l'été. Slaheddine El Ouertani est quant à lui toujours hospitalisé après un tabassage en prison. Une autre personne sous mandat d'arrêt a été arrêtée le 6 juin lors d'une rafle à Barbès et incarcérée à Fleury-Mérogis. (voir tract Les sans-papiers enfermés à Vincennes se sont révoltés*)*

En Italie, le « paquet sécurité » *a été adopté le 2 juillet. Il instaure un délit d'immigration et de séjour clandestin (puni de 5000 à 10 000 euros d'amende), allonge la durée de rétention à six mois, contre deux précédemment, et autorise la formation de véritables milices de quartier, les « rondes », qui n'ont pas tardé à s'illustrer dans des affaires de tabassages. Ajoutons que depuis mai des navires militaires italiens interceptent les barques de migrants en haute mer et remettent leurs occupants aux autorités libyennes. C'est dans ce contexte que de nombreux mouvements collectifs ont eu lieu cet été dans les prisons pour étrangers. Les prisonniers de Gradisca d'Isonzo (frontière italo-slovène) ont détruit une partie du centre, des grèves de la faim et des émeutes ont eu lieu à Milan, Turin et à Lamezia Terme, ainsi qu'une grève de la faim et de la soif à Rome (1).*

En France, en juillet, des mouvements ont repris dans les centres de Vincennes et du Mesnil-Amelot. Un recueil de témoignages de prisonniers raconte une grève de la faim d'une semaine au centre de Vincennes et de deux jours dans celui du Mesnil-Amelot où une partie du bâtiment a été incendiée par les retenus, et des expulsions empêchées. (2) *Nous en publions quelques extraits.*

Le 2 septembre, deux prisonniers ont modifié le champ d'observation d'une caméra en secouant le poteau où elle était accrochée, arraché le grillage d'une fenêtre, et se sont évadés du nouveau centre de rétention de Vincennes.

NOTES :

1. Histoires de révoltes dans les centres de rétention *sur infokiosques.net.*
2. Fermeture des centres de rétention, récits de révoltes et de solidarité, *consultable sur infokiosques.net.*

« L'AMBIANCE ÉTAIT HORRIBLE AU CENTRE. ÇA DEVENAIT FOU : ON REGARDAIT ÇA TOUS LES JOURS, ET ON S'HABITUAIT ; C'EST FOU, ON NE DOIT PAS S'HABITUER À DES GENS QUI S'AUTOMUTILENT ET SE SUICIDENT TOUS LES JOURS. IL FALLAIT RÉAGIR À ÇA. »

COMPTE RENDU DE COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES AVEC DES PRISONNIERS DU CENTRE DE RÉTENTION DE VINCENNES

Mercredi 1er juillet

« Il y a des gens qui ont tenté de se suicider. Deux jours de suite. C'est pour cela qu'on a fait le mouvement. Celui d'hier, il avait un vol ce matin. Il s'est pendu avec les draps. On est quarante ou cinquante dans le centre. C'est le deuxième jour de la grève de la faim. On ne mange pas depuis deux jours. On a commencé avant-hier soir à minuit après une ultime tentative de suicide. En vingt-cinq jours, il y a eu 5 tentatives de suicide. L'ambiance était horrible au centre. Ça devenait fou, on regardait ça tous les jours, et on s'habituait ; c'est fou, on ne doit pas s'habituer à des gens qui s'automutilent et se suicident tous les jours. Il fallait réagir à ça. On était en train de devenir des monstres, on réagissait plus. On s'est dit : il faut réagir autrement, ne pas s'habituer. On s'est dit qu'un jour il y allait avoir un mort, qu'on allait se retrouver avec un cadavre. On s'est réunis dans la cour. La grève de la faim a commencé à minuit. On a décidé de restituer les sacs du petit déjeuner qu'ils nous donnent le soir. On les a tous posés sur la table de ping-pong dans la cour. Le lendemain, les policiers ont réagi quand ils ont vu qu'on ne mangeait pas. Les flics nous on dit : « vous mangez pas ? » *On a dit :* « non, on vous parlera après notre réunion et on dira nos revendications ». *On s'est donc réunis vers 18 heures 30 hier, jusqu'à 22 heures. La réunion a eu lieu dans la cour. Les flics ont fait quelques tentatives d'intimidations du style* « si vous restez tranquilles, tout se passera bien, sinon, c'est la répression ». *Ça ne nous a pas fait peur. On est restés sereins. On a discuté d'autres trucs pendant la réunion, mais c'est la grève de la faim qui a été décidée, parce que notre mouvement est pacifique. Aujourd'hui, on a demandé du sucre pour notre grève, ils ont dit qu'ils nous répondraient plus tard ; deux heures après, ils nous ont appelé et ils ont dit OK, mais en fait, après, il y a une femme – je sais pas qui c'est – qui a dit que non, qu'on devait prendre la nourriture qu'ils nous donnaient. »*

Jeudi 2 juillet

Premier coup de fil : **«** *On a décidé de tenir la grève jusqu'au bout malgré les difficultés : la sécurité, l'administration, les nouveaux arrivants qu'il faut informer. On essaie de tenir malgré la réticence des services du centre. Personne du centre n'est venu nous parler ni par rapport à notre santé ni par rapport à nos revendications. L'infirmerie ne s'est pas manifestée. L'administration a refusé de nous donner du sucre. Ils veulent nous donner du sucre en échange de tickets-repas pour pouvoir justifier qu'on ne fait pas de grève de la faim. On informe l'extérieur au maximum : la Cimade et le reste. Aujourd'hui, j'ai vu une journaliste. C'est important pour nous de savoir que c'est relayé. On nous a amené des trucs parus sur internet que j'ai lu aux autres, ça les a réconfortés. Il y a besoin que des gens prennent le*

COMMUNIQUÉ COLLECTIF
DEPUIS LE CENTRE DE RÉTENTION DE VINCENNES,
LE PREMIER JUILLET 2009

On a prévenu des associations pour notre mouvement. On attend du soutien maintenant. On a écrit une liste de revendications :

1) Apporter une solution rapide et efficace aux retenus traumatisés par les tentatives de suicide.

2) Améliorer les conditions de rétention : nourriture, hygiène, comportement de la police et de l'administration. Parce qu'ils réagissent de manière agressive. On n'a pas le choix pour les heures de repas, pour acheter des clopes… Les consultations avec l'infirmière sont souvent retardées ou refusées. Pareil avec la Cimade. Pour les visites, ils essaient de décourager les gens en les faisant attendre. Ils nous disent que c'est plein et qu'il faut attendre, et quand on arrive aux visites on se rend compte qu'en fait il y n'avait qu'une personne.

3) Prendre en considération les retenus gravement malades et leur offrir des soins à l'extérieur. Il y a des gens qui ont des traitements qu'ils ne peuvent plus suivre ici.

4) Libérer les retenus qui ont une famille, des enfants en France, mariés ou vivant avec une résidente française.

5) Offrir plus d'avocats commis d'office. En général, il y a un seul commis d'office pour 5 ou 6 retenus. Il n'a que quinze minutes pour regarder le dossier.

6) Donner le choix aux retenus qui souhaitent quitter la France par leurs propres moyens, dans la dignité. Par rapport à la famille là-bas, ou pour des raisons politiques, il y a des gens qui préfèrent repartir par leur propres moyens. Les juges ne veulent jamais donner des assignations à résidence. Moi c'est mon cas, par exemple : j'ai demandé au juge et il a refusé.

7) Remédier aux conditions de mouvements, de déplacements avant et après les audiences. On est réveillé à 6 heures pour une audience à 10 heures, on attend quatre à six heures dans une pièce sale qui sent l'urine.

8) Donner plus de temps aux retenus qui sortent libres pour préparer leur départ au pays. Légalement, on n'a que huit jours : on ne peut rien préparer en huit jours.

9) Arrêter les contrôles massifs et abusifs dans la rue qui portent atteinte à la liberté.

10) Respecter le règlement intérieur : l'administration l'enfreint tout le temps. Les personnes sont expulsées sans être prévenues qu'elles vont l'être. Ils doivent nous le dire.

11) Fermer les centres de rétention et régulariser les sans-papiers. Il fallait bien qu'on la mette quelque part, quand même, cette dernière revendication !

« IL Y A DES CAMÉRAS PARTOUT, DE TOUS LES CÔTÉS, DANS LES COULOIRS ET LE JARDIN. C'EST UNE OBSERVATION TOTALE ; HEUREUSEMENT, IL N'Y EN A PAS DANS LES CHIOTTES ET LES DOUCHES »

relais. Les deux ou trois leaders peuvent être transférés ou expulsés. Le plus important, c'est la fermeture des centres de rétention et la régularisation de tous les sans-papiers. Il faut que tout le monde s'unisse là-dessus ! »

Deuxième coup de fil : *« Le capitaine du centre est venu expliquer qu'il était impossible de donner du sucre aux grévistes de la faim car les gestionnaires du centre n'ont pas le droit de sortir du contrat avec l'entreprise privée qui fournit la nourriture. Donc, ce n'est pas possible d'acheter même deux ou trois kilos de sucre car ça sort du contrat ».*

Samedi 4 juillet

La personne que nous avons au téléphone nous raconte que des manifestants sont venus hier soir aux abords du centre. On en profite pour lui lire l'article de *l'Humanité* parlant du mouvement et publié la veille. La grève de la faim continue au centre : *« Hier, vers 20h30, à côté du centre, il y a eu une foule qui manifestait pour nous. Un ami qui appelait sa fiancée dehors est rentré dans la chambre pour nous dire qu'il y avait des manifestants qui criaient pour nous. Il a dit qu'il fallait sortir, on ne s'attendait pas à ça, on est sorti d'un seul coup. Ça m'a vraiment touché. On ne pouvait pas voir mais on a entendu crier, on nous parlait en criant. La petite foule demandait la libération des retenus, la liberté. Ça m'a fait beaucoup plaisir, ça m'a chauffé le coeur. On a crié avec eux, même si on était fatigué par la grève de la faim. On a fait des efforts pour qu'ils nous entendent. Je ne sais pas combien de minutes ils sont restés puis ils sont partis, je pense à cause de la sécurité. Peut-être la police a dispersé les manifestants. On était très heureux. Ça m'a vraiment touché pour moi et pour les autres, ça nous a donné le courage de continuer la grève. Avec la police ça a été, mais on ne peut pas écouter ce qu'ils disent entre eux. Ils ne savent jamais quand ça peut chauffer dans le centre, mais nous on est pas agressif. On crie pour qu'on nous entende. On a commencé à rigoler et après les policiers sont partis. On était dans le petit jardin, ce n'est pas grand, mais on a entendu bien comme il faut les cris et les paroles.* [...] *On a déclenché l'alarme pour être entendu de l'extérieur. On a été très heureux, on s'est dit que les autres essayent de combattre pour nous et que nous on ne doit pas craquer, on doit continuer le combat. En ce moment il y a toujours des nouveaux qui arrivent en rétention, des Chinois et des Blacks mais certains mangent. On parle à ceux qui mangent pour qu'ils comprennent. Il y a aussi des gens malades et eux on ne peut pas les obliger. Mais la grande majorité tient toujours le courage et le souffle pour notre liberté. Les nouveaux disent qu'ils s'en foutent, que demain ils partiront au bled ou à Bangkok.* [...] *On continue de faire des réunions entre les grévistes, il y a toujours le commandant et le capitaine qui viennent discuter avec nous pour voir comment ça se passe. Nous on lui parle de nos problèmes même si on n'arrive pas bien à s'exprimer : par exemple il y a des gens qui ont une famille dehors. Mais il ne peut rien faire, il est là comme chef de la police ou de la rétention qui observe et qui fait les commandes de nourriture. Par rapport à nous le commandant ne peut rien faire, malgré tout on est là et on attend le jour de notre libération. Il y a des policiers qui montent dans les chambres et viennent chercher les gens pour manger. En ce moment il y a beaucoup d'expulsions vers l'Asie, vers Bangkok, pas trop vers l'Algérie. Chaque jour il y a deux ou trois expulsions. On lui demande si les flics continuent à les compter plusieurs fois par jour avec leurs cartes de retenus. J'ai une carte avec mon nom et ma photo, c'est pour les visites et les repas. La police ne compte pas avec les cartes. Pourquoi ils nous compteraient ? On n'est pas militaires, ni policiers, ni criminels ! Je suis depuis 25 jours dans le centre. La dernière fois je suis rentré dans la chambre et j'ai trouvé un ami pendu. Quelques secondes plus tard il serait mort. Je n'ai jamais vu ça, depuis que je suis ici j ai vu cinq tentatives de suicide. Les gens qui font ça ils se disent :* « s'il y a quelqu'un qui vient à mon secours tant mieux, sinon je suis mort », *ça leur évite de partir au bled. Y a rien au bled, ils aimeraient bien rester ici, ils ont un travail ici. Il y a même des gens qui ont une famille ici, comme moi par exemple. »*

Il nous décrit le centre : *« C'est un grand chalet avec des compartiments. A l'étage, chaque chambre est soit de deux personnes soit de quatre personnes, et il y a les cabines téléphoniques. Il n'y a pas de poste de police à l'étage mais de temps en temps il y a des rondes. Au rez-de-chaussée il y a le réfectoire et la salle télé et une PlayStation. A l'extérieur il y a un jardin. Avant il y avait deux chalets mais ça a brûlé et à la place ils ont mis un gazon. C'est là qu'on était quand on criait hier soir. Au-dessus du jardin il y a un couloir réservé à la circulation des flics, avec deux guérîtes. Il y a des caméras partout de tous les côtés, dans les couloirs et le jardin, c'est une observation totale, heureusement il n'y en a pas dans les chiottes et les douches. »*

Mercredi 8 juillet

« On a arrêté la grève de la faim hier. Je peux rien vous raconter en ce moment. Au niveau d'en bas, j'ai eu quelques petits problèmes à cause des communications. Ils nous ont vu beaucoup téléphoner ; ils m'ont averti, je préfère arrêter les communications. »

Nous appelons deux fois les cabines téléphoniques du centre : les retenus ne veulent pas parler de la fin du mouvement. La troisième fois, quelqu'un accepte de l'évoquer : *« On a arrêté, ça sert à rien. Depuis une semaine, la Cimade nous promet des choses mais ils ne font rien. Pourtant c'était important, on aurait dû continuer, mais personne ne prend ça en considération* [...]. *Quand tu arrives ici, il faut trouver un moyen de sortir : faire des tentatives de suicide, avaler des lames de rasoirs ou autre chose ... sinon c'est fini. Ca fait quinze jours que je suis ici ; depuis, aucun Algérien n'a été libéré, seulement deux Marocains et deux Tunisiens l'ont été – ils ne libèrent que des Chinois. On sait même pas comment ça marche : si c'est le consulat qui signe ou autre chose. »*

« QUAND ILS ONT VU MON ÉTAT, ILS ONT DÉCIDÉ DE FAIRE UNE GRÈVE DE LA FAIM »

Nous lui donnons des informations sur l'attitude de l'Etat algérien, le fait qu'il signe tous les accords anti-immigration avec la France, qu'il a même fait passer un texte de loi qui prévoit de punir de prison l'émigration clandestine. La loi entrée en vigueur en janvier 2009 punit de six mois d'emprisonnement ceux qui sortent illégalement du territoire. Cela concerne ceux que les gardes-côtes arrêtent en mer, mais cela doit aussi concerner les expulsés de l'Europe de retour au pays et sortis sans visa. *« Pourquoi personne n'affiche tout ça ? Je comprends pas, car si c'était connu les gens se révolteraient. Je connais une association, Droits Devant, qui s'occupe bien des sans-papiers algériens, est-ce que c'est une association payée par l'Etat algérien ?* [...] *On est au centre, on est enfermés. Je sais pas ce qu'on va faire. Je vais essayer de vous passer quelqu'un qui vous raconte la fin de la grève de la faim. »*

La personne refuse de venir nous parler ; nous demandons à notre interlocuteur revenu au bout du fil si c'est à cause de la pression de la police que personne ne veut nous parler : *« Non, on a pas de pressions ; on n'a pas peur de la police, on s'en fout d'eux. »*

Nous racontons ce que nous savons de l'expulsion de leurs deux camarades la veille : *« Moi, je sais que c'est quand on arrive dans l'avion qu'il faut les emmerder, comme ça ils ont peur de perdre des clients et ils te font descendre. »*

Notre interlocuteur va chercher un retenu qui pourrait nous raconter la fin de la grève de la faim : *« Hier ils ont été expulsés, c'est fait. Dommage. Ils nous ont appelé de l'avion vers 16h, on a su qu'ils avaient été expulsés. Alors hier, au centre, ils ont pas voulu continuer. Tout le monde a peur à cause de ce qu'ils ont fait aux autres. Tout le monde a peur.. Ce sont des pauvres gens. Tout le monde a mangé. Personne ne dévoile ce qu'il ressent. Les gens ne se font pas confiance entre eux. Je ne peux pas deviner leurs pensées. Moi j'étais bloqué, ils ont changé d'avis d'un moment à l'autre. J'étais bloqué, j'ai pas pu réagir. On n'a pas de possibilités, c'est très délicat. »*

COMPTE RENDU DE COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES AVEC DES PRISONNIERS DU CENTRE DE RÉTENTION DU MESNIL-AMELOT

Mardi 14 juillet

Nous apprenons qu'une grève de la faim a commencé au centre de rétention du Mesnil-Amelot. Le mouvement commence en solidarité avec ce qui est arrivé à Kader. Kader est Marocain, il a 23 ans, il est en France depuis quatre ans. Sa mère et sa soeur vivent en France. Malgré son recours au Tribunal administratif qui n'a pas encore été jugé, il est embarqué sur un vol le 30 juin. Kader refuse d'embarquer et réussit ainsi à faire échec à son expulsion. Son audience au Tribunal administratif se tient le 3 juillet et son recours est rejeté. Il fait échec à une nouvelle tentative d'expulsion le 10 juillet. Le 14 juillet, un nouveau vol est prévu ; il refuse à nouveau d'embarquer, mais cette fois-ci, il se fait violenter et insulter par la police aux frontières (PAF) à Roissy, au point que les gendarmes s'interposent.

Revenu au centre, il tente de se trancher la gorge. Les autres retenus se solidarisent et se rassemblent sur le « terrain de foot » avec les matelas et font une manif. Ensuite, ils se retranchent dans les bâtiments 4 et 5 et refusent de regagner leurs chambres. 80 gendarmes mobiles sont prêts à intervenir. L'heure du dîner arrive : 111 des 113 retenus refusent d'aller manger ; puis ils rédigent une pétition que 89 d'entre eux vont signer :

« A l'attention du préfet, nous avons l'honneur d'adresser ce courrier à votre bienveillance afin de revendiquer [dénoncer] *la maltraitance de M.K. Veuillez aussi étudier chaque cas qui est retenu au centre du Mesnil-Amelot. On a pris la décision d'entamer une grève de la faim et de ne pas réintégrer nos chambres jusqu'à décision de votre part. Ainsi que certains cas qui sont dans un état critique. »*

Mercredi 15 juillet

A 12h30, une alarme incendie quasiment inaudible se déclenche : la salle télé du bâtiment 4 a pris feu. Un flic du commissariat de Chelles doit se déplacer au centre pour recevoir la plainte de Kader. Les témoignages en sa faveur des gendarmes qui l'ont vu se faire violenter la veille par la PAF sont déjà prêts.

Premier retenu, Kader : *« Hier j'avais un vol. C'est la quatrième fois qu'ils essaient de m'expulser. À chaque fois j'ai refusé. Hier ça s'est mal passé. Les policiers m'ont tapé, ils m'ont fait la misère. Ils m'ont insulté :* "terroriste, sale islamiste, connard d'arabe." *J'ai porté plainte. J'ai le témoignage des gendarmes. Quand je suis revenu au centre, les autres, quand ils ont vu mon état, ils ont décidé de faire une grève de la faim. Moi aussi, je fais la grève. Demain, j'ai encore un vol programmé. J'ai toute ma famille en France, je ne veux pas retourner au Maroc, j'ai personne là-bas. Dans l'avion, j'avais cinq flics sur moi, il y en a un qui a mis son genou sur mon ventre. Ils ont serré fort les menottes et les ont accrochées avec un crochet à mon pantalon. Ils m'ont scotché les chevilles et les poignets. Tout ça, ça s'est passé devant les passagers. Je ne sais pas trop si les passagers ont réagi, je n'ai pas l'impression. J'étais choqué. J'ai essayé de me trancher la gorge avec une lame. »*

Un deuxième retenu : *« La grève ne s'est pas poursuivie aujourd'hui. Le commandant a dit que ça ne servait à rien. Ils font des promesses :* " si vous arrêtez, on vous libère ". *Beaucoup de gens ont arrêté la grève. Ils ont flanché parce qu'ils pensent qu'ils vont être libérés. Les flics nous disent :* " Ou vous marchez comme on veut, ou on va utiliser toutes nos forces ". *Aujourd'hui il y a eu trois expulsions violentes : il y en a un qui s'est caché, les flics l'ont cherché partout, ils l'ont pris et ils lui ont mis une chaîne. Ça se durcit. Certains consuls refusent de signer les laissez-passer s'il n'y a pas de preuve ; Mais avec d'autres consuls c'est tout le contraire : même sans rien, ils signent ! Il y a pas mal de mecs qui ont été arrêtés au travail. Le refus d'embarquement, c'est du pipeau :*

« IL Y A UNE AUTRE PERSONNE QUI A REFUSÉ D'EMBARQUER ET QUI A ÉTÉ LIBÉRÉE : IL NOUS A APPELÉS TOUT À L'HEURE »

dans la loi, on a le droit, mais dans la réalité, c'est pas ça... A Roissy, sur dix refus, il y en a neuf qui marchent. A Orly c'est tout l'inverse : les types ne reviennent pas. Et la compagnie Aigle Azur s'en fout complètement quand quelqu'un refuse. Il y a eu beaucoup de plaintes contre cette compagnie. On n'est pas toujours prévenu de son expulsion. Les flics montent les gens dans l'avion avant les passagers ; c'est leur technique. J'ai un ami qui a reçu un coup de Taser à l'aéroport. On a demandé à rencontrer un représentant de la préfecture. On a écrit une lettre. Certains journalistes sont au courant du mouvement. Mais, bon, tant qu'il y a rien à l'extérieur, autant pisser dans un violon. Il faudrait une mobilisation comme pour la rafle [du foyer de travailleurs immigrés de la rue] de Terre-aux-curés. Ce matin, il y a eu un petit incendie, les pompiers sont venus. Ils n'ont pris personne pour l'instant. »

Jeudi 16 juillet

Kader avale des lames de rasoir pour empêcher sa cinquième expulsion. Il est conduit à l'hôpital de Meaux. Les médecins déclarent n'avoir trouvé aucune lame. Kader est alors présenté au vol de la Royal Air Maroc (RAM) pour Casablanca à 14h10 à Orly, saucissonné, mains menottées dans le dos et accrochées au pantalon, les genoux repliés par une ceinture. Plusieurs personnes sont présentes à l'aéroport pour prévenir les passagers de la présence d'un expulsé. Voyant Kader ligoté et hurlant, les passagers protestent immédiatement. Il est redescendu dix minutes après ; mais ce n'est pas encore fini ! La préfecture prévoit de retenter son expulsion par le vol de 16h50 de la RAM. Un groupe alerte quelques passagers retardataires, mais entretemps la préfecture décide de placer Kader en garde à vue pour refus d'embarquement concernant le vol de 14h10. Il passera le lendemain à 13h30 en comparution immédiate au tribunal de Créteil. Nous joignons un retenu au téléphone. La discussion démarre sur les nouvelles de K. qui devait être expulsé aujourd'hui après quatre refus d'embarquement : *« Ici c'est calme. Il y a eu trois libérations aujourd'hui. Ce qui montre que les forces de l'ordre s'acharnent sur Kader, c'est qu'il y a une autre personne qui a refusé d'embarquer et qui a été libérée : il nous a appelé tout à l'heure. La police ne lâchera pas Kader, ils s'acharnent. »*

Vendredi 17 juillet

Kader est passé en comparution immédiate aujourd'hui pour son refus d'embarquement ; il a été condamné à un mois de prison avec sursis et un an d'interdiction du territoire français. Néanmoins, il est libre.

fermeturerétention@yahoo.fr **retranscrit et relaye les comptes rendus d'appels téléphoniques dans certains centres de rétention.**

Pour appeler au centre du Mesnil-Amelot : 01.49.47.02.46/47/48
01.49.47.02.84 et 01.49.47.02.40/50

Pour appeler au centre de Bobigny : 01.48.95.86.86/87.86 (hommes)
01.48.96.08.54 (femmes)

Pour appeler au centre de Vincennes : 01.45.18.02.50 / 01.45.18.59.70/ 01.45.18.12.40

Pour consulter et télécharger le guide pratique et juridique *Sans papiers, s'organiser contre l'expulsion – que faire en cas d'arrestation ? :* *http://sanspapiers.internetdown.org*

Vous pouvez écrire au comité de soutien des inculpés de Vincennes : CICP-Vincennes, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris.

LES SANS-PAPIERS ENFERMÉS À VINCENNES SE SONT RÉVOLTÉS
Les inculpés ont maintenant besoin de notre soutien !

Le centre de rétention administrative de Vincennes était la plus grande prison pour sans-papiers de France. Le 21 juin 2008, un retenu qui avait réclamé en vain ses médicaments y mourrait. Le lendemain 22 juin, les retenus organisèrent dans le centre une marche silencieuse qui fut fortement réprimée. Au cours de la révolte qui s'ensuivit, la prison est partie en fumée. Depuis l'incendie, l'Etat a multiplié les arrestations de retenus présents ce jour-là dans le souci évident de faire des exemples et de dissuader quiconque de se révolter. Dix personnes sont à ce jour poursuivies pour *« destruction de biens par l'effet d'incendie et violence à agent de la force publique avec une incapacité totale de moins de cinq jours en réunion »*.
Sans chercher à savoir s'ils sont « coupables » ou « innocents », nous soutenons ces hommes aujourd'hui incarcérés en attente d'un procès où ils risquent dix ans de prison ferme parce que nous nous opposons à la recherche de responsables d'une révolte collective. La seule culpabilité réside dans une politique qui fait que des êtres humains sont pourchassés, arrêtés, enfermés, expulsés au prétexte qu'ils ne disposent pas de papiers administratifs que l'Etat nous impose d'avoir. La responsabilité réside dans la politique de contrôle des mouvements migratoires. Chaque année des milliers de personnes meurent en essayant de franchir des frontières.
Quatre mois après l'incendie, le 10 novembre 2008, le centre de Vincennes a rouvert avec un premier bâtiment de soixante places (deux autres suivront). Moins nombreux, les retenus sont plus facilement contrôlables. Aujourd'hui nous sommes solidaires de tous ceux qui sont accusés d'être à l'origine de l'incendie de Vincennes parce que nous sommes solidaires de celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se révoltent contre un monde où des millions de vies sont suspendues à des bouts de papier.
Nous exigeons l'arrêt des poursuites et la libération immédiate des inculpés de Vincennes.

POUR MANIFESTER NOTRE SOLIDARITÉ,
IL EST POSSIBLE D'ÉCRIRE AUX PERSONNES INCULPÉES ET/OU INCARCÉRÉES :
Comme une instruction est en cours, il est évident qu'aucune mention de l'incendie, aucune question s'y rapportant ne doit figurer dans ces lettres qui seront lues par l'administration pénitentiaire et surtout par le juge d'instruction.
Les lettres doivent être adressées à une seule personne, ils ne pourront pas les faire circuler.
Pour écrire : AUTMANI Nadir N° d'écrou 373 864 bâtiment D4
Maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis, 7 allée des Peupliers, 91700 Fleury-Mérogis

Collectif de solidarité avec les inculpés de l'incendie de Vincennes, août 2009

POUR SE PROCURER CE PREMIER HORS SÉRIE DE *L'ENVOLÉE* (cf p.13) :
soit dans les librairies qui distribuent le journal,
soit en le commandant à L'Envolée, 43, rue de Stalingrad, 93100Montreuil
et en joignant un chèque de 6 euros, frais de port compris.

« Il faut utiliser la peur comme un moteur et non comme un frein à nos impulsions ; le retrait ou la lutte font partie de l'attaque. Ce qui n'en fait plus partie, c'est la paralysie…
Mourir, c'est rester à tout jamais dans la même position. Celui ou celle qui reste trop tranquille voire immobile n'est plus en vie. »

MOUNIR,
QUARTIER D'ISOLEMENT DE NANTERRE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

Octobre 2009
cinq euros

1

POUR EN FINIR
AVEC TOUTES LES PRISONS

PEINES ÉLIMINATRICES ET ISOLEMENT CARCÉRAL

LETTRES, TEXTES, ENTRETIENS
2001-2009

IL VIENT DE PARAITRE !!!
IL EST DISPONIBLE DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

On peut aussi le commander chez l'éditeur : L'Insomniaque, 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil

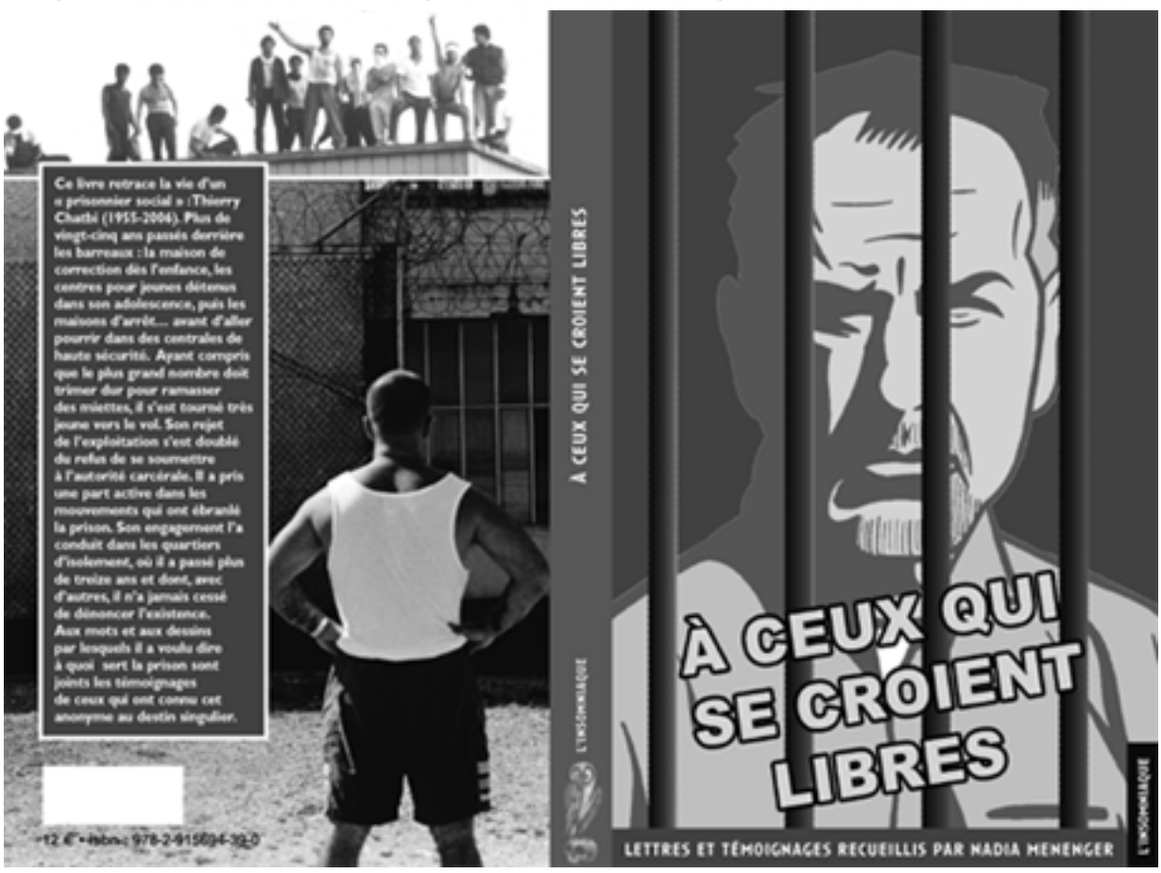

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES QUARTIERS D'ISOLEMENT ET LES LUTTES CONTRE LES PRISONS EN BELGIQUE

« Une balle que l'on essaie de garder sous l'eau ressurgit avec pleine force »

En juin 2008, deux nouveaux modules d'isolement ont été ouverts dans les prisons de Bruges et de Lantin. L'AIBV (*Afdeling individuele bijzondere veiligheid*) – c'est-à-dire la *« Section de mesures de sécurité individuelles particulières »* – porte un nom plus simple pour les prisonniers : le Guantanamo belge. Il s'agit de deux modules d'une dizaine de cellules individuelles chacun. A l'intérieur de ces modules, les contacts entre prisonniers sont réduits au minimum, et à l'intérieur de chaque cellule, chaque prisonnier ne peut disposer que de très peu d'affaires personnelles : même pour un stylo et du papier, ils doivent se battre. Les promenades se résument à quelques minutes dans des cages grillagées.

Pendant quelques mois, à longueur de colonne, la presse belge a relayé les mots de l'administration à coup de titres racoleurs parant la torture de vertus humanistes. Léo de Bock, de la direction générale des établissements pénitentiaires, a ainsi pu déverser fièrement sa novlangue scientifique et se vanter de contrôler les humeurs et les moindres gestes dans ces sections-laboratoire. Il décrit l'AIBV comme « *une section qui accueille des détenus qui présentent des problèmes comportementaux extrêmes persistants et qui agressent les membres du personnel et/ou leurs codétenus. Les détenus suivent un régime individualisé qui respecte la loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus et les principes de la détention restaurative. L'ambition est de stabiliser et de normaliser le comportement du détenu, afin qu'il puisse être réinséré dans un régime carcéral normal. L'AIBV permet de limiter les transferts de détenus entre prisons. La cohabitation dans les prisons y reste vivable. La durée maximale de séjour dans l'AIBV est de six mois, une période qui est prolongeable. Le régime dans la section très strict et fortement structuré. L'approche est très linéaire et partant, très claire, mais fondée sur la communication et le contact avec les détenus. C'est précisément cette proximité qui réduit le risque de comportement agressif. Elle est tout aussi importante que la fixation de limites et l'offre de structure et de clarté. Pendant les quatre phases du trajet, à savoir l'enregistrement, l'observation, l'encadrement et la libération, des activités sont organisées pour lesquelles le personnel fait appel à la collaboration et à l'implication du détenu.* »

En fait, comme l'explique un article paru dans le numéro 15 bis de *La Cavale* (1), il s'agissait pour l'état belge de se doter d'un outil nécessaire au bon fonctionnement du système carcéral dans toute bonne démocratie : « *Il ne disposait pas encore, contrairement à d'autres pays comme la France (avec les quartiers d'isolement) et l'Espagne (avec le régime des FIES), de ces quartiers spécialisés dans la destruction des personnes. Les mesures pour en finir avec l'agitation apparemment inlassable dans les prisons et les centres fermés pleuvent. L'isolement des « agitateurs » et des « fugueurs » se complète avec la construction de nouvelles prisons, l'extension de la surveillance électronique, la déportation de prisonniers vers d'autres pays, la possibilité de racheter sa peine... En enterrant vivant une partie des prisonniers, l'État pensait en finir une fois pour toutes avec leur volonté de rébellion* ».

Pourtant…

En novembre 2008, Ashraf Sekkaki écrivait à la presse depuis le module d'isolement de la prison de Bruges pour témoigner de ses conditions d'incarcération dans ce centre de haute sécurité : « *Au Moyen âge, ils jetaient des gens comme moi dans une oubliette. Aujourd'hui il se passe la même chose, sauf que tu ne meurs plus de faim ni de soif. Je me sens comme dans un labo où ils veulent tester jusqu'où ils peuvent aller.* […] *Ce que l'on oublie, c'est que l'endurance d'un humain n'est pas inépuisable. Ils pourraient bien un moment se retrouver dans une situation pénible. Car une balle que l'on essaie de garder sous l'eau ressurgit avec pleine force.* »

La réponse de l'administration ne s'est pas fait attendre…

Au nom du personnel de la direction de l'AIBV, Leo de Bock s'indigne : « *La présentation qui est faite de la section AIBV de Bruges témoigne d'une mauvaise foi flagrante et tient totalement du surréalisme. Le texte est calomnieux et blessant à l'égard du personnel et des détenus de la section, contient une obscure accusation totalement infondée à l'égard du directeur général de la prison et donne une image tronquée et partant, incorrecte de la politique pénitentiaire. La réalité est que le transfert du détenu en question à l'AIVB avait précisément été vu comme une possibilité ultime de créer une ouverture dans ce dossier. Le détenu fait désormais l'objet d'une attention particulière et bénéficie de soins spéciaux à la section. Il peut recevoir la visite de parents du premier degré, même si ces visites se font derrière une vitre pour éviter qu'il ne reçoive du matériel ou des plans des visiteurs. Il peut entretenir une correspondance illimitée avec son avocat. Toute autre correspondance est possible, en sachant que le courrier entrant et sortant est contrôlé.* […] *Nous pouvons parfaitement comprendre qu'un détenu soit frustré par son placement dans une section – il faut bien l'avouer – particulière où les contacts avec les autres détenus sont assez limités. Nous regrettons cependant qu'un journaliste, sur la simple base d'allégations gratuites d'un détenu et sans contrôler ses*

informations, discrédite une section, et surtout le personnel qui y travaille, mais aussi les codétenus, et ne doive pas se justifier. »
Dans ces quelques lignes, la direction générale des établissements pénitentiaires se perd dans son propre jargon. Sans même s'en rendre compte, elle avoue le mensonge de son fameux souci du contact et de la communication, qui selon leur publicité *« fonde la vie dans cette section »*. Surtout, si elle a pris la peine de se fendre d'une si longue réponse, c'est qu'elle ne pouvait tout simplement pas supporter que quiconque – et encore moins des journalistes – transmette, pour une fois sans l'altérer, l'enjoliver, la truquer ou l'instrumentaliser, la parole directe d'un prisonnier. Elle ne s'habitue pas à ce que la presse, parfois, ne fasse pas son travail : relayer sa parole et son arrogance de petits bureaucrates tortionnaires.

Et depuis…
En janvier 2009, c'est Farid Bamouhammad (2) qui écrivait lui aussi depuis le module d'isolement de la prison de Bruges où il avait été transféré : *« Toutes ces raisons, ainsi que cet endroit qui te glace, qui t'accable et qui te casse, font que je me suis terré avec regret et à tors et à travers. Mais j'ai remonté la pente et reste tant bien que mal stoïque face à ce système cinglant, opprimant et de non-droit. Je reste, et je suis comme un roseau qui se plie parfois par désespoir mais qui se redresse aussitôt. »*
Le premier avril, des prisonniers ont détruit le module d'isolement de Bruges. Ils ont d'abord inondé les cellules avant de saccager systématiquement tout ce qu'il était possible de détruire. Ce n'est que quelques heures plus tard que l'unité d'intervention spéciale de la police de Bruges a pu les maîtriser. Les médias ont passé sous silence l'émeute qui a éclaté le lendemain dans une autre section de cette prison.
Le 29 avril, pendant toute la journée, quelques dizaines de personnes ont occupé la section de criminologie de la faculté de droit de Gand en solidarité avec la destruction du module d'isolement de Bruges (voir ci-contre l'extrait du tract distribué à cette occasion).
Le 23 juillet, Ashraf Sekkaki, *« l'obsédé de l'évasion »* – selon l'expression de la direction générale des établissements pénitentiaires complaisamment reprise par la presse – s'est fait une belle belle en hélico avec deux autres complices. Hélas, sa cavale n'a duré que trois semaines, mais il a bien prouvé qu'à l'*« attention particulière »* dont il *« faisait l'objet »*, il préfère la liberté. Il est actuellement dans une prison marocaine d'où il ne sera, *a priori*, pas extradé.

NOTES :
1. *La Cavale, correspondance de la lutte contre les prisons*.
Adresse : Boîte Postale 187, 80, rue du progrès, 1210 Bruxelles. http://uitbraak.blogspot.com. On peut lire aussi le dossier : *Enfermés de toutes parts, « Quelques pierres dans l'eau agitée »,* dans le numéro 2 de la revue *À corps perdu*, 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris. http://www.acorpsperdu.net.
2. Farid Bamouhammad, qui a passé vingt-cinq ans en prison dont une bonne partie en isolement, a écrit un livre paru en janvier 2008 sous le titre *Farid le fou d'amour*, Éd. Dricot.

OCCUPATION DE LA SECTION DE CRIMINOLOGIE A L'UNIVERSITE DE GAND

« Depuis plus de trois ans, une tempête de révolte secoue les prisons et les centres fermés belges. Beaucoup de prisonniers se sont mutinés, ont détruit l'infrastructure carcérale tellement haïe, se sont évadés, ont cramé des cellules, ont attaqué des gardiens – ces mercenaires de l'état – ou les ont pris en otage pour s'évader. La révolte se diffusait d'une prison à une autre ; l'utilisation fructueuse d'une méthode particulière entraînait sa multiplication, comme les actuelles prises d'otage de matons pour s'évader. À tout le moins, on peut dire que c'est dans la rupture avec le cours normal des choses, la révolte, que s'ouvre au moins l'espace pour poser de vraies questions qui ne soient pas récupérables par le spectacle démocratique de la politique et de ses spécialistes. Même si on ne connaît pas tous ces prisonniers révoltés, nous reconnaissons dans leurs actes une propension à la liberté et une rage qui sont aussi les nôtres. Une rage contre l'incommensurable infâmie de ce monde avec ses barreaux, ses barbelés, ses cellules, ses gardiens, ses juges, ses déportations... une propension vers la liberté qui ne supporte plus d'être commandée, d'accepter, de se résigner, de se faire exploiter, de baisser les yeux quand un compagnon est mis au cachot pour la enième fois...
[…] Nous avons choisi d'occuper aujourd'hui la faculté de droit et plus spécifiquement l'unité d'enseignement et de recherche de criminologie de l'université de Gand en solidarité avec les révoltes dans les prisons belges et ailleurs dans le monde. Ce choix n'est pas arbitraire. Trop souvent, l'université et sa série de spécialistes essayent de se vendre comme l'arbitre neutre et sage qui se trouve au-dessus des remous de la société. Pourtant, l'université est une institution qui étudie le terrain, donne des avis, forme des spécialistes pour mieux servir le pouvoir sous toutes ses formes. Il en va de même pour les criminologues en formation qui après travailleront souvent pour la justice, la police, la prison. La criminologie est la science qui passe « les criminels » au crible, qui analyse leurs comportements et leurs origines, qui fournit donc de l'information aux détenteurs de pouvoir pour comprendre et donc gérer « ces délinquants » en tant que catégorie analysée et donc contrôlable. Tout cela pendant que les maîtres du monde font bombarder, affament, exploitent, déportent, enferment des millions de personnes pour maintenir leur pouvoir et leurs profits. Les criminologues, comme leurs autres collègues spécialistes, ne peuvent pas se cacher derrière les excuses comme *« nous sommes neutres », « nous ne faisons que des recherches objectives »*... Car ce monde d'oppression n'a pas seulement besoin d'uniformes et de matraques pour se protéger, ni même uniquement de la résignation de ses sujets, mais aussi des lumières en pardessus blancs et de vestons progressistes poussiéreux, une pipe aux lèvres, pour seconder la planification rationnelle de tout ce qu'il y a d'infâme et d'écoeurant dans ce monde. Enfin, n'oublions pas que la seule réponse de l'état – et nous ne nous attendions pas à autre chose – aux cris de rage issus de derrière les murs est la construction de plus de prisons (dont une nouvelle prison psychiatrique à Gand), l'embauche de plus de matons et de gardiens de toutes sortes, l'extension du contrôle social à travers rafles, caméras, bases de données intégrées, bureaucrates. Faisons en sorte que leur machine ne tourne pas rond.
Avec cette occupation, nous voulons aussi envoyer un salut épris de liberté aux prisonniers qui, début avril, ont dévasté le quartier d'isolement de la prison de Bruges. »

EXTRAIT DU TRACT DU 29 AVRIL 2009

Plus qu'une découverte, la stratégie sanitaire mise en place pour la grippe A est une confirmation : toute mesure de « santé publique » participe du maintien de l'ordre. Apparaissent, dans toute la splendeur de leur efficience, les principes stratégiques qui ont, depuis longtemps déjà, transformé la population en troupeau dont il faut défendre la vie à tout prix. Un dispositif de « santé publique » n'a pas besoin de lien direct avec des mesures judiciaires ou carcérales pour être un instrument de contrainte ; mais l'institution judiciaire se sert de cet exercice grandeur nature pour accélérer et simplifier ses procédures. Une circulaire adressée par le gouvernement aux présidents des cours de justice en juillet 2009 projetait de faire juger les mineurs par le tribunal correctionnel, de confier toutes les audiences pénales à un seul magistrat, de généraliser le huis-clos, de prolonger les délais de détention provisoire de quatre à six mois sans audience ni débat devant le juge des libertés et de la détention et de suspendre tous les délais de prescription. Lors des gardes à vue, il ne serait possible de parler à son avocat qu'à la vingt-quatrième heure. Nous reproduisons ci-dessous un des rares tracts qui ont abordé la question du traitement étatique de la pandémie sans s'égarer dans des eaux douteuses de la paranoïa complotiste.

POLICE SANITAIRE ! CONTRÔLE VACCINAL !

Nous avons été prévenus depuis plus de six mois de ce qui nous attendait après la rentrée : une pandémie de grippe. Une pandémie spéciale, non pas parce que les virus – H1N1, ou d'autres – feront leur boulot habituel de virus, mais parce que les pouvoirs publics et privés menacent de frapper un grand coup : campagnes de vaccination massive, traitements anti-viraux systématiques, mesures de consignation des suspects, réquisition de tous les combattants, sur fond de bombardement médiatique intensif.
Pour plusieurs raisons que nous allons préciser ci-dessous, nous pensons que ces mesures ne sont pas pour l'essentiel motivées par des préoccupations de santé publique et que leur mise en œuvre ferait au contraire courir un risque sanitaire inconsidéré à la population. Plus gravement, nous pensons qu'elles constituent une nouvelle atteinte aux libertés civiles qui, si elle est acceptée sans résistance, ne manquera pas de constituer un précédent qui en justifiera de plus graves encore.

LES VACCINATIONS ET LES TRAITEMENTS ANTI-VIRAUX DE MASSE

Les « autorités » – politiques, administratives, scientifiques, sanitaires, médiatiques, etc. – semblent vouloir présenter la vaccination forcée de millions de personnes sous diverses pressions comme une entreprise nécessaire. Il s'agit en fait d'une publicité mensongère sur des produits commerciaux élaborés d'abord pour le profit et accessoirement pour leur efficacité. Quant à leur innocuité... Il n'y a guère de vaccins ou d'anti-viraux qui n'aient leur triste histoire de « dégâts collatéraux » – poliomyélite, hépatites, etc. – que l'on ne manque pas de déplorer quand il est trop tard. Ces « bavures » criminelles, et régulières, ont pourtant une origine parfaitement connue : c'est l'autorisation de mise sur le marché, dans l'urgence et sous la pression des fabricants, de vaccins et d'anti-viraux qui n'ont jamais été sérieusement testés, ni du point de vue de leur efficacité, ni surtout du point de vue de leur innocuité. C'est la procédure ordinaire de mise sur le marché de produits industriels. Comme tout produit commercial, vaccins et anti-viraux sont renouvelés chaque année sans réel besoin, ou même imperturbablement diffusés à tour de bras pour épuiser les stocks. Les vaccinations à la chaîne et les traitements anti-viraux de masse sont la négation de ce que prétend être la médecine : ils diluent la responsabilité médicale et, plus gravement, ils réduisent à néant la liberté du médecin et celle du patient. Il y a une contradiction entre les prétentions de la médecine et sa réalité commerciale et industrielle. Les prescriptions à la chaîne, sans se donner le temps ni la peine de prendre des précaution personnalisées, sont des actes qui ne relèvent plus de la médecine, mais de la bureaucratie et du marchandage. Cette pratique médicale de masse, sa capacité à prévenir et à guérir de plus en plus contestée, inspire le doute. Comment faire face à la maladie ? Le vieux débat entre Pasteur et Bernard : « le microbe n'est rien, c'est le terrain qui est tout » est plus que jamais d'actualité.

IL FAUT SAUVER L'ÉCONOMIE

« La société fonctionne comme un organisme pour lequel le maintien d'une activité économique contribuera à renforcer ses capacité de défense, voire sa survie » (extrait du plan national « Pandémie grippale », service d'information du gouvernement)
Parmi les raisons qui justifieraient la soudaine sollicitude des autorités pour les futurs grippés, on évoque les conséquences économiques effroyables d'une pandémie : journées de travail perdues, frais hospitaliers et médicaux, chute de la consommation, etc. Voilà des soucis assez cocasses dans un monde ruiné par cent ans de surproduction et de surconsommation. Serait-il si terrible que pendant quelques semaines les producteurs cessent de produire du béton et des automobiles, que les consommateurs désertent les centres commerciaux et les enfants leurs écoles ?

L'ART DE PARLER D'AUTRE CHOSE

Une pandémie, comme un ouragan ou une canicule, constitue une excellente diversion politique. C'est une catastrophe naturelle qui permet pendant une courte période, au nom de l'urgence absolue, de ne pas traiter de ce qui pourtant l'a produite ou l'a rendue possible : les conséquences logiques de plusieurs siècles de capitalisme, dont chacun depuis cinquante ans peut suivre les progrès en détail à la télévision.

« L'ÉTAT D'EXCEPTION SANITAIRE » ET SA POLICE

Le traitement médical autoritaire et la vaccination forcée de millions de personnes ne relèvent pas de la médecine, mais de la police. Une telle opération revient à enrôler médecins, infirmières, enseignants, secouristes, etc. comme agents supplétifs de la sécurité publique. Si les autorités parviennent à la mener sans encombre, nous pouvons être assurés que cette sorte de détournement de mission sera renouvelée sous d'autres prétextes. C'est ainsi que les situations d'exception se perpétuent, exactement comme on prolonge d'une année à la suivante, en les perfectionnant, les dispositions du plan Vigipirate.

SÉCURITÉ ET LIBERTÉ

Au nom de la lutte contre le « terrorisme », l'« immigration sauvage » ou l'« insécurité », on a imposé en trente ans des législations successives qui convergent toutes vers des restrictions des libertés. Il est désormais impossible de se risquer sur la voie publique sans avoir à justifier de son identité, de sa nationalité, de ses sources de revenu ou de son domicile. On nous annonce carrément, dans le cadre du plan Vigigrippe à venir, qu'il faudra désormais joindre à la paperasse indispensable qui gonfle déjà nos poches, un extrait de notre casier médical, un certificat de santé ou une attestation de soins, si toutefois quelque bureaucrate en blouse blanche ne nous maintient pas en quarantaine ou ne nous mobilise pas pour lui prêter main forte dans la chasse aux suspects de maladie et aux infectés récalcitrants. Les projet de réquisitions et de consignations constituent autant de menaces sur des droits et des libertés bien précis : liberté du travail, liberté de circulation et du choix de résidence et plus subtilement, des atteintes indirectes, telles que les droits de la défense lors de procès...

Nous en appelons à l'intelligence et au bon sens.
Regroupons-nous, organisons-nous.
Préservons collectivement notre liberté de soin.
A bas la police sanitaire.

COLLECTIF TOULOUSAIN
« GRIPPONS LA MACHINE ! »
gripponslamachine@voila.fr

Y a de la mutinerie dans l'hertz :

Brest : EXTRA-MUROS - Le lundi de 19h à 20h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net
Tél. : 06 84 33 91 52
Prison couverte : MA de l'hermitage
Dijon : SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 18h à 19h
Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon
Grenoble : LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3e mercredi du mois de 19h à 20h
Radio Kaléidoscope - 97 FM
Tél. du direct : 04 76 09 09 09
Prison couverte : MA de Varces
Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
HAINE DES CHAÎNES - Un lundi sur deux de 20h à 21h
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20h30 à 22h et le samedi de 20h à 22h
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles
Nantes : NATCHAV - Le dernier dimache du mois de 18h10 à 20h
Alternantes - 98.1 FM
Pour transmettre des messages : Alternantes - 56, bd des poilus-44300 Nantes
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvaux
Région Parisienne : L'ENVOLÉE - Le vendredi de 19h à 20h30
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr
(Rediffusion le mardi à 08h30)
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
L'ÉCHO DES CABINES - Un vendredi sur deux de 11h à 13h
Radio Libertaire - 89.4 FM
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny
Rennes : TRANSMURAIL EXPRESS - Le samedi de 12h30 à 14h
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - Place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes
Saint-Etienne : PAPILLON - Le 1er dimanche du mois de 17h30 à 19h
Radio Dio - 89.5 FM
et sur internet : www.radiodio.org
(rediffusion à Lyon sur radio canut -102.2FM)
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : Saint Paul / Saint Joseph / Montluc)
Toulouse : BRUITS DE TÔLE - Le jeudi de 19h à 20h
Canal Sud - 92.2 FM
et sur internet : www. canalsud.net
Tél. du direct : 05 61 53 36 95 / 40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban
Valence : COLLECTIF SOLIDARITÉ PRISONNIERS - Le 3e lundi du mois de 18h15 à 19h
Radio Méga - 99.2 FM
et sur internet : www.radio-mega.com / solidarite@no-log.org
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 135 rue Prompsaul - 26000 Valence
(Rediffusion le mercredi de 12h15 à 13h)
Prison couverte : MA de Valence

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)

Nom .....
Prénom .....
Adresse.....
N° d'écrou .....

Je désire m'abonner 1 an à L'Envolée.
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de L'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

Voici une liste de librairies où on peut trouver L'Envolée. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

Le Merle Moqueur. rue Lamartine, 32000 Auch.
Le Migou. 27, rue Dessoles, 32000 Auch.
Les Mots Passants. 2, rue Moutiers, 93300 Aubervilliers.
La Mémoire du Monde. 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
L'Autodidacte. Place Marulaz, 25000 Besançon.
D. Roignant. 21, rue Navarin, 29200 Brest.
La petite librairie. 29 ter, rue de la République, 29200Brest.
Et Après Pourquoi Pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Le Local Libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon.
Les Tanneries. 21, boulevard de Chicago, 21000 Dijon.
Le Local Autogéré. 7, rue Pierre Dupond, 38000 Grenoble.
La Dérive. 10, plave St Claire, 38000 Grenoble.
L'Encre Sympathique. 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
Les Bas Côtés. 59, rue N. Chorier, 38000 Grenoble.
Librairie Le Sphinx. 12, place Notre-Dame, 38000 Grenoble.
CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 Lille.
Undersounds. 6, rue Gorre, 87000 Limoges.
L'Imaginaire. 1, rue de la Patrie, 56100 Lorient.
A Plus d'un Titre. Quai de la Pêcherie, 69000 Lyon.
La Gryffe. 5, rue Sébastien Gryphe, 69000 Lyon.
Monnaie de Singe. 46, rue Consolat, 13001 Marseille.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier.
La Galerie de la Sorbonne. 52, rue des Ecoles, 75005 Paris.
Le Tiers-Mythe. 21, rue Cujas, 75005 Paris.
Le Kiosque. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 Paris.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Quilombo Projection. 23, rue Voltaire, 75 011 Paris.
Thé Troc. 52, rue Jean-Pierre Thimbaud, 75011 Paris.
BMG. 10, rue Sorbier, 75020 Paris.
L'Atelier. 2 bis, rue Jourdain, 75020 Paris.
Le Monte-en-l'air. 5, rue des Panoyaux, 75020 Paris.
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes.
La Manufacture. place Maurice Faure, 26100 Romans-sur-Isère.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, 76000 Rouen.
L'Etrange Rendez-Vous. 1, rue Faure Belon, 42000 Saint-Etienne.
La Voix au Chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44600 Saint-Nazaire.
Quai des Brumes. 120 Grand-Rue, 67000 Strasbourg.
Le Kiosk. c/o Maison des associations. 3, rue Escoussiere Arnaud Bernard, 31000 Toulouse.
Ombres Blanches. 50, rue Gambetta, 31000 Toulouse.
Terra Nova. 18, rue Gambetta, 31000 Toulouse.
Librairie Notre Temps. 30, Grande Rue, 26000 Valence.
Urubu. 17 Grande-Rue, 26000 Valence.
Akata. 32, rue de la Grande Île, Bruxelles 1000.
Tropismes. 5, galerie des Princes, Bruxelles 1000.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard, Saint-Gilles, Bruxelles 1060.

Tous les numéros de* L'Envolée *sont consultables sur le site : http://lejournalenvolee.free.fr
Tous les articles publiés dans l'Envolée peuvent être utilisés, publiés, diffusés…

***L'ENVOLEE* : 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : envoleejournal@yahoo.fr)**

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XI^e - Commission paritaire en cours.

« TOUJOURS LES MÊMES SURVEILLANTES SI QUELCONQUES, SI TRANSPARENTES ; TOUJOURS LES MÊMES MURS SI ÉTOUFFANTS, TOUJOURS LES MÊMES PROMENADES SI PETITES, SI ÉTROITES »

Maison d'arrêt de Versailles
fin août 2009

Bonjour à toute l'équipe,

Ces quelques mots en cette longue période estivale pour vous dire que je ne vous oublie pas et – ô combien – que votre émission hebdomadaire et vos débats me manquent.
Personnellement, cela peut aller, mais je ne vous cache pas que la période « été » est difficile. Les journées sont longues, moroses, monotones. Vous me direz que toutes les journées sont longues, enfermé entre quatre murs, mais plus particulièrement celles-ci, du fait qu'il y a peu d'activités, voire aucune, qui permettraient de se changer les idées un tant soit peu. Toujours les mêmes surveillantes si quelconques, si transparentes ; toujours les mêmes murs si étouffants, toujours les mêmes promenades si petites, si étroites.
Toujours cette impression que chaque journée se ressemble et se renouvelle, la même que celle qui a précédé et celle qui suivra, tellement les gestes du quotidien sont mécaniques, se répètent encore et encore.
Une pensée particulière à toutes les prisonnières et prisonniers, surtout ceux en isolement, je leur dis : tenez bon. La force de tout un chacun doit rester dans nos cœurs.

Courage, force, détermination et patience.

KAOUTAR

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art. D444 du CPP).